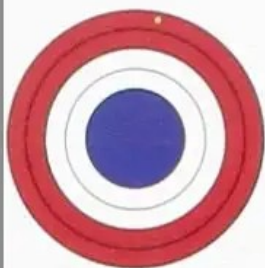




**L'État français contre
le communautarisme**

Fabrice Dhume-Sonzogni



LA FRANCE est-elle en voie d'éclatement ? Les fondations de la République française sont-elles minées ? La Démocratie, la Raison, l'État, la Nation... seraient, entend-on dire, autant de « valeurs » en voie d'extinction.

MAIS OÙ EST la menace et qui constitue cette menace ? Sans que cela soit une réponse implicite à ces questions, le danger porte désormais un nom, depuis que les politiques publiques ont identifié dans le « communautarisme » un nouvel objet d'action.

« **COMMUNAUTARISME** »... Quelle est donc cette idée aux contours flous et que nous dit ce mot de l'état de la société française ? Que produit cette catégorie improbable qui s'impose comme un nouveau champ de « lutte » pour l'État ?

LE « COMMUNAUTARISME » n'est-il pas en fin de compte le terme générique d'un ennemi d'État qui permet à la société française de construire le « choc des civilisations » qu'elle prétend éviter ?

FABRICE DHUME-SONZOGNI est chercheur-coopérant à l'ISCRA (Institut social et coopératif de recherche appliquée). Il travaille depuis de nombreuses années sur les questions de discrimination raciale à l'emploi, dans la police ou encore à l'école. Ses recherches portent également sur les formes de coopération et de partenariat au sein des politiques publiques.



Collection Décrypt'Age
www.homnispheres.com

12 euros
ISBN 2-915129-17-7



9 782915 129175



Collection **DÉCRYPT'AGE**

Le terme décryptage est un anglicisme dont la racine grecque « kryptô » (caché) justifie pleinement son utilisation lorsque le sens d'une action, d'un concept, d'un mot est détourné. Quelles sont les réalités derrière certaines dénominations, certains concepts, ou encore certaines mystifications? Pour y répondre mais aussi pour tenter de nommer et déchiffrer les mutations sociétales contemporaines, il est nécessaire de disposer de clés de décodage. C'est ce que propose la collection Décrypt'Age qui, à travers les sciences humaines et sociales, a pour but d'apporter des éléments de compréhension, d'analyse et de débat.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

8 SOUS LE SIGNE DE LA MENACE...

PARTIE I

20 DANS LE NOM DE « COMMUNAUTARISME »

PARTIE II

**120 PETITE HISTOIRE DU TERME
« COMMUNAUTARISME » EN FRANCE
À TRAVERS LES MÉDIAS**

PARTIE III

120 UNE NOUVELLE LECTURE POLITIQUE

CONCLUSION

120 ... LA RAISON DU MAJORITAIRE

ANNEXES

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, COMMUNAUTÉ?
©Homnisphères, 2007

Graphisme **Atelier des grands
pêcheurs** (atelierdgp@wanadoo.fr)

EDITIONS HOMNISPHÈRES
21 rue Mademoiselle 75015 Paris
T 01 46 63 66 57
F 01 46 63 76 19

Site www.homnispheres.com
email info@homnispheres.com

Diffusion-Distribution Homnisphères
Le catalogue des Editions
Homnisphères est en ligne
sur Electre et Dilicom

DU MÊME AUTEUR

RMI et psychiatrie: deux continents à la dérive,
Paris, L'Harmattan, 1997.

*Du travail social au travail ensemble. Le partenariat dans
le champ des politiques sociales,* Paris, Editions ASH, 2001.

*La coopération dans l'action publique. De l'injonction de faire-
ensemble à l'exigence de commun,* Paris, L'Harmattan, 2006.

À mes parents

*Cet ouvrage est issu d'un travail de
recherche mené, en 2005 et 2006, dans le cadre
d'un marché public du FASILD (Fonds d'action
et de soutien pour l'intégration et la lutte
contre les discriminations).*

INTRODUCTION **SOUS LE SIGNE DE LA MENACE...**

LA FRANCE est-elle menacée d'éclatement? La force obscure de la division est-elle au travail, minant les fondations de la République française? Le climat actuel, qui se reflète dans les discours publics, ne laisse pas l'ombre d'un doute sur la réponse à ces questions. La Démocratie, la Raison, l'État, la Nation, etc. seraient, entend-on dire, autant de «valeurs» en voie d'extinction. Le Président de la République, Jacques Chirac lui-même, nous le dit, n'ayant de cesse d'alerter l'opinion sur le danger, et d'exhorter la Nation à l'unité, car, dit-il: «La dérive du sentiment communautaire vers un communautarisme figé menace de fragmentation nos sociétés contemporaines¹.» «La tentation du repli sur soi et de l'égoïsme, les excès de l'individualisme et de l'indifférence, les menaces du communautarisme ne peuvent (...) que conduire à l'obscurité, au conflit, au recul².»

Mais où est la menace? Ou plutôt: *qui* constitue la menace? Car, après tout, la menace doit bien avoir un visage. Sans que cela ne soit pour moi une réponse implicite à cette question, remarquons que la force obscure porte désormais un nom, depuis que les politiques publiques ont identifié, dans le «communautarisme», un nouvel objet d'action. Au plus haut de la représentation de l'Etat, on ne cesse de l'affirmer, depuis au moins 1998: «Le communautarisme et ses dérivés sont le contraire de l'union et du sentiment d'appartenance à une même nation, sentiment qui est la clef de voûte de notre conception commune de la République³.»

«Communautarisme»... Dans la langue française, ce mot est un néologisme; il n'existait quasiment pas il y a encore vingt ans. Et pourtant, chacun a sans doute le sentiment de savoir (spontanément?) de quoi il retourne. Ce mot s'impose comme s'il s'agissait d'une évidence; le qualificatif s'emploie comme s'il allait de lui-même. Une question se pose, alors: comment comprendre qu'en quelques années à peine ce terme se soit imposé, si rapidement, au point de faire évidence. La question n'est pas ici de comprendre le mécanisme général par lequel les concepts sont inventés, véhiculés, démultipliés, réappropriés, validés dans le langage. Cette question est plutôt à entendre dans une perspective politique d'histoire des idées. En effet, l'imposition de ce terme prend sens dans un contexte historique donné, qui détermine d'une part l'apparition de l'idée, et d'autre part les conditions de recevabilité du terme. La question est donc: quel est ce contexte, dans lequel le terme apparaît, et qui lui confère son sens et une pertinence (si l'on en juge par la démultiplication de son usage)? Et à travers cela: quel est le sens dont est chargé ce terme: «communautarisme»? Que nous dit ce mot de l'état de la société, et de la façon dont celle-ci se pense?

Comme pour beaucoup de noms en «isme», imposés plus ou moins récemment dans la rhétorique publique, il apparaît d'emblée que l'on a affaire à un ennemi – «un vilain mot pour une vilaine chose⁴». Depuis que l'on a décrété la «fin des idéologies» (sic!), les «ismes» n'ont plus bonne presse. Leur inflation, dans le vocabulaire politique, traduit une substitution: d'un affrontement idéologique général (du temps de la «guerre froide»), on est passé à une diversification localisée des

objets de « lutte ». Le temps n'est plus au combat pour des idées et pour leur internationalisation ; ce sont plutôt des « luttes ordinaires », dans un cadre d'abord national, qui occupent nos attentions quotidiennes. Lutter contre... le tabagisme, l'illettrisme, l'obscurantisme, le terrorisme, l'immobilisme, etc. Autant de dits phénomènes présentés comme des « maladies sociales », qui sont ainsi constitués comme objet pour l'action publique.

Il s'agit d'objet, bien sûr, et non pas de processus. Car la définition des problèmes publics est performative ; elle « chosifie » les questions, afin de mieux les désigner et, pense-t-on, de les cerner (terme de stratégie militaire, s'il en est). On cerne, à défaut de discerner. C'est ce qui autorise en conséquence l'État à se définir dans une position de « lutte ». Lutter contre... (les discriminations, l'exclusion, etc.) est en effet aujourd'hui un élément majeur de la rhétorique publique. Voilà que l'État s'est réapproprié le discours des « mouvements sociaux », et se montre comme l'organisateur des luttes sociales. En procédant ainsi, l'État se redéfinit implicitement tout à la fois comme seul garant des valeurs, et comme finalité ultime de l'action publique. L'État n'est plus un moyen (discuté, discutable) d'organiser le consensus politique : il devient, par ce procédé, l'incarnation de « la politique » elle-même. Ainsi, sa mise en question se confondrait avec la disparition de « la politique » elle-même, de « la démocratie »... Bref, l'État se pose ainsi en indiscutable, et sa logique propre s'impose.

À l'extrémité, ce processus porte un nom, qui sonne comme une auto-justification : la *Raison d'État*, soit l'exception juridique suprême. Nous aurions donc affaire aux signes d'une tendance lourde travaillant la société

française : la définition des problèmes publics comme menace sur l'État autorisant en retour l'invocation de la Raison d'État, elle justifierait que l'état d'exception devienne la règle de gouvernement. Voilà une perspective sous-jacente à ce travail. Cette hypothèse n'est pas travaillée sur le plan juridique, qui définit formellement la Raison d'État et les règles de validité de l'exception de gouvernement. Cependant, l'*état d'urgence* décrété à l'automne 2005 dans le cadre du problème public dit « des banlieues » donne quelque consistance pratique à cette question, et témoigne, s'il en était besoin, que la rhétorique de l'urgence et de la menace a trouvé ses relais concrets dans la gestion pratique de la chose publique.

Pour ce qui me concerne, ici, j'en rechercherai plutôt les traces dans la thématization des politiques publiques, c'est-à-dire les objets-thèmes qu'elle se constitue pour définir et organiser son travail. Je fais l'hypothèse que le thème de (la lutte contre le) « communautarisme » contribue tout à la fois à traduire et à organiser l'état d'urgence, en disposant la scène publique en terrain militaire. Pour soutenir cette hypothèse, on peut remarquer par exemple que le Premier ministre, Dominique de Villepin, justifiait l'état d'urgence dans les « banlieues », en interrogeant : « Faut-il renoncer à l'exigence de cohésion nationale au profit du communautarisme, au risque d'accroître le repli et l'incompréhension entre nos concitoyens ? »⁵

En travaillant sur l'objet « communautarisme », je cherche donc, à travers la compréhension des significations sociales et des manifestations publiques relatives à cet objet, à comprendre et saisir des traits qui organisent la question politique contemporaine. Que

signifie, socialement et politiquement, cette idée de menace sur l'État et sur les valeurs qu'il affirme *incarner*? En l'occurrence, que signifie cet acte de constitution d'une menace, dont la figure est désignée sous le nom de «communautarisme»?

Répondre à cette question suppose de lever une première ambiguïté: l'idée même d'incarnation des valeurs dans l'État fait problème. L'État français s'est historiquement défini en référence à un universalisme abstrait. L'affirmation de l'égalité de tous, inscrite d'abord dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, est censée valoir à travers son affirmation même en tant que droit positif. Or, il est clair que, depuis quelques décennies, cette fiction de l'universalisme abstrait ne tient plus d'elle-même. Les signes sont multiples de la décrédibilisation de cette rhétorique, et de l'exigence d'une égalité concrète engageant ou soutenant d'autres formes d'organisation sociopolitique: exigences de reconnaissance des groupes et des individus, reformulation des luttes sociales sous la perspective des réseaux, renouveau des théories philosophiques communautariennes, critiques féministes, homosexuelles ou encore ethnistes du caractère sexué ou ethnique des normes dites «universelles», etc. Dans ce contexte, remarquons que c'est précisément dans cette catégorie –«communautarisme»– que nombre de ces signes et manifestations sont circonscrites et définies du point de vue de l'État. La catégorie «communautarisme» (avec d'autres) est donc au cœur de ce mouvement de redéfinition par l'État des limites qu'il entend imposer au social, de cette formulation «par en haut» de la vérité de la «politique».

Les questions auxquelles cet ouvrage touche sont larges et vastes. Je n'ai pas ici l'ambition de les traiter pour elles-mêmes et dans leur globalité. Je m'attacherai au contraire à en décrypter les mouvements dans un registre restreint, mais d'une actualité particulièrement sensible –et, à mon sens, significative– dans les discours publics. Je montrerai que la catégorie «communautarisme», dans ses usages, mais aussi et surtout à travers les thèmes auxquels elle est rapportée et qu'elle qualifie, témoigne d'une façon particulièrement nette de ces mouvements.

Travailler sur une catégorie signifie s'intéresser à la façon dont les faits sociaux sont nommés, définis, construits et classés. La catégorisation ordonne le monde social –au double sens de ce terme. Que veut dire ce classement? Si l'on imagine qu'un autre classement est possible (un autre nom pour désigner les phénomènes), quel est l'effet de celui-ci sur le phénomène lui-même? Ainsi, je cherche non seulement à déconstruire la notion de «communautarisme», pour voir d'où elle vient et quel sens elle véhicule, mais je m'intéresse aussi à ce qu'elle produit. Car le fait de classer des faits sociaux, des pratiques sociales ou des actes de politique publique sous ce thème implique une façon de penser et de voir les problèmes publics et engage donc, je le suppose, des façons d'y répondre. Que (qui) désigne-t-on comme «communautariste»? Et quel sens cela prend-il dans le contexte socio-historique où ce classement est effectué? Ce sens a-t-il évolué, au cours du temps (de la courte histoire de ce terme) ou est-il resté constant? Et surtout, du point de vue actuel et politique, qu'est-ce qui se joue dans cette qualification des faits sociaux et/ou de la situation?

Pour répondre à ces interrogations, je m'intéresserai au « débat public⁶ » ou, plus justement, aux discours publics qui utilisent ce terme et se réfèrent à cette catégorie. De mon point de vue, la question n'est pas celle des faits. Ce n'est pas de savoir si la catégorie est pertinente ou non, pour tel ou tel type de faits ou de situations. Pour le dire autrement, en matière d'analyse des catégories, la question n'est pas de « trier le bon grain de l'ivraie ». Et surtout, en l'occurrence, on verra que « les critères permettant de trier le bon grain communautaire de l'ivraie communautariste [sont] tout sauf précis⁷ ». L'enjeu n'est pas de légitimer cette catégorie en l'objectivant, par une juste sélection de critères et de faits. S'il s'agit de comprendre les processus à l'œuvre, c'est autant les processus de catégorisation que les processus construisant les faits (ou les événements) que l'on désigne ainsi. Le fait même de catégoriser a un effet de constitution du monde social, et contribue à créer ou à modeler la réalité sociale en la donnant à voir comme évidente. L'évidence est donc à interroger, pour voir comment fonctionne la catégorie et ce qu'elle signifie, ce qu'elle produit, ce qu'elle autorise comme pratiques sociales et comme jugement sociaux.

Insistons sur ce point. Il ne s'agit pas de qualifier un phénomène sociologiquement circonscrit ou scientifiquement défini, mais d'interroger une catégorisation sociale des plus improbables. Il faut non pas choisir et construire un sens, mais au contraire accorder toute son importance au halo de brume entourant cette notion. Que « communautarisme » ne soit jamais défini par ceux qui utilisent ce terme ; que celui-ci fonctionne sur des implicites ; qu'il ne soit que rarement rapporté

à des faits concrets (comme je le montrerai)... peu importe, en fait. Car le halo de brume et/ou l'écran de fumée constitués par ce terme peuvent justement sembler fonctionnels⁸. Mais, dans ce cas, au service de quoi fonctionne-t-il ? Car, toute improbable que soit cette catégorisation, elle en finit bien par constituer « un régime de vérité qui sépare le vrai du faux⁹ ».

La pertinence d'une catégorie dépend de la croyance que l'on a dans les cadres qu'elle pré-suppose. Autrement dit, c'est le *référentiel*¹⁰ dans lequel la catégorie prend sens qui détermine en grande partie le sentiment qu'une catégorie est pertinente, et qui donne donc le sentiment que le problème est bien tel qu'on le dit. Autrement dit, l'appréhension et la compréhension du monde social supposent une croyance relative dans des cadres de pensée qui déterminent notre rapport au monde. Lorsque le référentiel change, la catégorie n'apparaît plus pertinente, à moins de changer de définition ou de position explicative, c'est-à-dire d'être adaptée à une nouvelle façon d'appréhender la réalité sociale. Je suppose ainsi que l'apparition récente et la diffusion rapide de « communautarisme » dans les discours publics – je reviendrai bien entendu sur ce constat – témoignent donc au minimum d'inflexions de sens dans la lecture de la situation politique contemporaine. Quelles sont ces inflexions ? Comment se sont-elles opérées ? Et en conséquence, dans quel sens cette catégorie organise-t-elle la réalité sociale ?

Une dernière remarque liminaire s'impose, car je vois déjà s'élever la critique et s'organiser le procès. S'interroger sur la catégorie « communautarisme », dans un contexte idéologiquement si tendu et avec un consensus

apparemment si étendu pour accepter ce terme, présente quelques risques. Prendre le temps de questionner les catégories et de construire un peu de recul, au moment où l'on crie à l'urgence d'agir, peut générer, au moins, quelque incompréhension. Plus encore, ouvrir la réflexion critique sur les pratiques et les grilles de lecture de l'État et sur ce qu'il définit comme sacré, au moment même où celui-ci se présente comme menacé, pourrait être pris comme un sacrilège. Ou encore, discuter du sens de la catégorie « communautarisme » alors que cela semble si évident aux yeux de nombre de discoureurs publics pourrait exposer à une sentence rédhitoire : « déni de réalité ».

Je mesure ces risques, mais cela appelle deux remarques. D'un point de vue sociologique, d'abord, l'existence de faits sociaux ou de pratiques sociales n'implique pas une catégorisation *déterminée*, quand bien même les faits *n'existent pas indépendamment* de catégories. Mettons donc immédiatement de côté l'idée simpliste qui veut que « les faits parlent d'eux-mêmes ». Sans catégorisations, les faits n'existent pas, et questionner les sous-bassements idéologiques d'une catégorie (par exemple) n'engage pas en soi de déni de « la réalité ». D'un point de vue politique, ensuite : déclarer, officiellement ou insidieusement l'état d'urgence et la situation d'exception n'exonère personne d'un examen minutieux des significations de ces choix et des conséquences de ces actes. Cette étude espère donc alimenter un *débat public*, même si je suis conscient que l'état actuel de tension voire de guerre¹¹ – j'y reviendrai – rend difficile l'ouverture même de ce débat.

Que des atteintes ou des entorses aux valeurs de référence des institutions (comme le met en scène, par

exemple, le « débat sur la laïcité » qui a eu cours au début des années 2000) aient lieu, cela m'apparaît relativement évident, si l'on considère par exemple la réalité des discriminations raciales. Les valeurs *n'existent pas* comme des références intemporelles ou comme des réalités hors des situations ; elles sont toujours reliées à des usages. Ainsi, si les « valeurs de la République » sont en question, cela ne veut pas dire en soi qu'elles sont « menacées ». Dans ce contexte, rechercher des « responsables » à une « menace » peut alimenter un processus de prophétie auto-réalisante, en constituant autrui comme extériorité menaçante, et en opérant concrètement la « fragmentation sociale » tant décriée.

L'analyse suivante emprunte à des problématisations différentes : celle de l'ethnicité et des relations entre Majoritaire et minorisés, celle des référentiels de politiques publiques, celle de la « philosophie politique » et de la question de l'Etat-Nation, etc. L'enjeu est de tenter de saisir la pluralité des fils qui tissent la trame de cette question, dont les significations croisent et mêlent des plans différents de réalité.

Pour analyser l'émergence et les significations de la catégorie « communautarisme », j'ai travaillé à partir de deux types de traces du « débat public » :

D'abord, une sélection d'essais, d'articles et de rapports publics parus depuis une dizaine d'années. Il s'agit d'une sélection fondée sur une diversité la plus large possible, et donc non exhaustive. L'exhaustivité, qui n'a pas nécessairement d'intérêt, est en outre impossible tant la production est volumineuse, et tant le thème tend à coloniser de plus en plus – on le verra – des champs

différents. Les auteurs sont divers : chercheurs, philosophes, hommes et femmes politiques, journalistes, « témoins », etc. Les thèmes sur lesquels portent d'emblée ces discours sont, eux aussi, divers : racisme, antisémitisme, « voile islamique », présence de l'islam, laïcité, immigration, voire féminisme... Tous ont en commun de faire usage explicitement de l'idée de « communautarisme ».

Ensuite, la constitution et l'exploitation d'un recueil d'articles de presse nationale et locale – en l'occurrence, alsacienne, car ce matériau est issu d'une étude du FASILD conduite en région Alsace¹². C'est la racine du mot-clé *communautar* qui a servi à sélectionner les articles, à partir des bases de données informatisées des quotidiens. Après une recherche quantitative sur l'ensemble des quotidiens nationaux, trois quotidiens ont finalement été retenus pour un traitement plus spécifique – *Le Monde*, *Les Dernières Nouvelles d'Alsace* et *L'Alsace*. Une extraction spécifique de quelques années de production correspondant à des périodes significatives a ensuite formé le corpus final que j'ai étudié en détail. Pour des précisions et une discussion méthodologiques, je renvoie le lecteur intéressé aux annexes de cet ouvrage.

Selon les paragraphes, j'utilise l'un ou l'autre de ces matériaux, en suivant un fil directeur décomposé en trois parties. Dans un premier chapitre, je me propose de voir ce que recouvre et ce sur quoi repose implicitement l'idée de « communautarisme ». Je m'intéresse également à la façon dont cette catégorie (la catégorie communautarisme) fonctionne : à quoi fait-elle implicitement ou explicitement référence ? Quelle sélection de la réalité sociale opère-t-elle ? Comment décrit-elle

les rapports sociaux ? Quelles croyances ou préjugés engage-t-elle dans l'analyse du monde social ? etc. Dans un deuxième temps, je reviens sur l'apparition et l'imposition de cette idée. Quand et comment est apparue cette idée ? Mais également comment ce mot est devenu une idée jugée suffisamment pertinente pour s'imposer, et pour devenir une catégorie qui classe et explique la réalité sociale ? Je m'attache ainsi à historiciser les usages de cette catégorie, et particulièrement les glissements et changements dans ces usages. Je m'attache alors à comprendre la trajectoire de cette catégorie « communautarisme », et les inflexions qu'elle apporte dans la lecture des politiques publiques en France. Enfin, dans un troisième chapitre, je reprends les éléments de ces deux premiers chapitres (l'histoire et le fonctionnement de la catégorie) pour en interroger les significations générales en termes de perspectives politiques. Je cherche ainsi à saisir ce que produit l'introduction de cette idée au sein des politiques publiques, et ce que traduit son succès pour décrire l'état du monde. Je suppose ainsi que ce terme/cette catégorie, « communautarisme », nous permet de comprendre la façon dont l'État se pense dans le contexte contemporain. Pour ce faire, il me faudra resituer cette catégorie à l'égard de ses référents : à quoi se réfère-t-elle implicitement ? Qu'engage-t-elle comme lecture politique du monde ? Avec quelles conséquences sur l'organisation sociale et politique pour l'État ? En conclusion, je proposerai une lecture en termes d'histoire des référentiels politiques, pour replacer « communautarisme » dans le débat concernant le référentiel. Ma thèse est en substance la suivante : cette catégorie permet à l'État d'imposer une logique d'urgence et de menace (l'état d'urgence), en crispant l'orientation politique sur le référentiel

d'intégration, au détriment d'une reconnaissance de l'ethnicité et des discriminations qui organisent en pratique la situation.

Notes

1. CHIRAC J., « Discours du président de la république lors de la remise du rapport de la commission Stasi sur la laïcité », 11 décembre 2003.
2. CHIRAC J., « Message du Président de la République à l'occasion du rassemblement de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne lu par M. Luc Ferry, Ministre de la Jeunesse de l'Education nationale et de la Recherche », 3 mai 2003.
3. CHIRAC J., « Discours du président de la République. Voeux Corrèze (Tulle) », 10 janvier 1998.
4. ARFI J., *Les enfants de la république. Y a-t-il un bon usage des communautés?*, Paris, La Martinière, 2004, p. 7.
5. DE VILLEPIN D., « État d'urgence : déclaration du Premier ministre à l'Assemblée nationale », 8 novembre 2005.
6. En fait, il peut être abusif de parler de débat public. Car, comme on le verra, le débat n'a pas eu lieu et a peu de chance d'avoir lieu, à propos de la catégorie « communautarisme ». La polémique est organisée par un étonnant consensus, qui est significatif du fait que *nul débat n'est possible au sein de la catégorie* et relativement à elle. « Débat » n'est d'évidence pas le mot qui convient, même si la presse quotidienne met en scène un semblant de débat, en créant des rubriques « opinions » ou autres.
7. LEVY in *Le spectre du communautarisme*, Paris, Editions Amsterdam, 2005, p. 110.
8. Je rejoins ici Christine Delphy, quand elle souligne que « c'est la fonction du mot politique que d'être flou et plein de menaces d'autant plus terribles qu'elles sont moins précises. » Cf. DELPHY C., « L'humanitarisme républicain contre les mouvements homo. Réflexions sur la "solidarité", le refus de l'égalité et la haine des "communautés" », consultable sur le site du collectif *Les mots sont importants*: http://lmsi.net/article.php3?id_article=258.

9. FOUCAULT M., *Naissance de la biopolitique. Cours au collège de France. 1978-1979*, Hautes études/Gallimard/Seuil, 2004, p.22.
10. En sociologie politique, un *référentiel* est un ensemble d'images, de représentations du monde, qui constituent une « grille de lecture » de la société et orientent l'action publique. Cf. MULLER P., *Les politiques publiques*, Paris, Que sais-je?, PUF, 1990.
11. Au moment où j'écris ces lignes s'est déclarée une nouvelle guerre au Liban. Ce n'est pas à elle en particulier que je pense, mais plutôt à un état général de guerre dont on retrouve les traces dans le discours (guerre au chômage, guerre économique, etc.). Cependant, la lecture occidentale de la situation au Liban, et plus largement au « Proche-Orient » (concept occidental s'il en est), n'est pas sans lien avec la question qui m'occupe ici. Comme on le verra, l'image du Liban, entre autres, offre une exceptionnelle perspective de menace potentielle, dont le nom de « communautarisme » se prétend être l'écho. Avec ce thème, les images de la fragmentation, de la « guerre des communautés », sont importées dans la lecture nationale de la situation, justifiant une réaction.
12. DHUME F., *Racisme, antisémitisme et « communautarisme »*. *Manifestations publiques et significations sociales à l'école*, rapport final, marché des études du FASILD, ISCRA, mai 2006.

PARTIE I

DANS LE NOM DE « COMMUNAUTA- RISME »

UNE NOTION RÉCENTE D'ORIGINE INCERTAINE

Le terme « communautarisme » n'est entré dans le dictionnaire que très récemment : en 1997 dans le *Petit Larousse*, selon les informations de l'éditeur. En 2001 encore, aucun mot formé sur la base *communautar*¹ ne figure, par exemple, dans le *Grand Robert*. Il fait son apparition dans la version 2005 du *Petit Robert*, soit en 2004². Ce néologisme est certes un peu plus ancien dans les usages ; comme toujours, le dictionnaire consacre officiellement l'entrée d'un terme dans les usages, signifiant qu'il s'est diffusé et qu'il recouvre désormais un sens commun. Dans les médias, et les discours publics, l'usage est donc légèrement plus ancien. Mais, comme l'indique une recherche menée sur les dépêches de l'Agence France Presse (AFP) – consultables numériquement depuis 1983³ –, le terme est quasiment absent jusqu'en 1995 (voir graphique en annexe 1).

Pour approcher l'histoire, raisonnons d'abord avec l'ensemble des termes formés sur la même base (ou la même racine) : *communautar*-. La recherche sur les dépêches de l'AFP, sur cette base, indique deux tendances relativement distinctes, qui appellent à affiner ce regroupement de termes : d'un côté, un ensemble de vocables relativement récents : « communautarisme », « communautariste »... De l'autre côté, un terme plus

ancien, et avec un sens spécifique : « communautarisation ». Selon le dictionnaire, communautarisation est le « nom donné à la gestion commune qu'assurent plusieurs États de certains espaces maritimes et des ressources de ceux-ci⁴ ». Ce terme est utilisé, dans les dépêches journalistiques, en particulier pour qualifier le processus de construction européenne, par extension et glissement de ce sens initial. On perçoit donc d'emblée deux sens possibles différents : d'un côté, « communautarisation » désigne un sens juridique, appliqué à une communauté inter-nationale de gestion ; de l'autre, « communautarisme » (et ses dérivés) désignent un jugement « politique » appliqué à des communautés infra- et intra-nationales⁵. Il faudra bien évidemment affiner et préciser ce premier constat. Soulignons cependant ici qu'il est important de distinguer ces deux acceptions, grosso modo représentées par la différenciation entre « communautarisation », d'une part, et « communautarisme » d'autre part.

PRODUIT IMPORTÉ OU « SPÉCIFICITÉ FRANÇAISE » ?

Il est un fait que la notion de « communautarisme » est reliée, dans les discours, à un modèle anglo-saxon, qui est généralement posé comme un contre-modèle, et rejeté radicalement. Nombreux sont les auteurs qui assimilent « communautarisme » et multiculturalisme, pour en dramatiser les effets supposés « différentialistes ».

- « La République n'a pas seulement abandonné les quartiers en grande difficulté. En cédant aux pressions communautaristes, en faisant sienne la philosophie différentialiste, elle a laissé se développer en son sein un processus intolérable d'oppression des femmes.⁶ »

• « [Avec le communautarisme] Il s'agirait alors d'ignorer l'éternelle recherche visant à fonder le "Peuple-Un" et de laisser le champ libre au "Tout communautaire", en proposant une lecture "anglo-saxonne" de la laïcité, cette même conception qui rend si difficile la lutte contre les sectes aux Etats-Unis et qui, par-dessus tout, rend suspect le non-croyant.⁷ »

Pour expliquer l'imposition rapide et massive de ce terme, certains discours le rapportent spontanément aux États-Unis. On fait comme si l'imposition avait été préparée par une vie antérieure dans un autre espace socio-géo-politique. « Communautarisme » serait-il le nom d'un phénomène anglo-saxon importé en France ? Ou serait-il une catégorie concoctée par des *think tank* américains en vue de coloniser l'imaginaire français ? Les questions sont trop larges pour être traitées ici. Mais remarquons que pour avancer sur ce point, encore faut-il distinguer entre le sens prêté au terme et le sens de son évolution. En l'occurrence : à écouter les discours sur le « communautarisme », le terme désignerait un *phénomène* souvent considéré comme importé – ce qui reste à prouver. Cela ne signifie pas pour autant que le terme lui-même ait été importé.

Une autre lecture, plus philosophique, porte, elle, sur le « concept » lui-même. Elle avance l'idée que « communautarisme » serait une traduction française de l'idée *communautarienne* et, en l'occurrence, du concept anglo-saxon de *communautarianism*. D'où, sa confusion avec l'idée de multiculturalisme.

Alors, avons-nous affaire à un enjeu spécifiquement français ou non ? Oui et non. Non, dans la mesure où

les phénomènes qualifiés par ce terme ne semblent pas être propres au territoire français ; mais oui, dans la mesure où le qualificatif de « communautarisme » appliqué à ces phénomènes dit quelque chose de relativement spécifique à la France – ne serait-ce que cette appellation. En fait, il semble à première vue que « communautarisme » dispose précisément le débat en termes de « spécificité française » ou de « modèle français » menacé(e)s. On peut donc penser que, s'il ne s'agit pas d'un concept spécifiquement « français » (cela resterait à vérifier), son sens est orienté d'une façon particulière dans le débat en France. Ainsi, si les analyses divergent sur le caractère spécifiquement « franco-français » ou non de la catégorie, les auteurs qui s'y intéressent s'accordent sur l'idée que le terme correspond à une *traduction* péjorative de certains thèmes, notamment construits dans le monde anglo-saxon :

- « La notion de "communautarisme" est une notion franco-française inventée pour fustiger le modèle américain.⁸ »
- « "Communautarisme" est un argument qui vient de l'extrême-droite anglaise et américaine pour dénier la légitimité du mouvement des Civil rights.⁹ »
- « Le mot "communautarisme" lui-même n'a été forgé qu'après l'introduction en français du mot "communauté" dans son acception anglo-américaine, lorsque le mouvement gai et lesbien a évoqué l'existence en France comme ailleurs d'une "communauté gaie" comme les États-Unis avaient connu, par exemple, une "communauté noire."¹⁰ »

Nous avons là trois éléments remarquables :

- D'une part, ces trois propositions sont excessivement divergentes dans l'origine qu'elles prêtent au mot. Loin

de chercher à trancher entre faveur de l'une ou l'autre, cela me semble témoigner du caractère intrinsèquement problématique de cette notion.

- Toutes ces propositions se rejoignent, cependant, pour situer la naissance du terme dans la question des relations entre un imaginaire français et un imaginaire anglo-saxon. « Communautarisme » apparaît comme la traduction d'une réalité prêtée au monde anglo-saxon dans le « monde » français, mais cette traduction même est loin d'être neutre : on y trouve les traces de rapports idéologiques et de projections fantasmatiques.

- Toutes ces interprétations s'accordent pour souligner le caractère intrinsèquement péjoratif de l'idée de « communautarisme ». Ce qualificatif n'est donc, là encore, en aucun cas neutre : il condamne dans le temps et le mouvement mêmes où il nomme.

Dans tous les cas, « communautarisme » ne peut être résumé à la traduction française du concept anglo-saxon de *communitarianism*. Ce dernier est un concept investi d'un sens très différent de ce que recouvre implicitement l'acception française, et ce sens est difficile à entendre (et à traduire) pour une oreille française, tant le référentiel de l'intégration est accolé à une lecture idéologique de l'identité (et de la spécificité) française. D'autre part, et réciproquement, le terme « communautarisme » déborde largement la question du modèle philosophico-politique de gestion de la différence par les États – je vais y revenir. La question posée par l'apparition de cette notion ne peut donc être résumée à un transfert critique (ou à un rejet phobique) d'une notion anglo-saxonne. S'il correspond partiellement à un transfert de la philosophie américaine, force est de constater : d'abord, qu'il tend à prendre une place par-

ticulière dans le contexte français ; et ensuite que co-existent sous le même terme des sens implicitement différents, sans que le terme ne soit, lui, jamais défini.

LA BONNE ET LES MAUVAISES COMMUNAUTÉS

Dans une approche d'apparence plus sociologique, « communautarisme » renvoie implicitement à une opposition concernant l'idée d'être-en-commun. En France, on conçoit la forme politique du vivre-ensemble comme étant théoriquement volontaire, rationnelle, démocratique... en la distinguant d'un être-commun archaïque qui en serait l'exact opposé. Cet opposé serait, lui, « d'essence communautaire ».

On voit ici l'influence dégradée de la sociologie de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle. Dégradée car, si l'on retient par exemple Max Weber et son opposition entre *communalisation* (où le commun est fondé sur un sentiment subjectif d'appartenance) et *sociation* (où le commun est fondé sur un compromis), on oublie en pratique l'analyse qu'en faisait cet auteur. En effet, d'une part, Max Weber remarquait combien la société « moderne » voit cohabiter ces deux tendances, sans jamais éliminer ni remplacer complètement les formes de communalisation au profit de la sociation. D'autre part, il montrait que le processus d'ethnisation est le fait des dominants dans une société donnée ; et donc que la singularité des normes dominantes se fait passer pour universelle¹¹. Autrement dit, l'opposition entre conception « éclairée » et conception « archaïque », qui fait de la seconde une référence du passé et de la première une marque du Progrès et de la modernité,

est une conception elle-même fondée sur l'impensé de la modernité¹². « Communautarisme » traduit donc la marque du dominant. Celui-ci déclare comme « universalisme » sa conception particulière du monde, et il désigne en conséquence comme « archaïsme communautaire » les manifestations prêtées et imputées aux autres groupes – aux groupes que l'on peut dire *minorisés* (c'est-à-dire qui font l'objet d'une minorisation ou de l'attribution d'un statut mineur et inférieur, de la part du groupe Majoritaire dominant). Ainsi, « communautarisme » apparaît moins comme une qualification en général, que comme un *dis-qualificatif*.¹³

Si l'on revient à la dissociation entre « communautarisme » et « communautarisation », nous avons un indice d'une problématique politique et morale. Le second terme signifie une gestion commune, et est d'abord pris sur un plan fonctionnel. Il est fréquemment utilisé, j'y reviendrai, pour qualifier la *sociation* européenne, c'est-à-dire cette construction politique fondée sur un compromis négocié. La distinction entre « communautarisation » et « communautarisme » est donc fondée sur une lecture opposée de la signification du *commun* et de la *communauté*. La polémique sur la question dite du « communautarisme » est donc significative d'une ligne de séparation morale entre le bien et le mal-commun. D'un côté, le commun comme mouvement de la réunion délibérée dans un but de gestion commune (communauté européenne, par exemple). De l'autre, le commun comme mouvement de « régression » vers un être-ensemble (le « communautarisme »). Qu'est-ce qui sépare, au fond, les deux ? Qu'est-ce qui (et qui est-ce qui) arbitre sur le *bon sens* du commun ?

La « philosophie politique » peut éclairer cette question. Ce qui est en jeu peut être assimilé à une dispute sur ce qui serait le juste ordre social. Selon la ligne de séparation incarnée par l'État (l'État-Nation), il y aurait, *en substance*, de bonnes communautés : celles dites nationale, européenne – mais aussi la « communauté éducative » de l'école. Ces « communautés » ont *droit* à reconnaissance et, tout simplement, à existence. Ceci, car on leur prête un rôle de prolongement et d'incarnation de l'État et donc, on les qualifie de « politique ». À l'opposé, et de façon antagonique à cet imaginaire social idéalisant, il y aurait de mauvaises communautés : et particulièrement les « communautés ethniques ». Cette opposition traduit, on le voit, une ligne de partage, entre un ordre légitime – celui de l'État-Nation –, et d'autres ordres jugés illégitimes. « Communautarisme » est alors le nom qui disqualifie, qui désigne le bruit fait par ceux que l'État considère comme sans-voix¹⁴. De nombreux auteurs ou institutions s'attachent à formuler cette différenciation, en opposant l'ordre légitime (« universel ») au « communautarisme » (dont il n'est même pas besoin de dire l'illégitimité). C'est ainsi que le Haut Conseil à l'Intégration (HCI) prend le soin de distinguer les communautés, en opposant celles dites minoritaires à la République française : « On aurait tort de considérer que la République française n'est qu'un communautarisme qui s'oppose à d'autres communautarismes, même si la France n'a pas toujours été à la hauteur de son idéal républicain fondé sur des idéaux universels. (...) Tant que cet aspect négatif [de la colonisation, notamment] ne sera pas suffisamment pris en compte, la République ne pourra pas s'ouvrir à un avenir authentiquement intégrateur et les communautés culturelles minoritaires qui la composent

nourriront toujours méfiance et agressivité à son égard.¹⁵»

C'est ainsi, également, que certains distinguent explicitement les bonnes communautés des mauvaises, ces dernières n'étant, en dernière analyse plus des communautés, mais des « communautarismes » : « Les intérêts d'une communauté ne sont pas forcément ceux des communautaristes. Ils peuvent même être franchement antagonistes. Une famille a tout à redouter du prosélytisme religieux. Une ville de la région parisienne fera tout pour éviter l'intrusion dans son tissu de tribus de la cité voisine. Le communautarisme (...) n'associe plus les personnes sur les bases d'une origine commune ou de caractéristiques théoriquement héritées de chacun mais sur la défense d'un être collectif et mythique élevé au rang d'un dieu coléreux et exclusif.¹⁶»

Si la séparation entre bonnes et mauvaises communautés est construite à partir de la notion de ce qui serait ou non « ethnique », force est de constater qu'ils reposent sur une fiction : l'État-Nation s'est, lui aussi, construit sur un mode ethno-nationaliste¹⁷. La même remarque peut être formulée pour ce qui concerne la « communauté européenne », comme l'ont illustré les débats relatifs à l'adhésion de la Turquie. On peut donc comprendre ces discours de distinction comme une rhétorique propre au groupe Majoritaire, pour affirmer/confirmar son monopole de la communauté légitime. C'est ce que dit, *a contrario*, Joseph Macé-Scaron lui-même, en stigmatisant la stratégie des groupes minorisés, et en attribuant implicitement au groupe majoritaire le monopole de la norme d'humanité : « On peut donc résumer le communautarisme comme la

valorisation au détriment de notre humanité commune et, surtout, comme la volonté de faire exercer à la communauté en question un contrôle absolu et exclusif sur ses membres.¹⁸»

LA COMMUNAUTÉ PRÉJUGÉE

Il n'est nul besoin de définir le « communautarisme ». Le mot semble parler tout seul, tant il fait référence à des préjugés partagés. « Le mot lui-même, la façon dont il résonne, les terres sémantiques qu'il ouvre par simple jeu d'association, suffisent aux uns et aux autres à se faire une idée du sens qu'il recouvre et indique.¹⁹ » L'indéfinition générale de « communautarisme »²⁰ est compensée par la systématisation de ses références implicites. Quels que soient les contextes d'application et les cibles potentielles (les « musulmans », les « homosexuels », la « Corse », etc.), la marque (infamante) semble agir d'une façon relativement constante. Cela indique que la notion est fondée sur des amalgames et des préjugés. Il s'agit bien de préjugés, et qui plus est souvent d'ordre raciste, dans le sens où les signes de visibilité des dites « communautés » sont implicitement tenus comme *marque naturelle*, comme reflet d'une *essence donnée*. L'imputation de communauté repose sur une essentialisation de certains groupes, en leur supposant une substance communautaire, et donc, en fait... une nature (sociale) différente – ce qui est la marque de l'idéologie raciste²¹. Cette croyance, qui mobilise parfois des référents d'apparence sociologique, contredit en fait le sens que le sociologue peut donner au terme de « communauté » : « ni rapport abstrait ni substance commune, la "communauté" est sans doute moins un être commun

qu'un être *en commun* – être l'un avec l'autre.²² La catégorie «communautarisme» fonctionne donc à l'identique de ce qu'elle prétend dénoncer – les logiques racistes et mixophobes.

Tout se joue en grande partie dans le fait que la notion de «communautarisme» fonctionne comme une *imputation de communauté*. «Communautarisme» désigne, en même temps qu'il accuse, des «communautés», de façon indépendante du sentiment que peuvent en avoir ses membres présumés. Très souvent d'ailleurs, ceux à qui l'on impute une communauté s'y reconnaissent peu. C'est ainsi que le sociologue François Dubet a souligné «la faiblesse des sentiments communautaires [dans les quartiers d'exil], à l'exception de la communauté des jeunes. Cette faiblesse s'explique simplement par le fait que la grande souffrance des habitants de ces quartiers, ce sont leurs voisins car le fait de vivre avec des gens stigmatisés stigmatise celui qui les fréquente.²³» Didier Lapeyronnie poursuit cette analyse : «Si la tendance était communautaire, elle traduirait une capacité collective de solidarité. La réalité est pire : le repli a lieu sur le ghetto, un lieu vide de sens.²⁴» De même, pour ce qui concerne l'Islam, Gilles Kepel, estimait, en 1989 : «Je ne pense pas qu'il existe en France une communauté musulmane organisée, structurée comme telle.²⁵» Et les critiques redondantes visant «l'incapacité des Musulmans de France à se mettre d'accord» ne font que redire, mais sur un mode dévalorisant, ce même constat.

On peut donc penser que l'anti-communautarisme – qui est de fait le seul discours qui dit le «communautarisme» – dénonce moins un phénomène social

réel qu'il ne projette son propre fantasme concernant l'Autre, celui qui est toujours ramené à une supposée «communauté d'origine». Le terme de «communauté» – tout comme celui de «culture»²⁶ – sont ainsi les véhicules d'un processus d'ethnisation.

LA LOI DE L'AFFECTIF ET L'ORDRE POLITIQUE

L'ambivalence du terme «communauté» est soulignée par de nombreux observateurs. Ce terme sous-entend en fait deux logiques, qui ne sont pas forcément reliées entre elles :

- Une face juridique qui inspire les termes de «communauté nationale», la «communauté européenne», la «communauté urbaine», etc. N'oublions pas, de ce point de vue, que le terme s'applique aussi, dans le sens restrictif du droit, aux «communautés religieuses», entendues comme des établissements.
- Une face affective dans laquelle la communauté est comme union, et ses célébrations (par exemple la Journée de l'Europe, les fêtes nationales, etc.) font communion. La proximité du langage religieux (le rituel de la communion...) est ici un indicateur de la valeur idéologique de l'idée de communauté.

Ces deux dimensions ne sont pas en tant que telles opposées ; elles se combinent dans les discours tantôt pour valoriser, tantôt pour dévaloriser l'idée de «communauté». Le statut, valorisé ou non, dépend de la qualification juridique (ou non) des groupes en question – c'est-à-dire de leur légitimation par le Droit ; celui-ci légitimant l'ordre du Majoritaire. D'où, par exemple, la virulence des refus de reconnaissance juridique de

«communautés» qui ne le sont pas déjà. C'est bien en cela qu'on retrouve la dimension fortement politique de cette problématique: une controverse sur ce qui est de l'ordre du juste (ou non), et qui doit être en conséquence sanctionné par le Droit (ou non). La combinaison de ces deux motifs – le Droit et l'affectivité – se fait généralement de la façon suivante: la dimension juridique légitime des entités collectives, autorisant un rapport affectif jugé «normal». En revanche, est jugée anormale et donc qualifiée de «communautariste» une relation qui présuppose un lien affectif à un groupe qu'on ne veut pas reconnaître, et qu'on dévalorise en conséquence.

La dévalorisation juridique. On pointe la distinction de nature juridique entre deux types supposés de réalité. En conséquence, on discrédite les comportements jugés illégitimes car non conformes à l'ordre de la distribution de la reconnaissance juridique :

- «La République doit protéger contre tous les activismes communautaristes, même ceux menés au nom de l'égalité. Or force est de constater que, dans la France d'aujourd'hui, la distinction est de moins en moins claire entre la loi civile et les préceptes religieux, ce dont profitent certains pour réclamer une loi privée spécifique qui nous renverrait à la "personnalité" des lois en cours au Haut Moyen Age, avant la modernité de la territorialité juridique.²⁷»

- «Le port de signes religieux au sein d'établissements scolaires est une revendication identitaire qui n'a pas lieu d'être car elle sous-entend la priorité des impératifs religieux face à ceux de la citoyenneté.²⁸»

On prend le soin de dissocier les qualifications des différentes «communautés» préjugées selon un ordre,

explicite ou implicite, de légitimité juridique. Ce qui autorise de juger différemment les attributs, les pratiques et les positions symboliques des uns et des autres. La laïcité et l'intégration représentent ainsi la frontière et le processus, qui sont jugés seuls légitimes pour relier le statut juridique et l'ordre affectif de la communauté. L'opposition entre l'idée de Nation, censée représentée l'union, et l'idée de «communautés» censées incarnées la juxtaposition, repose sur l'argument selon lequel la loi est le seul principe unificateur légitime. Cela se retrouve dans le motif, récurrent dans les discours, qui fait du «respect des lois» la base de l'intégration²⁹.

- «La France, ce n'est pas nouveau, a toujours fait le choix de l'intégration, loin de la simple juxtaposition. En effet, laisser s'installer dans la sphère publique des pratiques religieuses, culturelles, linguistiques est à coup sûr le meilleur moyen de laisser croître les communautarismes.³⁰»

- «Cette conception s'impose à tous ceux qui vivent en France, et qui doivent en accepter les lois et les mœurs. Je l'ai dit: notre pays ne sera jamais l'addition de communautés juxtaposées. Le communautarisme et ses dérivés sont le contraire de l'union et du sentiment d'appartenance à une même nation, sentiment qui est la clef de voûte de notre conception commune de la République.³¹»

La dévalorisation affective. La qualification de la relation non légitime se fait sur un mode nettement affectivant, articulé à un langage dévalorisant et péjoratif. L'affectif se retrouve de façon forte dans la qualification des Autres, présentés comme pervers.

- «Si l'école laïque rassemble, en respectant la personnalité des enfants, elle ne peut le faire qu'en évitant

tout signe susceptible de blesser les consciences ou d'exercer des pressions, que j'ose qualifier de "perverses", visant à manipuler. Si demain chacun allait à l'école avec un signe distinctif montrant ses convictions religieuses, alors, elle ne serait plus l'école de l'unité mais un lieu où fleuriraient les clans et les communautarismes. Imaginons un instant, monsieur le ministre, des cours d'école quadrillées par des enfants regroupés par affinité religieuse, s'ignorant peut-être, pire, s'affrontant. Ce serait alors la mort de l'idéal laïque et républicain, vous en conviendrez avec moi.³²

La perversion qui est prêtée à l'Autre suppose également qu'il est un être actif, agissant pour imposer son désir à un Nous implicitement posé comme victime passive. Le thème du viol – et en tout cas de l'abus – est là en filigrane, si l'on suit ce raisonnement qui sexualise implicitement la relation en jeu : « Ces individus, qui séduisent des jeunes gens sans repères et qui prêchent un repli communautariste inacceptable et contraire à la tradition de la France, perturbent gravement notre société et donnent une image rétrograde de l'islam.³³ »

Le terme « communauté » ne renvoie donc pas ici à une lecture analytique, mais d'abord, à une interprétation affective de l'appartenance légitime. Celle-ci va de pair avec une justification de la distribution des parts et des voix dans l'ordre politique. Ainsi, sur le plan politique, la question que recouvre l'idée de « communautarisme » est celle du principe distributeur d'une valeur (positive ou négative) des groupes, et donc de distribution des droits et des voix. Cette question nous introduit en conséquence dans l'imaginaire politique, dans la façon dont se tisse le récit justificateur de l'ordre politique

de l'État-Nation. Le mouvement de dénonciation, de dramatisation et de stigmatisation propre à la catégorie fait donc sens en tant que logique de radicalisation de l'ordre défini depuis le point de vue de l'État, dans un contexte de mutation sociopolitique. Et l'ordre valorisé correspond à un point de vue nationaliste.

UNE LOGIQUE DE LA STIGMATISATION

Si l'idée de « communautarisme » est récente, on peut comprendre que sa diffusion coïncide avec un sentiment de « communautarisation » croissante. L'effet même de promotion de cette grille de lecture justifie qu'on la légitime en lui attribuant une pertinence exponentielle. Un cercle vicieux prend forme dans les discours (et dans les médias en particulier), qui justifie en boucle la catégorie par son usage et le développement de l'usage par la pertinence accrue de la catégorie. Lu sous cet angle de justification de la catégorie, le sondage effectué par la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme sur le « sentiment de communautarisation » donne un aperçu de ce phénomène de légitimation : « L'idée qu'il y aurait "dans la société française, des gens qui vivent à part" demeure presque unanimement partagée (89 %), mais les réponses spontanées à la question de savoir de qui il s'agit font apparaître que l'on désigne ainsi, même si minoritairement et loin derrière les personnes les plus démunies ou à l'inverse les plus nanties, plus souvent qu'en 2003 des groupes caractérisés par leur origine nationale, leur religion ou leur différence ethnique supposée (soutotal de 36 %). (...) Là encore, à travers le regard porté par les Français sur ces deux groupes [musulmans et

Juifs] de personnes, on constate cette année une plus grande propension de l'opinion à lire la réalité sociale selon une grille communautariste. » « On note aussi le sentiment accru de l'existence d'un particularisme, voire de communautarisme de la part des membres des groupes victimes du racisme, perçus comme se mettant à part dans la société française, tout particulièrement les Français juifs.³⁴ »

Le sentiment de « communautarisation » – donc d'accroissement ou de diffusion d'un « communautarisme » – traduit avant tout la diffusion et l'acceptation croissante de la lecture véhiculée par la notion de « communautarisme ». Cela ne signifie pas en soi que le phénomène que l'on présume être « communautariste » s'accroît en lui-même (encore faudrait-il savoir de quel phénomène il s'agit, ce qui n'est que rarement précisé). En conséquence, la diffusion du terme découle plus d'une requalification de faits existant précédemment, mais sous d'autres appellations, que comme désignation d'un phénomène nouveau qui irait se développant. Par requalification de faits existant, je veux dire : des faits qui existaient il y a vingt ans et qui étaient appelés autrement sont aujourd'hui classés comme manifestation typique du « communautarisme ». Il faut donc bien voir que le sentiment de généralisation dudit « communautarisme » tient plus à l'application de plus en plus variée du terme à des phénomènes divers, d'ailleurs le plus souvent déjà connus, qu'à de nouveaux faits, ou qu'à un changement de nature de ceux-ci. C'est la « grille de lecture », qui change. Autrement dit, ce sont les « lunettes sociales » avec lesquelles on regarde la réalité qui ont changées et qui nous la font voir autrement. Prenons ici un seul exemple, pour com-

prendre comment se déploie ce phénomène : la dite « affaire du voile islamique » témoigne bien de ce processus. En effet, des « cas » de « voile à l'école » sont récurrents à travers la presse : 1989, 1994, 2002...³⁵ Or, en 1989, dans *Le Monde*, le terme « communautarisme » n'apparaît que dans 1 % des articles comportant les termes « foulard + islamique ». En 1994, 21 articles emploient la base *communautar-* et 91 comportent « foulard + islamique », mais aucune corrélation entre les deux groupes d'articles. L'analyse de la presse montrera comment la catégorie s'est construite par (re)qualification progressive et agglomération de multiples thèmes – c'est l'objet du deuxième chapitre. Mais ce qu'il faut noter ici, c'est que le processus se fait par *juxtaposition* de thèmes différents et aussi, par *réurrence* des exemples médiatisés³⁶.

Tout un champ sémantique se développe en conséquence, avec pour unificateur supérieur l'idée de « communautarisme ». Un exemple très significatif – parmi beaucoup d'autres – est le rapport sur le racisme de Jean-Philippe Moinet au ministre de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale³⁷. Dans ce document, le terme « communautariste » n'apparaît qu'une seule fois (p.42), mais le rapport met en équivalence divers thèmes qualifiés selon le cas de « communautaire », « ethnique », « islamiste », « intégriste », « repli identitaire », etc. C'est donc bien un environnement sémantique disparate mais organisé par une *mise en valeur* convergente, qui constitue le « communautarisme » comme catégorie explicative. Pour le dire autrement, « communautarisme » devient un mot-symbole en même temps qu'il devient un mot-valise : la réorganisation du discours et du champ sémantique établissant, implicitement ou explicitement, des liens entre une chaîne de signifiants

(islamisme, quartier, repli, etc.), «communautarisme» acquiert la fonction d'unificateur et devient donc *signifiant de cette chaîne* d'idées. C'est une catégorie explicative dans le sens où elle classe et elle fait mine d'expliquer: elle donne à voir un *ordre* particulier de *compréhension* du monde social. Cette catégorie vient donc chapeauter un ensemble de notions diverses et d'usage variables, dans un fonctionnement circulaire³⁸ et tautologique où l'on naturalise par exemple le recours à la violence, le racisme, etc. comme attributs de certains groupes (le thème du «racisme maghrébin» en est un exemple typique...).

Cette logique circulaire contribue à organiser un «effet outsider»³⁹, c'est-à-dire une logique qui définit l'Autre comme intrus – ce statut social et politique d'intrus étant «collectivement assigné aux immigrés indépendamment de leur statut juridique (étranger/national)⁴⁰». C'est ce qui justifie rétrospectivement des discours sur «l'impossible intégration». Ce mécanisme rejaillit en particulier sur des jeunes que cette situation revient à *stigmatiser*, ce qui réduit concrètement leurs potentiels d'insertion sociale et économique, en justifiant par exemple la discrimination – j'y reviendrai à travers une analyse complémentaire de la presse locale alsacienne⁴¹.

UNE LECTURE CATASTROPHISTE QUI PRÉPARE LA RÉACTION

La signification morale prêtée à l'idée de communautarisme organise la lecture de la réalité dans un sens catastrophiste. En effet, «communautarisme» est assimilé à un «cancer» en voie de généralisation. Ce voca-

bulaire de référence médicale traduit une perspective de *naturalisation* de l'ennemi, présenté comme parasite (il «grignote», etc.). «Cancer», «plaie», etc. reflètent le mode du pathos et des affects (affections) à partir duquel est lue la situation. Le discours fonctionne selon une équation qui agglomère des niveaux différents de réalité sous l'angle de la catastrophe. En substance, cette équation pose que: «il existe du communautarisme» + «en croissance continue» + «organisé par des groupes intégristes» + «dans les quartiers sensibles» + «menace la République et la démocratie».

Par exemple:

- «La stratégie des communautaristes (...) relève d'un dispositif cohérent en plusieurs temps. (...) L'issue de ce processus: une organisation communautariste dans laquelle les questions de démocratie, de revendications sociales et de citoyenneté n'ont plus droit de cité.⁴²»
- «[La proposition de Loi sur les signes religieux à l'école] stoppe le grignotage de la République par le communautarisme, vitrine légale de l'intégrisme. (...) [et] envoie un message ferme de refus au communautarisme, qui fissure, où qu'il s'exprime, notre pacte républicain.⁴³»

Le terme de «communautarisme» prend place dans un processus de dramatisation sociale. Vraisemblablement, il y a là un effet de radicalisation rhétorique des questions sociales, qui transparaît dans la forte liaison entre le thème «communautarisme» et d'autres thèmes au cœur de la question sociale: celui des «quartiers ghettos», celui de la façon de faire société, celui de l'immigration, celui de l'homosexualité, etc. Ces questions sont alors lues selon une logique de l'affrontement, actuel ou à venir. Les termes «menace», «contestation»,

« subversion », « déstabiliser », etc. témoignent d'une lecture en termes de rapport de force, si ce n'est en termes de stratégie de champ de bataille.

- « Le voile est un **drapeau**, celui du **combat** politico-religieux de l'islamisme radical. (...) En affichant une appartenance communautaire, il exprime le refus **provoquant** de s'intégrer. Ce faisant, il **conteste** la République dans ses fondements mêmes. Rien n'est plus **subversif** de l'ordre républicain que le communautarisme, dont le voile est l'**étendard**.⁴⁴ »

- « Ne perdons pas de vue que ce texte vise à **faire barage** aux tentatives communautaristes et **prosélytistes** qui tentent de **déstabiliser** l'un des fondements de la République et le cœur de notre démocratie : l'école.⁴⁵ »

Les discours renvoient souvent à ce qui pourrait être l'image d'une porte aujourd'hui ouverte, et qui risquerait, selon les cas, de voir le vent tout emporter ou de voir les Barbares entrer. Le thème est, en tout cas, et de façon récurrente, celui de la « République (ou de l'Occident) assiégé(e) » :

- « Le communautarisme amorce le **saccage** de la paix civile et de la citoyenneté républicaine. Nous ne sommes pas loin de cette **ruine**, nous y sommes peut-être déjà. Ce n'est pas en effet jouer les Cassandre que de prétendre qu'il n'y a qu'une différence très mince entre **Sarajevo**, ville où des communautés se sont **entretuées**, et nos villes françaises. Cette différence porte le nom de république.⁴⁶ »

- « Comment s'étonner que, dans ce monde **anarchique**, **injuste**, **apeuré**, le fondamentalisme religieux **embrase** les esprits, que le recours à la religion, fût-elle dévoyée, constitue un refuge, voire la justification de tous les **désordres**, de toutes les **cruautés** ?⁴⁷ »

La rhétorique politique banale rejoint sans difficulté les thèmes et les mots d'Oriana Fallaci. Ce qui indique bien, comme l'avait noté Vincent Geisser dans *La nouvelle islamophobie*, que l'enjeu du « débat » sur la position de cet auteur n'a été qu'une question de degré d'acceptation des logiques racistes et islamophobes, et non la condamnation du racisme en tant que tel :

- « Cela ne me fait pas plaisir, de dire que Troie brûle, que l'Europe est désormais une province, voire une colonie de l'Islam, et l'Italie, un avant-poste de cette province, un point de repère de cette colonie. (...) Mais c'est cela la vérité. Du détroit de Gibraltar aux fiords de Soroy, des falaises de Douvres aux places de Lampedusa, des steppes de Volgograd aux vallées de la Loire et aux collines de Toscane, l'incendie flambe. Dans chacune de nos villes il y a une seconde ville. Une ville superposée et semblable à celle que, dans les années soixante-dix, les Palestiniens créèrent à Beyrouth, établissant un État dans l'État, un gouvernement dans le gouvernement. Une ville musulmane, une ville gouvernée par le Coran. Une étape de l'expansionnisme islamique.⁴⁸ »

Cette rhétorique est reprise, sous une forme à peine euphémisée, dans la représentation politique au plus haut niveau de l'État :

- « Nous sommes une société menacée par l'éclatement des groupes, des communautés, par tout ce qui aujourd'hui peut fractionner la société au détriment de l'intérêt général et des valeurs supérieures. Et c'est, je crois, un danger majeur. C'est pour ça qu'il nous faut redonner à nos valeurs républicaines, redonner à ce qu'est vraiment notre vivre ensemble une force qui puisse dépasser les tentations d'égoïsme ou les tentations de fractionnisme ou de communautarisme.⁴⁹ »

L'opposition entre République et « communautarisme » se réfère au passé, pour dire que la menace pesant sur l'Occident en général, et sur la France en particulier, est celle d'une dégradation⁵⁰. Ce n'est pas seulement la crainte d'un retour en arrière. C'est, conjointement, celui d'une substitution de logiques « sous-développées » au statut de puissance développée. Ainsi, l'opposition mêle inextricablement la référence mythique du Progrès à celle d'un Occident éternel, et le risque est montré comme étant celui d'une régression sous le coup de l'invasion de logiques non occidentales – ce qui signifie en fin de compte : éternellement archaïques. Cela se manifeste, dans l'opposition d'un passé glorifié (« ce qui fait et a fait la grandeur française⁵¹ »), au « communautarisme », signe par excellence de l'archaïsme supposé.

• « Dans certaines écoles primaires de la République, on sort les élèves pour qu'ils aillent apprendre la langue de leurs parents (...) ce n'est pas l'avenir et la citoyenneté qu'on leur offre, mais le passé et l'enfermement identitaire qu'on entretient.⁵² »

Cela se manifeste aussi dans l'autre sens, physique, de l'idée de « grandeur » : grand est l'Etat-Nation, et petites sont les autres « communautés ». Le thème de la grandeur s'articule toujours avec une échelle des valeurs, dans laquelle l'altérité et la petitesse sont tout logiquement reliées à l'idée de « nature » faite de passions sauvages (« libération des forces », « exaltation ») :

• « La réponse à ces interrogations n'est pas dans l'infiniment petit du repli sur soi ou du communautarisme. Elle est au contraire dans l'affirmation de notre désir de vivre ensemble, dans la consolidation de l'élan commun, dans la fidélité à notre histoire et à nos valeurs. Face aux

incertitudes du temps et du monde, face au sentiment d'impuissance, parfois à l'étreinte du désarroi, chacun recherche des références *plus personnelles, plus immédiates* : la famille, les solidarités de proximité, l'engagement associatif. Et cette aspiration est *naturelle*. (...) Pour autant, ce mouvement doit trouver ses limites dans le respect des valeurs communes. Le danger, c'est la *libération de forces* centrifuges, l'*exaltation* des particularismes qui séparent. Le danger, c'est de vouloir faire primer les *règles particulières* sur la loi commune. (...) Regardons ce qui se passe *ailleurs*. Les sociétés structurées autour de communautés sont bien souvent la proie d'inégalités inacceptables. Le communautarisme ne saurait être le *choix de la France*.⁵³ »

Dans ce mouvement de mise en opposition apparaît une lecture de l'histoire sur un mode particulier : c'est une histoire de la différenciation culturelle et de la domination qui affirme la supériorité de la culture européenne/occidentale et en particulier française. L'*affrontement* intercivilisationnel est ainsi montré comme résultant d'une stratégie délibérée des minorisés :

• « Les forces opposées au grand patrimoine français de la tolérance sont toujours à l'œuvre, concrètement.⁵⁴ »

• « Car l'Occident est la cible ; il est jugé responsable de tous les maux du monde moderne, de l'injustice dont sont victimes les autres peuples, du sentiment d'aliénation qu'ils éprouvent. Aucun d'eux ne veut admettre que si l'Occident est en avance, il le doit d'abord à lui-même. Il y a plusieurs siècles que, rejetant des traditions sclérosées, le conformisme de l'esprit, il a fondé sur la liberté et l'individualisme le progrès novateur qui l'a porté à la tête du monde.⁵⁵ »

DE LA STIGMATISATION⁵⁶ À LA JUSTIFICATION DE L'AFFRONTEMENT

A travers les discours, l'Islam est en ligne de mire ; la notion de « communautarisme » est l'instrument détourné de son discrédit.

- « L'Islam apparaît désormais comme un obstacle majeur à l'intégration des immigrés. Alors que la population musulmane désormais sur la défensive se replie sur elle-même, les nouvelles discussions sur le voile prennent une dimension sécuritaire. Le voile des jeunes musulmanes de France renvoyant inexorablement au risque d'infiltration des institutions de la République par une avant-garde intégriste.⁵⁷ »

- « Ce repli islamiste est dénoncé (ou admis) par de jeunes Maghrébins eux-mêmes. Yamin Makri, porte-parole de l'Union des jeunes musulmans, reconnaît l'existence d'un « vrai repli communautaire ». Lequel est en gestation depuis plus de dix ans comme en témoignent la multiplication des salles de prière ou l'extension du port du foulard islamique.⁵⁸ »

On voit ici le consensus qui règne implicitement autour de l'idée que « communautarisme » se réfère *naturellement* à l'islam, et que cela correspond « inexorablement » à une menace (A. Sfeir). Dans cette perspective sécuritaire, le référent mobilisé par les protagonistes de ce non-débat n'est pas l'Islam vécu par les musulmans. Car, comme le notait Vincent Geisser, « l'Islam vécu ne les intéresse pas. Ce qui les interpelle dans leur chair, ce sont l'Islam imaginaire et l'Islam fantasmé, mis au service d'un combat idéologique, dont les musulmans réels ne sont que des figurants et des ombres fantomatiques.⁵⁹ » Un exemple parmi d'autres

avec le ministre de l'éducation nationale François Fillon, lors d'un passage sur France-Inter, le 8 juillet 2004, qui « a promis (...) « une fermeté absolue » à l'égard des jeunes musulmanes qui se présenteraient à la rentrée scolaire avec un voile islamique. S'en prenant ainsi à ceux qui « souhaitent en découdre avec la République », M. Fillon a déclaré : « Il faut que cette partie-là sache que la République sera intraitable, qu'elle sera d'une fermeté absolue. » « J'y veillerai personnellement, il n'y aura pas d'exception », a-t-il ajouté.⁶⁰ »

C'est bien cette grille de lecture particulière qui ordonne « l'analyse » des Renseignements généraux, dans un rapport sorti en 2004 et dont la « fuite » a été relayée par certains médias. Selon l'article du *Monde* qui présente ce rapport, les critères retenus pour qualifier le « phénomène de repli communautaire » sont au nombre de huit, et sont formulés en ces termes :

- Un nombre important de familles d'origine immigrée, pratiquant parfois la polygamie ;
- Un tissu associatif communautaire ;
- La présence de commerces ethniques ;
- La multiplication des lieux de culte musulman ;
- Le port d'habits orientaux et religieux ;
- Les graffitis antisémites et anti-occidentaux ;
- L'existence de classes regroupant des primo-arrivants ne parlant pas français ;
- La difficulté à maintenir une présence de Français d'origine⁶¹.

Ces critères sont significatifs d'une conception de l'Islam et de l'étrangeté comme menace, dès lors qu'ils sont visibles. Cette articulation joue d'un étonnant retournement : la visibilité étant prise comme indica-

teur d'un «repli». C'est que l'enjeu est le référentiel organisant l'espace public. La focalisation implicite sur le référentiel idéologique qui fait de l'espace public un espace neutre ou rationnel – ce qu'il n'a jamais été⁶² – justifie que l'on traite les représentations attribuées à l'Islam et à l'étrangéité comme menace sur le caractère public de l'espace. La catégorie «communautarisme» peut ainsi apparaître comme l'instrument d'un processus très général de stigmatisation, portant en particulier sur la figure du Maghrébin-Musulman. En suivant l'analyse de Mathieu Rigouste⁶³, on peut dire que la façon dont la presse construit «l'affaire du voile» est significative d'un tel processus.

À son extrémité, «communautarisme» peut correspondre à un argument du racisme différentialiste⁶⁴. Il vient légitimer une réaction générale de rejet, justifiée par ce qui serait un signe ultime du «refus d'intégration» de l'Autre. Nombre de discours sur le communautarisme semblent en tout cas se construire sur ce mode, qui justifie l'affrontement. C'est ainsi que nous retrouvons de façon banalisée le thème du «choc des civilisations» popularisé par Samuel Huntington :

- «Nous sommes bien dans les certitudes avec lesquelles j'arrivais [sic!], c'est-à-dire que nous assistons à un choc de culture et que notre pays – ce qui donne le sentiment parfois que nous sommes “foutus” – est heurté de front par plusieurs phénomènes convergents.⁶⁵»

- «Il ne sert à rien de nier le “choc des civilisations”, de stigmatiser ceux qui l'évoquent, comme si n'en pas parler suffisait à exorciser le danger. (...) Situation psychologique d'autant plus redoutable que les sociétés musulmanes et les sociétés européennes [sic!] sont aux frontières les unes des autres; (...) d'autant plus

aussi que l'immigration en Europe de millions de musulmans rend désormais explosive leur confrontation au sein de nations européennes devenues de plus en plus multiconfessionnelles, et qui dépendent pour leur survie des ressources pétrolières [sic!] de pays musulmans qui entendent bien se libérer de la tutelle économique de l'Occident et lui faire à leur tour subir leur influence. Choc des religions? Choc des civilisations? répétons-le : peu importent les formules!⁶⁶»

«Peu importent les formules?». La répétition et le martelage qui organisent l'ouvrage d'Edouard Balladur ne laissent pas de doute : le choix des mots en dit long, bien au contraire, sur les soubassements idéologiques de ce propos qui s'affiche comme un discours de raison, d'évidence et de sagesse. En conséquence, il apparaît que la lecture en termes de «communautarisme» participe précisément de construire ledit «choc des civilisations», de faire advenir la confrontation, là où elle prétend en même temps l'éviter. En mettant en scène le thème de la menace, et en organisant le discours à partir de cela (discours de réaction), le thème du «communautarisme» participe de la réalisation de l'affrontement. Ce thème est ainsi, d'une certaine façon, une façon de dire la *prophétie* que l'on s'attache par là-même à réaliser.

Notes

1. C'est-à-dire l'un des mots suivants : « communautarisme(s) », « communautariste(s) », « communautarisation(s) », « communautariser » ou encore « communautarien(ne(s) » et « communautarianism » (terme anglo-saxon).
2. COLIGNON J.-P., « Le savoir fondamental mis à jour », *Le Monde*, 24 septembre 2004.
3. La recherche est effectuée sur le site www.pressedd.com. Elle porte sur l'ensemble des fils (« général », « international », « sport », « documentaire », « économie »). En conséquence, il peut y avoir de nombreux doublons – presque systématiques par exemple sur la question européenne. Le traitement séparé n'évite pas les doublons, qui dépendent de l'heure de mise en ligne de l'information (ex : le fil « International » compte quatre fois le même article, en 2000, mais avec des horaires de sortie différents). Cette méthode étant appliquée de façon constante, elle n'empêche pas l'intérêt indicatif des tendances observées.
4. La formulation est reprise de Mediadico (www.mediadico.com).
5. Dans de rares exceptions, qui n'apparaissent pas dans la presse, ni dans les dépêches de l'AFP, ni dans la littérature consultée – et que je ne traite donc pas ici –, le terme est revendiqué sur le plan politique. Cela constitue un sens très spécifique mais très exceptionnel du terme « communautarisme ». On en trouve par exemple la trace dans la rhétorique du mouvement « PCN », qui définit rétrospectivement « l'histoire politique du courant communautariste ». Cf. à titre d'exemple le site du « Front européen de libération » : <http://fel.nr.free.fr/histoire.htm>. Notons que cette acception n'est pas pour autant en rupture nette avec ce que nous en verrons. En effet, le PCN diffuse un « manifeste » sous-titré « L'Europe aux Européens », qui exige « la fin de la colonisation de l'Europe par les Américains ». Le « communautarisme » revendiqué mêle une rhétorique tout à la fois classiste, progressiste et des formulations nationalistes. (« Notre communautarisme européen est une volonté de libération

par opposition aux expansionnismes. C'est celle des hommes qui ont eu et qui ont un destin en commun. Le cadre naturel où cette volonté doit s'exercer et le seul qui puisse la rendre efficace, c'est tout simplement l'Europe. Le communautarisme européen résume à lui seul notre originalité. Il est un projet politique et social global, total. Les Européens conséquents veulent la liberté de l'Europe, donc son indépendance, politique et économique, et la justice. Il intègre donc le socialisme. Notre communautarisme européen est un progressisme dans la mesure où ne reniant en rien le passé des divers peuples de l'Europe, il tient compte des mutations et des réalités socio-économiques de cette fin de siècle et veut préparer le XXI^e siècle. » – consultable sur <http://www.pcn-ncp.com/France.htm>).

6. BADINTER E., *Fausse route*, Paris, Odile Jacob, 2003, p. 195.
7. SFEIR A., ANDRAU R., *Liberté Égalité Islam. La République face au communautarisme*, Paris, Tallandier, 2005, p. 25.
8. N'DIAYE P., sur France Culture, le 5 janvier 2006 (« La nouvelle fabrique de l'Histoire »).
9. TIN L.-G., sur France Culture, le 6 décembre 2005 (« Les matins de France Culture »).
10. LEVY L., *Le spectre du communautarisme*, op. cit., pp. 30-31.
11. WEBER M., *Économie et société*, Paris, Plon, 1995.
12. La permanence ou la résurgence du passé est incompréhensible à la position moderne, en raison de la croyance dans un temps qui passe inexorablement en détruisant derrière lui tout passé (d'où, parallèlement, une obsession de la conservation (musée, archive, mémoire, commémoration...). Cette position génère un « point aveugle » de la logique moderne elle-même : « La reconstitution historique et l'archaïsme sont deux des symptômes de l'incapacité des modernes à éliminer ce qu'ils doivent pourtant éliminer pour avoir l'impression que le temps passe. » (LATOUR B., *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*, Paris, La Découverte, 1997, p. 94.)

13. Cette perspective disqualifiante, qui oppose « archaïsme communautaire » à « modernité occidentale » se retrouve dans les travaux universitaires et dans la littérature dite scientifique, dans le prolongement de « l'ethnologie » traditionnelle. En effet, dans nombre de travaux recensés dans la base de données *Francis*, la catégorie « communautarisme » est appliquée à des sociétés appelées « primitives » ou fortement structurées par la religion. Le terme exprime une requalification *a posteriori* et en extériorité ethnologique de sociétés considérées comme « primitives » ou l'ayant été... On met ainsi en scène des « tempéraments » (il y aurait ainsi un « communautarisme russe ») ou des « idéologies » de sociétés définies comme « rurales » dans lesquelles il y aurait des « survivances communautaires ». Il est clair, à travers cette littérature, que « communautarisme » reformule sous des dessous actualisés, le thème des Barbares, définis par leurs passions et leur « naturalité ». Des titres tels que « Vote et communautarisme au Cameroun : "un vote de cœur, de sang et de raison" » établit une liaison qui emprunte implicitement à l'imaginaire colonial.

14. RANCIERE J., *La mésentente. Philosophie et politique*, Paris, Galilée, 1995.

15. Haut Conseil à l'Intégration, rapport annuel 2005, « le contrat et l'intégration », p. 113.

16. MACE-SCARON J., *La tentation communautaire*, Paris, Plon, 2001, p. 31.

17. CITRON S., *Le mythe national. L'Histoire de France en question*, Paris, Les Editions Ouvrières, 1989.

18. MACE-SCARON J., *La tentation communautaire*, op. cit., p. 41.

19. OLLIER F., *L'idéologie multiculturaliste en France*, op. cit., p. 6. L'auteur parle du multiculturalisme.

20. Il n'y a guère que Pierre-André Taguieff qui a cru bon de devoir définir ce terme. Cf. TAGUIEFF P.-A., « Vous avez dit communautarisme ? » in *Le Figaro*, 17 juillet 2003 ; voir aussi TAGUIEFF P.-A., *La République enlisée. Pluralisme, communautarisme et citoyenneté*, Paris, Éditions des Syrtes, janvier 2005.

21. GUILLAUMIN C., *L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel*, Paris, Folio, 2002.

22. DERIVE J., SANTI S. (dir.), *La communauté. Fondements psychologiques et idéologiques d'une représentation identitaire*, Grenoble, MSH-Alpes/Université de Savoie, 2003, p. 11.

23. DUBET F., « La ségrégation scolaire », in *Ségrégation urbaine, ségrégation scolaire* (Actes de la journée d'études du 11 janvier 1999), Hachette éducation/Éducation & Devenir, 1999, p. 90.

24. In « Le repli a lieu sur le ghetto, un lieu vide de sens », *Le Monde*, 06/07/04.

25. KEPEL G., « L'Islam en fièvre », *Le Monde*, 14 avril 1989. C'est encore le cas aujourd'hui, à en juger par les contradictions politiques qui en traversent les diverses formes de représentation.

26. « Pour l'analyse en termes d'ethnicité, "culture" est d'abord une catégorie totalisante qui doit être prise comme objet, en tant qu'elle est impliquée dans les processus de catégorisation ethnique : dans "culture d'origine", "culture musulmane", "culture française", "reconnaissance des cultures", etc., le mot "culture" est la plupart du temps une euphémisation de l'ethnique. » LORCERIE F., *L'école et le défi ethnique, Éducation et intégration*, Paris, ESF/INRP, 2003, p. 14. Voir aussi GUILLAUMIN C., « Quelques considérations sur le terme "culture" », in Fourier M., Vermès G., *Ethnicisation des rapports sociaux. Racismes, nationalismes, ethnicismes et culturalismes*, L'Harmattan, 1994 (vol.3), pp. 159-166.

27. BOURGUIGNON P. (député), *Discussion du projet de loi relatif à l'application du principe de laïcité dans les écoles, collèges et lycées publics* (n°s 1378, 1381).

28. BLAZY J.-P. (député), *Ibid.*

29. Si l'on poursuit l'analyse, cet argument confère à l'État un rôle de garantie de la loi contre les délits possibles ; cette perspective fait de l'Autre un délinquant potentiel, de par sa différence même : il ne connaît pas les lois, voire il ne connaît pas le Droit en tant que principe régulateur. On justifie ainsi le soupçon pesant a priori sur l'Autre, et l'on

définir implicitement l'intégration comme la voie qui extrait l'Autre de ce statut sujet à caution.

30. BERTRAND X. (député), *Discussion du projet de loi relatif à l'application du principe de laïcité*, op. cit..
31. CHIRAC J., « Discours du Président de la République. Vœux aux Corrégiens », Tulle, 10 janvier 1998.
32. NERI A., (député), *Ibid.*
33. RIVIERE J. (député), *Ibid.*
34. CNCDH, *La lutte contre le racisme et la xénophobie*, La Documentation Française, vol.1, 2005 (respectivement, p.123 et pp.133-134). Le rapport 2004 de la CNCDH (Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme) contient, lui-même, 44 occurrences des termes de base *communautar-*. Il apparaît donc en moyenne quasiment toutes les 10 pages, et grosso modo tout au long du rapport. Ce terme est apparu en 2002 à l'occasion d'un sondage dans le contexte du « débat sur la laïcité », et il est systématiquement articulé avec la problématique racisme/antisémitisme.
35. Travaillant du point de vue de la presse, je ne retiens que les moments de mise en scène particulièrement spectaculaires. En 1989, c'est la polémique née du conflit à Montfermeil qui cristallise le débat, allant jusqu'à une création de jurisprudence : en 1992, le Conseil d'État annule l'exclusion des trois collégiennes concernées. Outre cette « affaire », les cas de conflit à l'école relatés par la presse ont été relativement faibles et continus, comme en témoignent des articles du *Monde* : *exclusion d'un collège de Poissy* (1990), *exclusion de trois élèves d'un collège de Noyon* (1990), *exclusion d'une lycéenne à Mulhouse* (1991), *refus de foulards dans un collège à Lyon et manifestation* (1992), etc.
36. Matthieu Rigouste a analysé cela pour ce qui concerne les représentations de l'Autre [RIGOUSTE M., « Les représentations de l'autre. La casquette et la barbe », op. cit.]. Nous avons, avec Luc Gwiazdzinski, montré un phénomène similaire pour la représentation médiatique des dites violences urbaines [DHUME F., GWIAZDZINSKI L., « Violences urbaines et

(re)présentations » in *Hommes & Migrations* n° 1209, septembre-octobre 1997].

37. Cf. MOINET J.-P., *Lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Action contre toutes les formes d'intolérance. Plan d'action et d'information civique pour la cohésion sociale*, mars 2005.
38. Cf. DHUME F., NOBILLIAUX L., MAFFESSOLLI M./ORIV, *Les jeunes et les violences urbaines dans les quartiers alsaciens*, Les Cahiers de l'Observatoire n° 18, 109 p., 1996; DHUME F./ORIV, 1998, *État des lieux sur la place de l'Islam dans la politique de la ville en Alsace*, Cahiers de l'Observatoire n° 26, 1998.
39. LORCERIE F., « L'effet "outsider". En quoi l'ethnicité est-elle un défi pour l'école ? », in *Ville-Ecole-Intégration Enjeux*, n° 135, décembre 2003, pp.86-102.
40. LORCERIE F., *L'école et le défi ethnique*, op. cit., p.163.
41. DHUME F./ORIV, *Les discriminations raciales dans l'accès à l'emploi des jeunes en Alsace – État des lieux exploratoire*, Les Cahiers de l'Observatoire n° 25, Strasbourg, 1997; NOËL O., « Révéler les situations de stigmatisation : un enjeu de citoyenneté » in *Agora-débats jeunesse*, 1996; DHUME F., VOLPONI A.-F., MOULIADE R., NOËL O., *Les discriminations dans le Pays de Montbéliard* (AZERTY Conseil/ ISCRA).
42. CNCDH, *La lutte contre le racisme et la xénophobie*, La Documentation Française, vol.1, 2005, p. 184.
43. DECOCQ C. (député), *Discussion du projet de loi relatif à l'application du principe de laïcité dans les écoles*, op. cit.
44. GUIBAL J.-C. (député), *Ibid.*
45. BENISTI J.-A. (député), *Ibid.*
46. GROSSMANN R., MICLO F., *La République minoritaire. Contre le communautarisme*, éd. Michalon, 2002, p. 22.
47. BALLADUR E., *La fin de l'illusion jacobine*, Paris, Fayard, 2005, p. 25.
48. FALLACI O., *La force de la raison*, éd. du Rocher, 2004, p. 35. Au-delà de la verve, la nature des arguments et des fantasmes mobilisés reste constante. Cela confirme l'analyse que fait Vincent Geisser de « l'affaire Fallaci » (entre autres) : « Le débat

polémique n'a jamais porté sur les préjudices subis par les victimes (les musulmans) mais sur "la" norme définie unilatéralement par les intellectuels médiatiques : ce qu'on peut dire ou ne pas dire de l'islam. Une telle posture en vient finalement à déterminer la dose d'islamophobie admissible et tolérée par notre société française.» GEISSER V., *La nouvelle islamophobie*, Paris, La découverte, 2003, p. 47.

49. RAFFARIN J.-P., Discours lors de la remise du rapport 2003 de la CNC DH (Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme), 1^{er} avril 2004.
50. Pierre-André Taguieff estime que le terme prend place dans la série des « cliché[s] emprunté[s] au discours antilepniste des années 1980 et mis désormais à toutes les sauces, avec d'autres – "repli" fonctionne avec "fermeture", "crispation", "frilosité" et "rigidité", et sous-entend "archaïsme" (...)» Cf. TAGUIEFF P.-A., *La République enlisée. Pluralisme, communautarisme et citoyenneté*, Paris, éd. Des Syrtes, 2005, p. 88.
51. MOINET J.-P., *Lutte contre le racisme et l'antisémitisme*, op. cit., p. 43.
52. GROSSMANN R., MICLO F., *La République minoritaire*, op. cit., p. 49-50.
53. CHIRAC J., « Discours prononcé par le Président de la République relatif au respect du principe de laïcité dans la République », Paris, 17 décembre 2003.
54. GROSSMANN R., MICLO F., *La République minoritaire*, op. cit., p. 11.
55. BALLADUR E., *La fin de l'illusion jacobine*, op. cit., p. 11.
56. Cf. BELORGEY J.-M., GUÉNIF N., SIMON P., « De l'usage politique du "communautarisme" », in *Mouvements*, n°38, mars-avril 2005, pp. 68-82.
57. SFEIR A., ANDRAU R., *Liberté Égalité Islam*, op. cit., p. 53.
58. BRENNER E., *Les territoires perdus de la République. Antisémitisme, racisme et sexisme en milieu scolaire*, Paris, Les mille et une nuits, 2004, p. 63.
59. GEISSER V., *La nouvelle islamophobie*, op. cit., p. 115.

60. « Un rapport s'alarme de la montée des communautarismes à l'école. », *Le Monde*, 10 juillet 2004.
61. « Les RG s'alarment d'un "repli communautaire" dans les banlieues », *Le Monde*, 06/07/04; « Dans les banlieues alsaciennes, le spectre des ghettos ethniques », *DNA*, 18/09/04. Cf. aussi l'ouvrage de BUI-TRONG L., *Les racines de la violence. De l'émeute au communautarisme*, Paris, éd. Louis Audibert, 2003. En ce sens, Sylvie Tissot a raison de qualifier le « repli communautaire » de « concept policier ». Cf. TISSOT S., « Le "repli communautaire" : un concept policier », 28 octobre 2004, consulté sur http://lmsi.net/article.php3?id_article=322.
62. HABERMAS J., *L'Espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1978 ; HABERMAS J., « "L'espace public", 30 ans après », in *Quaderni*, numéro 18, automne 1992, pp. 161-191. La notion même d'espace public, chez Habermas, renvoie à la « sphère » immatérielle qui s'est constituée historiquement au moment des Lumières, et qui est un espace intermédiaire entre la société civile et l'État.
63. RIGOUTE M., « Les représentations de l'autre. La casquette et la barbe », op. cit.
64. DUBOST J., « Le recours aux explications "ethniques" ou "culturelles" : un racisme discret de la bourgeoisie ? », in BORDET J. et alii, *Séminaire FAS/DIV : Emergence de la question ethnique dans le lien social, tabou et affirmation, Actes du séminaire et propositions de poursuite*, octobre 2000.
65. SLAMA A.-G., Assemblée Nationale, Commission des affaires culturelles, familiales et sociales, Compte-rendu n° 41 bis, Table-Ronde « Ecole et laïcité aujourd'hui ». Le journaliste prend soin de distinguer le « choc des cultures » à la française du « choc des civilisations » à l'américaine, attribuant celui-là au caractère non laïc de l'État américain...
66. BALLADUR E., *La fin de l'illusion jacobine*, op. cit., respectivement pp. 9 et 13.

PARTIE II

PETITE HISTOIRE DU TERME « COMMUNAU- TARISME » A TRAVERS LES MEDIAS

QUAND LE TERME S'IMPOSE...

Malgré le peu d'ancienneté du terme dans la langue française consacrée par le dictionnaire, il faut prendre la mesure de sa diffusion extrêmement rapide et de son succès comme catégorie. À titre d'illustration, la recherche par mot-clé sur Internet, via Google, donne, au 3 mai 2005 : 91 100 occurrences ; cinq mois plus tard, au 3 octobre 2005, ce sont 306 000 occurrences ; encore trois mois plus tard, au 4 janvier 2006, leur nombre s'élève à 369 000 ; enfin, le 20 mars 2006, ce sont pas moins de 634 000 occurrences. Bien sûr, la variation n'est pas linéaire, mais c'est la masse des occurrences qui est déjà, en soi, fort significative, en même temps que leur sensible progression.

On découvre sur Internet plusieurs sites dédiés à cette question, tels que celui de « l'Observatoire du communautarisme », fondé en 2003, et de nombreuses « pages personnelles » placés sous le signe de la « République », de la « laïcité », de l'« athéisme », de la « citoyenneté », etc. Tous ces sites participent de légitimer le mot et le thème, en donnant crédit à cette catégorie. La création d'un « observatoire » en particulier, valide le qualificatif de « communautarisme » comme si cela correspondait à un phénomène social observable en soi. On voit déjà ici que le « débat » n'a pas eu lieu, car cette catégorie et cette idée se sont imposées en occultant leur origine. Car,

en fait, ce qui *constitue* le « communautarisme », comme idée, ce n'est pas la réalité sociale factuelle qu'il s'agirait d'observer en toute neutralité. Ce qui constitue à proprement parler le « communautarisme », c'est le discours qui est tenu sur lui, et qui en fait un objet en lui imputant une réalité physique et sociale. Pour le dire autrement, ce que montre cette imposition du terme, c'est que la réalité du « communautarisme » est d'abord une réalité de discours – le discours des « anti-communautaristes » qui imposent leur façon de voir la réalité sociale.

Arrêtons-nous un instant sur le contenu du site de « l'observatoire du communautarisme » (www.communautarisme.net). On y trouve une multitude de textes de diverses natures et de diverses factures : articles, rapports, liens, annonces, etc. Ces textes ont des auteurs différents et portent, selon le classement même du site ou selon la présentation des textes, sur des sujets divers tels que homosexualité, islamisme, etc. Il apparaît ainsi que cet « observatoire » a pour première fonction de donner corps à la catégorie qu'il annonce. En sélectionnant des textes, en donnant la parole à divers auteurs, et en plaçant tout ceci sous l'intitulé « observatoire du communautarisme », ce site ne fait pas autre chose que *créer* l'espace du « communautarisme », du moins tel que ses rédacteurs se le représentent ou cherchent à le représenter.

On retrouve cette logique dans de multiples ouvrages sur le « communautarisme » ou sur des thèmes qui y sont expressément rattachés : par exemple, celui de Joseph Macé-Scaron, *La tentation communautaire*, ou encore celui dirigé par Emmanuel Brenner, *Les territoires*

perdus de la république. Le même procédé est à l'œuvre : un discours de l'auteur qui relie et met en scène une infinie procession de « faits » et « d'évènements ». Ce qui sélectionne et qui relie ces « faits » et « évènements », c'est précisément le discours des auteurs qui veulent manifestement convaincre de trois choses : 1) Il s'agit, de près ou de loin, de manifestations du « communautarisme » ; 2) Ce mouvement est dangereux ; 3) Il se diffuse (en nombre, géographiquement, dans des champs sociaux divers, etc.).

Au-delà du constat de ce succès général du terme, qui s'impose donc de toute évidence, il nous faut revenir sur la manière dont il s'est imposé dans le temps. Il faut historiciser la catégorie, c'est-à-dire la redéfinir en tant que création historique, et comprendre comment s'est faite cette création. Un travail sur la presse nationale¹ permet d'avancer sur la constitution de ce terme comme catégorie journalistique et politique. (Voir en annexes sur la méthode de recherche sur la presse.)

Si l'on recherche sur les vingt dernières années tous les articles de l'Agence France Presse (AFP) – ou de la presse quotidienne – qui comprennent un mot de même racine que « communautarisme » (*communautar*), on découvre ceci : le mot n'existe quasiment pas jusqu'en 1995, date jusqu'à laquelle le terme « communautarisation » apparaît de façon très ponctuelle (en moyenne, deux fois par an). À partir de cette date, « communautarisme » et ses variantes vont s'imposer, en deux grandes phases. Les dépêches de l'AFP indiquent ainsi nettement deux périodes de franche rupture de la courbe : 1994-1995 d'une part, et 2001-2002 d'autre part. Ce qui veut dire deux choses : d'une part, le terme

s'est imposé très récemment, et d'autre part, cela s'est fait en deux basculement très nettement marqués. Ces ruptures se traduisent toutes deux par une accélération brutale du nombre d'articles employant ces termes : 6 fois plus en 1995 qu'en 1994 ; et à nouveau 6 fois plus en 2003 qu'en 2001. Pour avoir un repère de la masse d'articles concernés, et donc prendre la mesure de la prégnance croissante de cette idée dans notre environnement médiatique, on peut préciser cette évolution : on passe ainsi d'une moyenne de 2 articles par an sur la période 1983-1994, à environ 30 articles par an de 1995 à 2001 (en moyenne environ un tous les dix jours), puis à près de 250 articles par an depuis 2002 (soit environ deux articles tous les trois jours). (Voir en annexe 1 le graphique et les explications complémentaires). Il est clair, au vu de ces chiffres, que notre environnement s'est modifié, en faisant une place croissante et de plus en plus systématique à cette idée pourtant très neuve. Le terme nous apparaît comme banal et indiscutable d'abord parce qu'il sature notre espace d'information, qu'il se présente de façon répétitive et de plus en plus souvent. Tout se passe comme si – je le répète – sa pertinence découlait de sa fréquence d'usage. Il y a là manifestement un effet de forçage idéologique de la réalité, qu'il nous faut à la fois vérifier et comprendre.

Allons plus avant, afin de comprendre les significations de ces évolutions constatées sur le plan quantitatif. Pour ce faire, je travaille dans les paragraphes qui suivent d'une façon plus qualitative à partir d'un corpus spécifique d'articles de presse comprenant explicitement le terme « communautarisme » ou ceux formés sur la même racine (*communautar-*). Pour cerner ce qui fait rupture et comprendre le basculement à travers lequel « com-

munautarisme» s'impose, j'ai découpé la période observée en cinq sous-périodes. Celles-ci ont été choisies à partir des différentes périodes rendues visibles par le travail quantitatif (voir l'annexe 2) de la courbe précédente : 1988-1990 ; 1993-1994 ; 1997 ; 2001 ; 2004. Je travaille dans un premier temps à partir des articles du *Monde*. (Pour les questions de méthodologie, voir les annexes 3 et 4).

L'ÉVOLUTION DU TERME «COMMUNAUTARISME²» : L'EXEMPLE DU QUOTIDIEN «LE MONDE»

En s'intéressant à l'évolution du contexte et des logiques d'usage de l'idée de «communautarisme», il s'agit ici d'affiner le constat établi précédemment à travers les dépêches de l'AFP : le sens attribué à «communautarisation» évolue, en même temps que se déploie l'idée de «communautarisme». On peut supposer que ces variations de sens correspondent à une redéfinition du contexte, et ce faisant, à des inflexions du référentiel politique. Autrement dit, je fais l'hypothèse que l'évolution des rubriques et des thèmes journalistiques auxquels se rattachent les qualificatifs de type «*communautar-*» correspond à un changement de perception de l'environnement sociopolitique. Si tel est le cas, il faudra comprendre ce qui change et de quelle façon. Ces changements portent a priori sur plusieurs dimensions possibles, que j'interrogerai tout à la fois : l'évolution du sens prêté aux qualificatifs eux-mêmes («communautarisation», «communautarisme», etc.) ; une extension et des variations dans les thèmes au sein desquels ces qualifications apparaissent ; une évolution de la façon de lire le contexte sociopolitique et historique (ou des réécritures partielles de l'histoire) ; etc.

Si l'on s'intéresse aux rubriques dans lesquelles les articles parlant de «communautarisme» sont distribués, on constate une importante évolution, qui recouvre plusieurs variations différentes :

Un élargissement des rubriques. De façon générale, on observe une tendance à la multiplication des rubriques dans lesquelles on retrouve ce vocable. Ceci est un indice de sa diversification d'usage et de sa généralisation : 13, puis 15, encore 15, puis 19, et enfin 27 rubriques sur les cinq périodes observées. Du point de vue quantitatif, on retrouve l'effet d'accélération déjà souligné concernant le nombre d'articles. «Communautarisme» devient par là un vocable général, dont le spectre d'application va s'élargissant. Cet élargissement signifie que le terme prend de l'amplitude, et s'applique à des «sujets» de plus en plus variés. Ce faisant, la qualification de «communautarisme» est appliquée à des «informations» ou à des phénomènes de plus en plus conjoncturels : on en voit progressivement la trace matérielle, alors qu'au départ, on en faisait une idée générale – j'y reviendrai. En 2004, le terme apparaît par exemple dans plusieurs «dossiers spéciaux», ce qui traduit son usage pour désigner désormais des phénomènes jugés spécifiques (et donc classés dans des rubriques spécifiques). Ce mouvement se dessine dès 2001, où le terme apparaît désormais dans des rubriques de circonstance (manifestations ponctuelles, échéances électorales, etc.).

Un changement de statut. Outre l'augmentation du nombre annuel d'articles concernés, on observe un glissement qui fait changer le terme de statut. Au départ, en 1988-1990, le terme n'apparaît – très épisodiquement – qu'à travers des «points de vue» (rubrique Débats,

notamment). Cela signifie que, au démarrage, il n'est pas un vocabulaire journalistique, mais relève d'un jugement que l'on retrouve sous quelques rares plumes de personnalités - chercheurs ou hommes politiques - qui s'expriment dans le quotidien. Puis, dès 1997, « communautarisme » apparaît comme un vocable intégré dans le discours même des journalistes, ce qui va se confirmer et s'accroître au fil du temps. À cette date, il fait son apparition dans des éditoriaux qui, selon Jean-Marie Colombani, le Directeur du *Monde*, « engagent le journal ». C'est aussi cela qui explique l'apparition et le développement de la rubrique « Analyses », mettant en scène des points de vue journalistiques. De même, le terme va apparaître avec une certaine régularité dans des chroniques. Tout cela montre que l'idée de « communautarisme » est désormais intégrée comme si elle allait de soi, comme si elle relevait d'une « information » en soi, et non plus, comme au début, d'un point de vue n'engageant que les rares auteurs à utiliser ce mot. En 2004, de façon inédite, mais en continuité avec l'évolution depuis 1988-1990, la rubrique « Débats » passe au second plan, et c'est la rubrique « Société » qui informe le plus la « géographie » éditoriale du terme. Cela peut se comprendre comme le basculement (définitif?) de l'idée de « communautarisme » dans le registre du « problème de société », ce qui témoigne d'une acceptation sociale du terme, désormais constitué en thème. C'est parce qu'il devient un thème que « communautarisme » devient de plus en plus un enjeu politique : à la fois enjeu de discours et d'action politiques et, on le verra, objet d'anathèmes politiques.

Le rôle du journal. *Le Monde* semble bien être l'un des premiers quotidiens (dans le temps et en nombre)

à avoir véhiculé le terme de « communautarisme », ce qui en a autorisé la construction comme problème public (voir le graphique en annexe 2). Il semble cependant que, si *Le Monde* a joué comme chambre d'écho dans la légitimation de ce terme, c'est d'abord de façon indirecte, en tant que ce quotidien se veut être un espace organisant le « débat » public. C'est pour cela que le terme se retrouve d'abord, et de plus en plus intensément avec le temps, dans des rubriques telles que « Débats », qui ont pour vocation de faire tribune. Mais n'oublions pas pour autant que la ligne politique du journal est engagée dans le choix des textes publiés, et ce, quelle que soit la rubrique. Cette responsabilité est plus directe encore, si l'on constate que le terme « communautarisme » s'est fait une place dans le journal en particulier par l'intermédiaire d'une sélection d'ouvrages ou par une sollicitation de points de vue (de certains chercheurs, notamment) que le quotidien a mis en scène et relayé. Il faut souligner ici l'importance d'une rubrique comme « Le Monde des livres », qui contribue très tôt à imposer et faire valoir cette notion, sous couvert de critique littéraire, sociologique, économique ou philosophique. Les entretiens et autres « portraits », voire même la rubrique nécrologique « Carnet », y contribuent également, en faisant parler des auteurs qui promeuvent ce terme, ou des personnalités à qui l'on attribue, même par effet indirect, une force de légitimation de cette idée³. Le journal participe donc aussi directement à la construction et à la diffusion de la grille de lecture qu'impose ce terme.

Nationalisation et politisation. Nous avons vu comment se dessine, progressivement, un glissement que j'ai pu qualifier de « géographie éditoriale ». En 1988-

1990, le terme apparaît fréquemment dans des rubriques qui traduisent un regard sur « l'extérieur », que ce soit à un niveau général (« International », « Espace européen »...) ou à travers des exemples spécifiques (« Le kaléidoscope wallon », « Dossier spécial États-Unis », etc.). Il va devenir de plus en plus « intérieur ». Les rubriques les plus significatives sont alors « Analyse » ou « France », dès 2001, et surtout « Société » en 2004... Dans le même sens, apparaissent des rubriques traitant des modes de vie (« Spécial style ») ou de pratiques sociales spécifiques (« Entreprises/médias », « Culture », etc.). Tout aussi significative est ici l'apparition, dès 1997, de rubriques circonstancielles ayant trait à la vie politique nationale : « Déclaration de politique générale », « Elections législatives »,... À travers ces changements, c'est visiblement un triple déplacement qui s'opère : 1) d'un regard vers l'extérieur à un regard vers l'intérieur de la société française ; 2) d'une grille de lecture appliquée à un contexte politique général à une observation des usages et des pratiques sociales ; 3) d'un thème sociétal général à une application politique.

Un descripteur plus valorisé. Le terme devient également un descripteur de plus en plus valorisé, si l'on en juge par l'évolution de la hiérarchisation des articles dans les rubriques : par exemple, il faut souligner l'augmentation des articles en première page, y compris en 2004 pour des articles issus de rubriques « Analyses » ou pour des brèves ou des points de vue présents uniquement en première page. Autrement dit, avec l'évolution de l'environnement de l'usage du terme, c'est aussi le statut du terme « communautarisme » qui s'affirme.

UNE ANALYSE DE L'ÉVOLUTION THÉMATIQUE DE 1988 À 2004

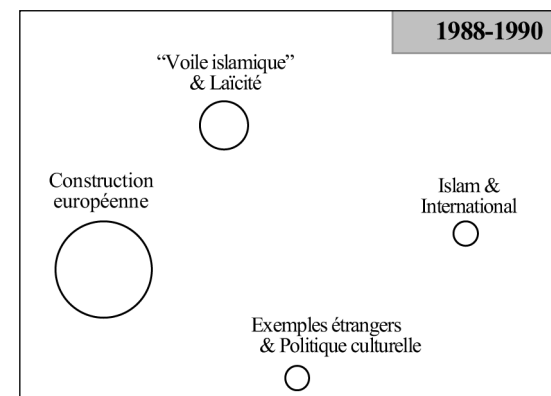
On mesurera plus nettement ces mouvements – qui conduisent à imposer au fil du temps l'idée de « communautarisme » et à en faire un problème public – en s'intéressant à l'évolution thématique des articles. L'enjeu est d'approfondir le travail qualitatif en analysant le contenu thématique des articles et la place qu'y prend le qualificatif de « communautarisme ». Pour ce faire, j'ai attribué à chaque article du corpus (voir l'annexe 4 pour la constitution du corpus) un ou plusieurs mots-clés qui représentent le thème principal, ainsi que, éventuellement, des sous-thèmes⁴. Il s'agit ici de voir en quelle mesure le sens de « communautarisme » (ou des mots formés sur la même racine) serait ou non spécifié par l'environnement dans lequel il apparaît. Et à travers cela, il s'agit d'appréhender d'éventuelles inflexions de sens dans la construction de ce mot-clé.

Afin de visualiser l'information tirée de ce traitement, je représente, au sein du cadre de chaque période, chaque thème sous la forme d'un cercle. Le diamètre varie en fonction du nombre d'articles concernés, ce qui montre à la fois les variations quantitatives de chaque thème et leur poids respectif dans l'ensemble du sous-corpus de la période observée (voir l'annexe 6 pour des détails sur ce choix de présentation). Pour une facilité de traitement et d'écriture, je m'intéresserai successivement à chaque année (ou groupe d'années) sélectionnées : 1988-1990 ; 1993-1994 ; 1997 ; 2001 ; 2004. En conclusion de cette partie, je reprendrai de façon globale et diachronique les constats qui ressortent de cette analyse de presse.

1988-1990: La primauté européenne

Au début de l'observation, on se rappelle que seuls 13 articles contiennent un mot formé sur la base *communautar-*. Ce faible nombre contribue à une configuration peu complexe, s'organisant autour de quatre « pôles » sans liens explicites entre eux. La dimension européenne prime, ce qui est à relier à la dominance du terme « communautarisation ». Que ce soit pour parler de l'adhésion du Royaume-Uni au Système monétaire européen (SME) et de la politique de la Banque européenne, de l'adoption de normes environnementales, ou encore des relations euro-africaines, l'idée prévaut qu'il s'agit là d'une « communautarisation », au sens d'un renforcement (positif) de la gestion commune. Sur cette période, « communautarisation » rime avec « Europe forte ».

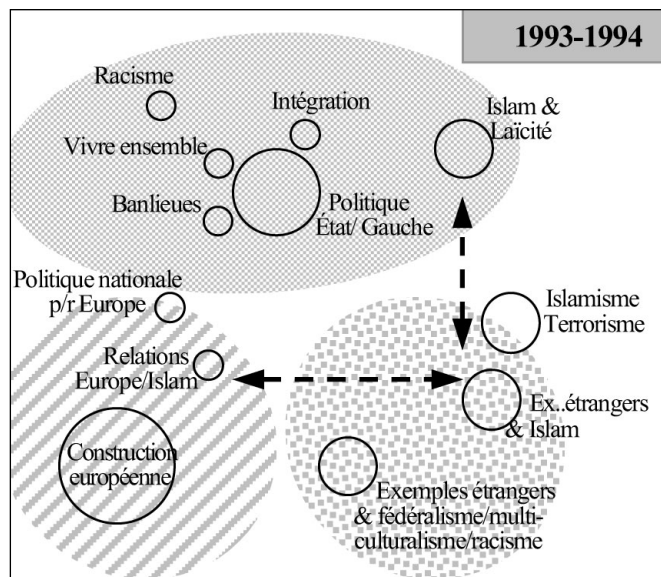
Deux thèmes concernent de fait l'Islam, mais ils ne sont pas connectés entre eux: d'un côté, les « affaires de voile » à l'école (Creil, 1989), immédiatement connectées au thème de la laïcité ; celles-ci font l'objet de trois articles divers sur les trois années observées. « Communautarisme » y est parfois rattaché à la Gauche (article sur les débats internes au Parti socialiste à propos du « foulard »⁵) ce qui est caractéristique de cette époque (où la Gauche est au pouvoir). D'un autre côté, un article d'entretien avec Gilles Kepel, six mois avant, porte sur la situation internationale⁶. La seule chose qui relie les deux thèmes est le ton et le vocabulaire pour parler de l'Islam : les qualificatifs de « fièvre » ou de « peste » traduisent à la fois la menace (bactériologique?) et la réaction du « corps » considéré (la nation, le parti socialiste...) sous l'effet de la question de l'Islam.



1993-1994: Entre la France et l'étranger

La seconde période observée est nettement plus complexe que la précédente. Les thèmes principaux sont au nombre de 9, et des zones de proximité thématique émergent (grisés). Le thème de l'*Europe* n'est déjà plus prépondérant (7 articles), par rapport à celui de l'Islam (8 articles). Surtout, on observe une liaison entre ces deux thèmes, par l'intermédiaire d'un article sur les relations Europe/Islam, présenté comme alternative entre « culture » et « barbarie ».⁸

De la même manière, les *Exemples étrangers* se scindent, entre, d'une part, des articles sur le multiculturalisme et le racisme aux États-Unis, ou sur la politique culturelle et le fédéralisme en Belgique, et d'autre part, une montée en force de la question de l'Islam dans d'autres pays : en Algérie, mais aussi en Grande-Bretagne. Cela s'accompagne, le cas échéant, de points de vue internationaux sur les « réseaux terroristes » ou une logique d'affrontement inter-civilisationnel (et là encore, un entretien avec Gilles Kepel)... Cela s'explique pour partie avec l'actualité algérienne : succès électoraux du



Front islamique du salut (FIS), notamment depuis 1990-1992 ; violences attribuées à l'Armée islamique du salut (AIS) – depuis 1992 en direction de l'armée, mais enregistrées par la presse comme se déroulant en direction des civils principalement depuis 1994⁸. Mais l'actualité n'explique pas tout. En effet, il faut constater que les thèmes de l'Islam et des *Exemples étrangers* ont partiellement fusionné par rapport à la période précédente (1988-1990). Si la liaison est établie, et que le thème est également relié à celui de la stratégie européenne, c'est parce que *la situation en Algérie est traitée comme un trait significatif d'un Islam partout présent*, et notamment en France, par le truchement de la présence d'une immigration algérienne. Un dossier spécial du *Monde* sur l'Islam comprend ainsi trois articles du corpus : sur la

situation en Grande-Bretagne et en France⁹. Face à l'exemple britannique qualifié tout de go de « communautarisme », la « communauté musulmane » française est montrée comme « fragmentée dans tous les sens, au gré des frontières nationales, des ethnies d'origine, des sensibilités religieuses, des implantations géographiques, des clivages de générations, des filières de financement, etc » Mais la liaison est établie, entre l'étranger (l'Algérie) et la France, au sein d'un couple « islamisme »/ « communautarisme » :

- « Si aucun de ces mouvements [UOIF, UJM] radicaux, à part la Fraternité algérienne en France, ne soutiennent le FIS algérien, on ne peut toutefois qu'être frappé par la similitude de méthodes – quadrillage social, alternative communautariste aux difficultés d'intégration individuelle – employées en France par ces réseaux militants. »¹¹

Pour ce qui concerne la zone thématique liée à la politique et la société française, elle s'organise, en 1993-1994, autour d'un thème relatif aux politiques et au fonctionnement de l'État français : « crise des institutions », politique de la langue française, mais aussi, et surtout, critique de la Gauche au pouvoir. Le thème du « communautarisme » devient un argument de discrédit politique.

- « [Les auteurs de l'ouvrage présenté] fustigent “douze années de médiocrité béate” dans un essai intitulé *La France décapitée*. Les socialistes sont les premiers visés parce qu'ils étaient aux affaires, mais l'acte d'accusation concerne autant l'évolution des idées que la gestion politique proprement dite. (...) L'un de leurs principaux motifs d'indignation leur est fourni par l'exaltation du concept de différence et la sacralisation du communautarisme au profit de minorités et particularismes divers, y compris celui de la Corse. »¹¹

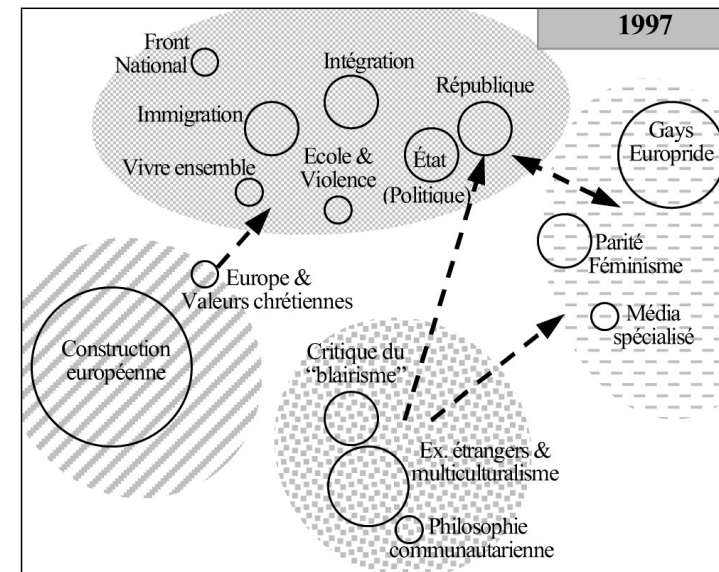
La polémique concerne aussi la politique européenne. Une liaison directe s'établit entre la construction européenne et la politique nationale (sous-thème *Politique nationale p/r Europe*). Un article, portant sur la rivalité Droite-Gauche en France, est en fait une critique nationaliste de la « communautarisation » de l'Europe au détriment des Nations. Cette polémique coïncide avec la critique de la gauche française, en opérant de façon allusive un lien entre « communautarisation » et communisme¹². Mais, à l'inverse, on trouve aussi une liaison entre Gauche et « communautarisme » qui tend à positiver relativement le terme : « Jacques Barou revient sur la controverse entre les tenants de l'assimilation, qui demandent aux immigrés d'abandonner leur culture d'origine pour devenir pleinement français, et les défenseurs de l'intégration, au nom du respect des différences, le maintien de communautés ethniques. Alors même qu'une partie de la gauche a renoncé à cette approche "communautariste", Jacques Barou estime qu'il serait dangereux de la renier entièrement.¹³ »

Par ailleurs, « communautarisme » commence à rassembler des questions liées à l'intégration et l'immigration. Bien que le nombre d'articles soit encore relativement faible, il commence à se dessiner une organisation de la zone thématique liée à la politique nationale, autour de sous-thèmes tels que *Intégration*, *Vivre ensemble*, *Banlieues*. Le contenu établit parfois une liaison entre les banlieues françaises et des exemples étrangers tels que Sarajevo, Alger ou Beyrouth, en reliant diversité culturelle et logique d'affrontement : « [À propos du festival Les rencontres d'Averroès] Vivre dans la diversité culturelle sans affrontement, déchirures, fondamentalisme ou purification ethnique comme ce

fut et c'est encore le cas à Beyrouth, Alger, Sarajevo ou, tout près de nous, dans les banlieues.¹⁴ »

1997 : L'émergence d'une question d'actualité

À cette date, la configuration s'est nettement complexifiée, et une nouvelle extension des questions politiques françaises est apparue. Sur la droite du schéma, j'ai rassemblé les groupes minoritaires et/ou les questions d'actualité auxquels le qualificatif de « communautarisme » est appliqué. Leur unité se fait, précisément, par leur lecture comme « communautarisme ». La catégorie a donc évolué dans le sens d'un critère de jugement des faits sociaux et, ce qui va de pair, dans le sens de leur déqualification (ou disqualification).



Exemple: Le thème de l'europride ou la fabrication d'une qualification douteuse

Parmi les faits d'actualité concernés, l'Europride (manifestation européenne de la «fierté gay et lesbienne») est au premier rang (7 articles). Ce nombre ne s'explique qu'en partie par «l'actualité». Si 5 articles sortent entre le 21 juin et le 1^{er} juillet 1997 autour de l'Europride, cela constitue une opportunité pour centrer le regard sur des pratiques attribuées à la «communauté gay»: bibliothèques spécialisées, marketing spécialisé, etc. Il y a donc un travail journalistique de constitution du mouvement gay/lesbien comme communauté, par la recherche et la mise en exergue de traces de pratiques spécifiques. Les exergues des articles mettent en scène des formules identitaires affirmatives, comme étant des formules de différenciation volontaire: «la culture gay se dilue, se brouille en s'universalisant.»

Nous sommes donc en présence d'un processus équivalant à l'ethnisation, dans le sens où l'identité d'un groupe minoritaire est (re)construite dans l'interaction avec le groupe majoritaire, et intègre donc des jeux de positionnements réciproques. Ces articles sont accompagnés, sur la même page, d'articles polémiques: «La question controversée de l'adoption d'enfants par les couples homosexuels» (1^{er} juillet 1997); «Le Maire (FN) de Toulon dénonce le projet de CUS [Contrat d'union sociale]» (29-30 juin 1997); «Une initiative choquante» (28 juin 1997); etc. Le thème Gay est ainsi visiblement traité sous l'angle d'une référence implicite à la morale. Si le terme «communautarisme» n'apparaît pas dans ces derniers articles, un effet environnement fonctionne cependant: le thème Gays est organisé autour de certaines pratiques liées à des questions polémiques, dont «communautarisme» devient, d'une certaine manière, un descripteur général et un qualificatif type. Mise en proximité, allusions, mise en équivalence thématique, amalgames, voire renvois explicites se conjuguent pour unifier le thème, et pour lui attribuer le qualificatif de «communautarisme».

Le motif du «communautarisme» devient un descripteur général. Il est transféré d'un «sujet» (journalistique) spécifique à l'autre. L'espace national devient ainsi le théâtre de plus en plus prolifique au sein duquel se déploie la figure du «communautarisme». La prééminence de la question sociale s'affirme en 1997. Elle est reformulée de fait sur le mode ethnique, via la question des «banlieues». Par rapport à la période précédente (1993-1994), sont apparus les thèmes de la *Violence à l'école*, celui de l'*Immigration*. Le thème *Politique/État* se transforme progressivement, en se spécifiant autour de la question de la *République*. Cet ensemble de thèmes forme une sorte de problème commun, pour lequel «communautarisme» devient progressivement un unificateur symbolique, un opérateur de jonction thématique, calqué sur une lecture ethnistes des problèmes de la société française. Cet ensemble de problèmes articule, ce n'est pas nouveau, des questions politiques et institutionnelles (*Politique/État*, *République*, *Ecole*) au thème qui s'est imposé depuis les années 1980 comme le sujet polémique (et politique) par excellence: le tryptique *Immigration-Intégration-Banlieues*. Avec ce qui en découle, par amalgame: une formulation en termes de *Vivre ensemble*, et une focalisation particulière sur la *Violence*.

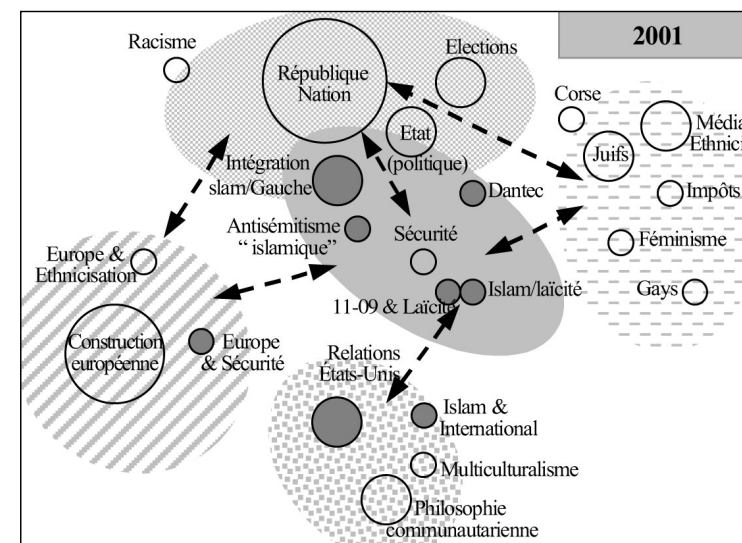
Pour finir: *Europe et Exemples étrangers* se sont fortement accrues par rapport à 1993-1994, en nombre d'articles, mais elles ne représentent plus le centre organisateur de la configuration. L'Europe devient une scène pour parler des questions de religion: on évoque un «communautarisme chrétien [qui] ne pourra jamais se fondre avec l'idéal universel des Lumières¹⁵». Cela marque un tournant remarquable, quoique encore limité à cette date: l'Europe n'est plus forcément l'espace d'un

consensus ; le thème devient aussi celui des divergences de valeurs entre États-nations, et « communautarisation » devient alors un argument péjoratif. De leur côté, les *Exemples étrangers* se concentrent sur deux dimensions nouvelles : 1) Une place faite à la mise en débat de la philosophie américaine. Ce thème restera dans les années suivantes, mais il est significatif qu'il soit organisé sous la forme d'une *confrontation* entre Michael Walzer, présenté comme « philosophe américain de gauche », et Alain Touraine, qualifié de « sociologue engagé dans le siècle¹⁶ ». 2) L'apparition de « communautarisme » comme quasi insulte politique, pour discréditer le discours et l'action politique du Premier ministre britannique, Tony Blair.

2001 : La réorganisation autour de l'Islam

L'année 2001 marque l'émergence d'une sphère inter-médiaire, qui s'articule directement, voire se chevauche en partie avec celle de la politique française. Le « 11 septembre » est passé par là. L'effet de cet événement n'est pas immédiatement visible sur le nombre d'articles concernés : la fréquence des articles n'augmente que légèrement après cette date, passant d'une moyenne 1/6,5 jours, à 1/6 jours après le 11/09.

L'effet est cependant plus affirmé si l'on considère les thèmes. Dans le schéma, les cercles grisés correspondent aux thèmes spécifiquement parus après le 11 septembre 2001. Cette date marque une rupture nette dans la contextualisation, et donc dans l'interprétation de certains problèmes publics formulés en termes de « communautarisme ». De nouveaux thèmes sont apparus ; et surtout, d'autres, qui existaient déjà, sont réapparus sous un jour nouveau. Tous s'agrègent autour



d'un prisme reliant sécurité et Islam. Certes, le thème de la sécurité ne se développe pas exclusivement après le 11/09 - sauf pour ce qui concerne l'Europe. Par contre, il devient symboliquement un espace au sein duquel est reformulée la question du rapport à l'Islam, et toute une série de problèmes politiques français et internationaux, en opérant leur connexion directe. Pour le dire autrement : dans les articles évoquant le « communautarisme », des questions telles que l'intégration ou la laïcité (ainsi que la politique de gauche en la matière) sont toutes reformulées à partir de l'expérience du « terrorisme ». Dans ce contexte, des auteurs tels que Maurice Dantec prennent leur place tel un signe des temps : la libération d'une parole que Vincent Geisser a qualifiée de « nouvelle islamophobie ».

Outre les nouveaux thèmes, le déplacement s'opère de façon globale. L'émergence d'un nouveau centre de

gravité s'accompagne d'un glissement au sein même des zones thématiques auparavant séparées. L'exemple sans doute le plus significatif est celui de la zone *Politique et institutions françaises* : la question de la République s'impose comme majeure, et surtout, après le 11 septembre 2001, elle « devient » celle de la Nation : « Revenant tout d'abord sur les attentats du 11 septembre, le chef de l'État a souligné combien “dans les années à venir, la mission fondamentale de ceux qui croient en la démocratie et qui portent son étendard va être de défendre nos valeurs, de conforter leur exemplarité, de les faire vivre”. Or, estime-t-il, ces principes essentiels “doivent d'abord retrouver tout leur sens et toute leur force dans l'espace privilégié de la nation”. Usant à six reprises des termes de “cohésion” et “cohésion nationale” et prononçant sept fois le mot “nation”, M. Chirac a notamment expliqué “qu'entre le champ de la mondialisation ou de la construction européenne et l'appartenance de chacun à telle communauté, qu'il s'agisse d'un terroir, d'une religion ou d'une origine, il y a en effet un espace historique, politique, spirituel : celui de l'État et de la nation, l'horizon de la France”. “C'est au sein de la nation que doivent se renforcer notre cohésion et l'union de notre peuple” a-t-il ajouté, rejetant tout “particularisme”, “féodalité” et autre “communautarisme”.¹⁷ »

Cette poussée nationaliste n'est pas l'apanage du chef de l'État ; les journalistes interprètent justement ce discours par un contexte de concurrence autour du thème de la nation, comme en témoigne le titre de l'article : « M. Chirac exalte “l'espace privilégié de la nation” pour contrer le succès de M. Chevènement à droite ». Le thème de la nation va de pair, comme le montre le discours

précédent, avec la défense des valeurs face à une menace d'archaïsme (« féodalité »). « Communautarisme » apparaît plus que jamais comme le symbole de la menace des valeurs nationales. C'est dans ce contexte que Lionel Jospin se ressaisit politiquement du thème de la laïcité¹⁸, que Jean-Marc Ayrault appelle à consommer (« français »¹⁹), etc. Tous ces thèmes s'intègrent dans un même raisonnement : la défense d'un « modèle français » de démocratie nationale et de libéralisme économique, face à la menace mondiale d'une concurrence, qui apparaît à la fois morale (les valeurs), politique (l'État-nation) et économique.

La redistribution du débat sous une forme nationaliste-sécuritaire, qui s'accélère sous le coup d'une réaction au « 11 septembre », conduit à relier tous les thèmes via l'idée de *protection et de rassemblement face à une menace dedans-dehors*. Si ce prisme était déjà présent auparavant, comme en témoignent les thèmes *Sécurité* ou *Europe/ethnisation*, le « 11 septembre » est à la fois un catalyseur et une justification d'une disposition de la politique sur un mode sécuritaire. Le même constat peut être fait au niveau européen. Il s'y affirme l'opposition entre le bien-commun majoritaire (la « communautarisation européenne ») contre le mal commun minoritaire (le « communautarisme ethnico-religieux »)²⁰. On demande plus de « communautarisation » pour protéger l'Occident européen : « Ce qui ressort clairement des événements du 11 septembre, c'est, pour reprendre les termes du président de la République, l'urgence d'une “accélération” de la construction européenne, c'est-à-dire de l'approfondissement et de l'intégration dans les domaines essentiels que sont l'action policière et judiciaire, la sécurité intérieure de l'Union, l'élaboration d'un droit

pénal commun, la politique étrangère et de sécurité commune et, bien entendu, la défense européenne, sans oublier la politique économique. (...) La seule voie possible est donc la communautarisation accrue des politiques européennes demeurées exclusivement intergouvernementales.²¹»

Le même mouvement s'opère au sein de la sphère «Exemples étrangers». Les relations avec les États-Unis, suite à l'événement du 11 septembre 2001, deviennent un thème important. Cela justifie, par exemple, une «enquête» sur les représentations des États-Unis en France²², au sein d'un «Dossier spécial» consacré à l'Amérique. Mais, déjà avant le 11/09/01, la question du «communautarisme» est structurée par la place faite aux intellectuels français et américains, dans une mise en scène médiatique du combat symbolique entre philosophie communautarienne et libérale. Mise en scène, car le thème est organisé sous l'angle de la menace (d'un côté) et du dialogue (de l'autre), avec une mise en opposition des deux rives de l'Atlantique par le biais d'une remarquable asymétrie: «Les démocraties face au défi des identités communautaires. Un politologue très écouté» titre, d'un côté, un article consacré aux travaux de Michael Sandel; et, de l'autre côté, la présentation de Dominique Schnapper (qui va entrer au Conseil constitutionnel) valorise «un volumineux essai intitulé *La Relation à l'autre* (Gallimard, 1998), où elle dialogue avec des philosophes américains tenants du «communautarisme»²³.»

Exemple : L'affirmation des valeurs nationales à travers la lecture internationales de l'islam

La réapparition du thème Islam/International, après le «11 septembre», fait écho à celui de l'Islam en France. Mais on y oppose,

dans deux articles publiés à deux jours d'intervalle, un «explosif Londonistan» à «l'intégration» des «enfants de Béchir et Saïda».
–D'un côté (britannique), c'est le règne de l'islamisme, qui met à mal le gouvernement en révélant ses «incohérences»: «Depuis le 11 septembre, le gouvernement britannique de Tony Blair se trouve face à un dilemme qui avait été jusque-là occulté par certaines incohérences de sa politique. Il doit montrer une solidarité sans faille avec l'administration américaine, mais aussi ménager les susceptibilités des groupes islamistes présents sur son sol. (...) Londres est devenu, depuis plusieurs années, la capitale politique d'une forme d'internationale islamiste. (...) La dimension internationaliste va répondre à des logiques différentes. Dans cette vision, l'appartenance nationale va s'effacer au bénéfice du djihad. Le but: instaurer une révolution islamique mondiale sans distinction partisane et en rejetant toute forme de communautarisme qui empêche l'unité de la «oumma islamiyya» (la communauté musulmane)¹.»
–De l'autre (français), c'est la pacificatrice et rationnelle «intégration» qui transforme des enfants à la croisée de «deux cultures» en «enfants de l'État»: «Majda, qui, comme toute sa famille, condamne évidemment le terrorisme, n'a senti aucun changement à son égard depuis le 11 septembre. «Avec recul et prudence», elle en a «encore plus discuté» avec ses amis. «On parle surtout du problème israélo-palestinien.» «J'ai une aversion pour le racisme, mais j'en ai autant pour le communautarisme. Il y a bien sûr des choses à régler dans la société française, mais je me sens éloignée de ces jeunes que l'on dit perdus, mais qui n'ont pas mis beaucoup du leur pour s'en sortir.» «Je suis un enfant de l'État, dira encore Majda, j'ai bénéficié de l'école publique, des bourses, et j'épouse aujourd'hui totalement l'histoire française. Je dis naturellement et spontanément «nous» quand je parle d'un point de l'histoire de France et j'interdis à quiconque de me retirer ce droit.» Elle décoiffe, Majda !²».

1. THOMAS D., «Explosif Londonistan», *Le Monde*, 30 octobre 2001. On retrouve ici la malléabilité de la notion de «communautarisme», qui per-

met de décrire l'islamisme comme « anti-communautariste » au nom d'une logique « communautariste » internationaliste. C'est bien ici la reformulation particulière du dedans-dehors.

2. FRALON J.-A., « Les enfants de Béchir et Saïda », *Le Monde*, 1 novembre 2001. La conclusion de ce portrait, « Elle décoiffe, Majda ! », en dit long sur les présupposés du journaliste, lesquels apparaissent à la lumière du « contre-modèle » dans le portrait qui suit immédiatement : « Dans cette histoire presque trop parfaite (sic), il fallait une brisure. Ce sera Salma, la plus jeune. Cette si jolie fille de vingt-six ans, pourtant très brillante à l'école, a arrêté ses études à dix-huit ans, et souffre depuis de troubles psychologiques qui l'empêchent de se réaliser. (...) La contradiction s'est exacerbée lorsque Salma a rencontré un garçon non musulman. "Il faudra peut-être que je choisisse : ma famille ou lui. Pour que tout soit harmonieux autour de moi, j'aimerais qu'il se convertisse à l'islam. Mais l'entreprise est difficile. En tout état de cause, je respecterai ma famille. Pour rien au monde, je ne voudrais faire de mal à mes parents." » Voilà le problème : dans cette situation "parfaite", la "brisure", c'est le "choc des cultures" représenté par l'islam, qui fait préférer une fidélité familiale à une "assimilation" nationale... À Majda, "enfant de l'État" est opposée Salma, qui, par peur de "faire du mal à ses parents", exigerait d'un "non-musulman" qu'il "se convertisse à l'Islam"...

En conclusion, pour l'année 2001, il faut remarquer que la réorganisation des zones thématiques autour d'un nouveau centre de gravité est problématique. Elle nécessite d'opérer une mutation paradigmatique. Elle implique de convertir un modèle dans lequel des zones thématiques étaient séparées (les interconnexions étant ponctuelles et ne mettant pas en crise le modèle) en un autre modèle qui intègre ces zones thématiques (sans nécessairement les faire pour autant disparaître). 2001 marque un point clé de la rencontre entre les zones thématiques : elle marque la réorganisation de l'opposition entre la France et les États-Unis, tout en la situant dans un même espace géopolitique « occidental »,

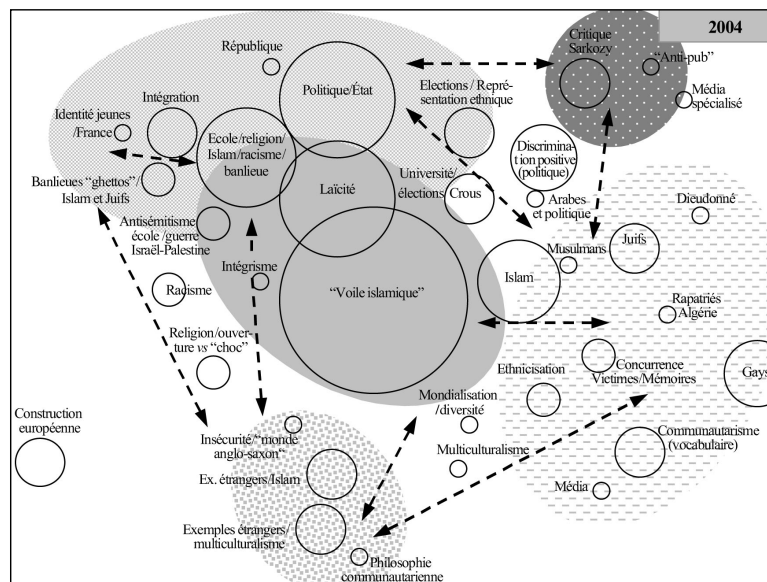
et tout en prenant en compte le risque d'un scénario identique de part et d'autre de l'Atlantique par rapport à l'islamisme.

C'est l'Islam, de façon évidente après le « 11 septembre », qui va jouer le rôle d'organisateur thématique de cette mutation, en offrant l'opportunité de cristalliser une tendance, déjà lourde, de lecture du contexte en termes de menace dedans-dehors. À la fois dehors (d'évidence) et dedans (potentiellement), l'islam(isme) permet de redéfinir de façon extensive et variable le dedans et le dehors : le dedans peut être tout autant la France, l'Europe, l'Occident (comme culture, comme forme politique, comme économie, etc.) ; le dehors peut être tout autant les pays anglo-saxons (et en particulier le contre-modèle américain), l'Europe, l'Orient, la mondialisation, etc. L'islam(isme) offre l'opportunité de situer le débat sur des plans (imaginaires et fantasmés) différents, à moindre frais en termes de contradictions possibles. On peut désormais tout à la fois tenir, au sein de l'espace politique national, un discours nationaliste sur les « valeurs suprêmes » de la France (en fustigeant le « communautarisme ») et blâmer le discours « suprématiste » d'hommes politiques italiens²⁴, exiger plus de « communautarisation » européenne tout en critiquant le « fédéralisme », faire « front commun » avec l'Amérique tout en critiquant leur manière de « faire commun » (sur la stratégie impérialiste, sur la gestion « communautariste », etc.)²⁵...

2004 : La radicalisation de la logique sécuritaire

La configuration en 2004 radicalise les tendances observables en 2001. Le nouveau centre de gravité autour de l'Islam est devenu omnipotent, en nombre d'articles et

en puissance d'information des autres zones thématiques. La question du « voile islamique » est au cœur de la médiatisation de l'idée de « communautarisme » (1/8 articles). Il est immédiatement rejoint par les deux autres termes du « débat » : *Laïcité* (14 articles) et *Ecole* (avec pour sous-thèmes *Religion, Racisme, Islam, Banlieue*). À la marge, on y trouve le thème *Intégrisme* et celui de *l'antisémitisme à l'école* (en lien avec le conflit israélo-palestinien). Comme en 2001, ce thème chevauche la zone relative aux Politiques et institutions françaises. La question *Politique/État* y est dominante (13 articles), et les thèmes adjacents (*Intégration, Banlieue...*) restent les mêmes que les années observées précédemment. Leur place dans l'espace oscille cependant entre les deux zones, mais ils constituent plutôt une trame de fond au sein duquel le débat sur le « voile » se joue.



La configuration en 2004 se singularise des précédentes par quatre dimensions :

L'intégration de « communautarisme » comme critique personnalisée au sein de l'espace politique français. Nicolas Sarkozy est au centre de critiques dans lesquelles la Droite et la Gauche se rejoignent (6 articles). Dans un contexte spécifique, et assez dense (départ du gouvernement pour une intronisation à la direction de l'UMP ; sortie de son livre sur les religions et prise de position en faveur d'une réforme de la loi de 1905 ; campagne sur le référendum constitutionnel européen...), le terme traduit une accusation « d'américanisation » : libéralisme, spectacularisation de la politique...

- « Sur le plan idéologique, le modèle conservateur américain aura certainement des imitateurs qui voudront introduire le caractère religieux dans la politique, utiliser le ressort communautariste et en appelleront aux valeurs néoconservatrices, y compris dans le domaine des mœurs. Tout cela peut inspirer l'UMP sous la direction de Nicolas Sarkozy qui essaiera de tirer les enseignements dans le style de campagne, le rapport à la société, l'éloge de la réussite, l'instrumentalisation des peurs, les postures de communication.²⁶ »

- « Pour Mme Buffet, le futur président de l'UMP – « Union pour Moi Président », a-t-elle fait sourire la salle – est un « irresponsable » qui « flatte les communautarismes » et « instrumentalise la religion ». « Nous n'avons pas besoin d'un Bush français », lance-t-elle. Avant de donner le coup d'envoi du banquet.²⁷ »

L'apparition d'articles portant sur une mise en réflexion de la notion même de « communautarisme ». Cette apparition du terme comme « concept » est un

symbole des temps. Signe de la consécration, le terme est annoncé comme faisant son apparition dans le dictionnaire ; le terme devient l'objet d'une discussion sur l'opportunité de ses emplois, ce qui a pour effet de le légitimer en tant qu'analyste de la société française :

- « Quand on évoque les tensions ethniques trop médiatisées qui déchirent actuellement la société française, il est des erreurs de vocabulaire très répandues qui sont dangereuses. C'est ainsi qu'on parle de "communautés" et de "communautarisme" en donnant à ces mots un sens déformé et péjoratif qu'ils n'avaient pas au départ. Appartenir à une communauté (de croyants par exemple) ne veut pas dire forcément qu'on déteste les autres, et c'est souvent le contraire qui est vrai.²⁸ »

Le débat sur la pertinence de « communautarisme » – qui va de pair avec une multiplication des ouvrages publiés sur ce thème²⁹ – s'impose en même temps que les thèmes de *Diversité*, *Ethnicisation*, *Multiculturalisme* deviennent eux-mêmes des analyseurs ou des qualificatifs de la société française. Les analyses autrefois cantonnées à la sphère *Exemples étrangers*, et dénigrées, ont pénétré l'espace public du débat français et commencent à s'y légitimer (même si de fortes résistances demeurent).

L'apparition d'un espace interstitiel (non totalement structuré) entre les zones thématiques « Politique et institutions françaises, Exemples spécifiques et Critique ». Certains thèmes font jonction : le débat sur la discrimination positive (6 articles) est ainsi une passerelle polémique entre, d'une part, une analyse des stratégies de l'État, d'autre part, une critique de la position de Nicolas Sarkozy, et enfin, une requalification de certains thèmes spécifiques. On observe une convergence progressive de certaines questions politiques, telle que

la représentation des minorités ethniques en politique (*Elections/représentations*) ou celle du rapport des Arabes à la politique (*Arabes/politique*) avec celle, de la polémique sur les organisations syndicales musulmanes à l'université (*Université/Elections CROUS*). Ces thèmes sont l'objet de traitements divers, signifiant qu'il n'y a pas d'unité de perception : on oscille entre une empathie et une exigence de représentation politique des minorités, et la peur d'un « noyautage » par des « extrémistes musulmans ». Ce double mouvement étant significatif du traitement général de l'Islam dans la presse³⁰. De la même manière, *Concurrence des victimes* (ou des mémoires) devient une qualification (péjorative) qui fait jonction avec des thèmes comme *Rapatriés d'Algérie ou Juifs*, en qualifiant l'ensemble comme combat des minorités pour leur reconnaissance. Tout ceci contribue à « vider » progressivement la zone relative aux Exemples spécifiques français, dans le sens d'une intégration relative, ou plutôt d'une mise en gravitation autour du centre constitué par la question *Islam/laïcité*.

La marginalisation du thème de la « Construction européenne ». Tout se passe comme si le terme avait définitivement migré. Si « communautarisation » est encore appliqué à une politique d'intensification de la cogestion européenne, cette question même est devenue objet d'une polémique qui emprunte à la péjoration de « communautarisme », dans un contexte marqué par la campagne pour le référendum sur le traité constitutionnel (et donc, en partie, par des arguments nationalistes) :

- « [À propos du projet de traité constitutionnel] (...) je découvre que pour la première fois nous aurons une devise européenne adoptée dans la Constitution. Et ça s'appelle "Unis dans la diversité". Je laisse chacun juge

de penser s'il n'y a pas un rapport entre cette union dans la diversité, le principe de communautarisme, le libéralisme.³¹»

• «Concevoir l'Europe sur le modèle américain comme une "grosse nation", comme un État fédéral qui posséderait une identité culturelle homogène, bref, comme un communautarisme élargi, c'est ne rien comprendre à ce qui fut et doit rester l'essence même de la construction européenne.³²»

«COMMUNAUTARISME»: LE NOM D'UNE DOUBLE MENACE SUR L'ÉTAT FRANÇAIS

Pour conclure cette partie, soulignons ce constat tout à fait déterminant pour comprendre la construction politique du thème du «communautarisme»: la configuration au sein de laquelle *communautar-* prend son sens a considérablement changée dans le temps. Il n'est pas possible de dire, à partir des années observées, si cela se fait de façon linéaire. Par contre, l'évolution perceptible entre les cinq configurations observées montre des tendances trop nettes et trop massives pour n'être que des effets circonstanciels. Ces tendances de fond sont au moins au nombre de quatre.

Une institutionnalisation du référentiel. La diversification thématique se fait de façon liée à un débat sur les institutions et les politiques publiques. Par exemple, la question posée par le féminisme autour de la parité (en 1997) ne se cantonne pas à une marginalisation comme sujet spécifique; elle s'affirme comme une question de fonctionnement de la vie politique et de justice sociale³³. Par ce biais, on passe d'une spécialisation du

terme «communautarisme» à une formulation politique générale, valant pour l'État et la société française. Le qualificatif ne traduit pas seulement l'identification péjorative de certains groupes minoritaires; il devient, par des jeux complexes de transfert, de récurrence, d'amalgame, ou encore de juxtaposition, une question politique et polémique majeure. Ledit «communautarisme» s'impose donc dans le temps comme un problème public à partir d'une lecture qui force l'interprétation en termes institutionnels et nationaux. Né sous le signe de la menace, le thème va progressivement organiser, symboliser, puis incarner l'idée de menace contre l'État et ses institutions – le débat sur «le voile à l'école» en est d'ailleurs un aboutissement tout à fait éclatant.

Un réagencement complet des thèmes sous l'angle de la menace. La question politique et institutionnelle française va donc se déployant, pour devenir, déjà en 1997, centrale. Mais ce qui est remarquable, c'est qu'elle se fait à partir d'une réorganisation progressive de l'ensemble des thèmes, dans un glissement progressif qui va marginaliser puis finalement inverser l'interprétation de la question européenne. Ce mouvement correspond au basculement entre le terme «communautarisation» (connoté plutôt positivement au départ, avant de signifier le «développement du "communautarisme"») et celui de «communautarisme» (dont la logique péjorative se construira très tôt à partir de la mise en scène d'un jugement péjoratif de la gestion politique: au départ de la Gauche, puis de la Droite).

La zone thématique relative aux *Institutions françaises* va se structurer autour de la question de la République – ce qui n'était pas du tout le cas en 1988-1990 et en 1993-1994. Le déplacement au sein de cette zone va pro-

voquer une ouverture d'une nouvelle zone centrale, par un effet de liaisons thématiques. Cela correspond à la rencontre polémique entre la question de l'Islam et celle de la sécurité de l'État. Le « 11 septembre » va accélérer l'autorisation d'une parole de haine envers l'Islam (qui s'exprimait auparavant plus discrètement) et va terminer de cristalliser les questions politiques selon un référentiel sécuritaire. Ce constat n'est pas nouveau. Mais ce que montre cette analyse, c'est d'abord que le mouvement était antérieur à l'événement du 11 septembre 2001 (la plupart des thématiques étaient déjà présentes, mais affectées à d'autres zones). Ensuite, à travers le prisme du « communautarisme », ce qui est en jeu est moins une transformation des thématiques elles-mêmes (des problèmes publics tels que formulés par les médias) que leur redistribution particulière. L'effet le plus remarquable est le passage d'une dissociation des zones thématiques à l'émergence d'une zone centrale qui les intègre (partiellement). *Exemples étrangers, Construction européenne et Politique et institutions françaises* prennent désormais sens ensemble. Ce n'est pas un effet de la mondialisation en tant que telle. C'est plutôt une lecture particulière de la mondialisation comme menace dedans-dehors, qui trouve, d'un coup, sa figure la plus immédiate (mais non moins fantasmée) dans l'Islam associé au « terrorisme ».

L'Islam comme menace contre la sécurité de l'État. Le dénominateur commun est bien la question de l'Islam. Si, en 1988-1990, ce thème n'est que faiblement lu sous le prisme du « communautarisme », ce n'est pas parce qu'il n'existe pas comme sujet médiatique. Le traitement de la question du « foulard » montre que l'on a changé de descripteur, entre 1989 et 2004 – y compris

sur le plan de la stratégie juridique –, bien que le thème ait eu une certaine constance³⁴. Ce n'est pas fondamentalement un changement de paradigme. C'est plutôt, vraisemblablement, la rencontre entre une vieille peur de l'Islam et l'affirmation du paradigme sécuritaire – paradigme déjà à l'œuvre, mais qui va se systématisant. « Communautarisme » va s'imposer en même temps que va se systématiser une lecture sécuritaire de l'Islam. Cette lecture sécuritaire, qui connecte le dedans et le dehors, s'impose en deux temps. Le premier temps se situe entre 1993-1994 et 1997 ; le second au sein de l'année 2001. Les deux temps de rupture, qui ont le plus infléchi l'ampleur et l'usage de *communautar-* correspondent probablement à deux événements politiques, qui sont venus légitimer une lecture sécuritaire. Le premier semble relatif à « l'affaire Khaled Kelkal », du nom de ce jeune homme, vraisemblablement affilié aux GIA, abattu par la police en 1995, dans des circonstances spectaculaires (et directement médiatisées). Le thème de la menace terroriste par infiltration existe déjà avant cette date, mais il prend corps comme thème journalistique en soi, visiblement après 1993-1994. Le second événement semble être le « 11 septembre 2001 ».

Le modèle anglo-saxon comme menace idéologique. Un second thème apparaît structurant de l'émergence de la notion de « communautarisme », comme je l'ai déjà dit. C'est celui relatif aux *Exemples étrangers*, et en particulier les pays anglo-saxons. L'évolution thématique donne à voir deux inflexions dans l'évolution de ce thème. La première période (1988-1990 et 1993-1994) est celle d'une vision distante de faits sociaux qui ne menacent pas la lecture de la « spécificité française ». À tel point que ce sont plutôt les exemples étrangers qui

sont objets d'un intéressement quasi exotique. En 1997, apparaît un thème spécifique, qui a une forte connotation politique : la critique du « blairisme », de la « troisième voie » affirmée par Tony Blair, et jugée (par la droite) comme une politique communautariste. Ce thème vient faire écho à un débat français sur les liens entre la gauche française et le blairisme. Il faut voir ici le prolongement et l'amplification d'une critique de la politique de la gauche, déjà présente en 1993-1994. Cette approche spécifique de « communautarisme », qui est construite comme une insulte politique, va migrer de la gauche vers la droite, pour devenir un thème récurrent dans la critique de Nicolas Sarkozy, en 2004. Mais, alors que la politique du Premier ministre britannique était traitée de « communautariste » au motif de son « instrumentalisation politique des communautés »³⁵, le ministre français et président de l'UMP est ainsi critiqué au titre de son « libéralisme » et sa proximité affichée avec les États-Unis. Cela marque la troisième inflexion, qui correspond à une systématisation de la lecture anti-américaine (après un souffle d'empathie, très orchestré, suite au 11 septembre 2001). En jeu : la critique de la gestion de « l'intégration » et des minorités. C'est la dimension de repoussoir³⁶ qui l'emporte en 2004, après une longue construction, et qui justifie un « effet boomerang » : à savoir, le sentiment que la frontière avec l'Amérique a proprement cédé et que le dit « communautarisme » a été importé.

Notes

1. De même que précédemment, pour les dépêches de l'AFP, j'ai mené une première approche par le dénombrement des articles employant la base *communautar-*, à partir des archives mises en ligne sur Internet par les principaux quotidiens généraux nationaux et alsaciens (la date d'information étant variable selon les journaux en question, les courbes ne débutent pas à la même date). Cf. Annexes sur la méthodologie.
2. Par facilité d'écriture, et pour ne pas alourdir la lecture, j'emploierai généralement « communautarisme » comme terme générique.
3. L'islamologue Gilles Kepel est convoqué avec une certaine régularité pour alimenter le thème de l'Islam mondial (14 avril 1989 ; 16 février 1993 ; 14 septembre 2004) ; la nomination de D. Schnapper au Conseil constitutionnel suscite trois articles qui comprennent la base *communautar-* (17 février 2001 ; 28 février 2001 ; 23 mars 2001).
4. Dans les cas d'articles composés autour de multiples thèmes, j'ai privilégié, d'une part le(s) thème(s) organisant largement l'article, et d'autre part le(s) thème(s) spécifique(s) au sein desquels apparaît notre mot. Par exemple, un point de vue d'un représentant politique (dans la rubrique « Débats ») dressant un tableau des enjeux du moment est codifié « politique » pour le thème général (au sens de la vie politique, de ses enjeux et des orientations qui s'y affirment) et, par exemple « intégration » ou « Islam » ou « gays », etc. selon le thème spécifique auquel *communautar-* est affecté.
5. BERNARD P., « Le débat sur le foulard. Forte fièvre au PS », *Le Monde*, 6 décembre 1989.
6. AMALRIC J., LANGELLIER J.-P., « L'Islam en fièvre », *Le Monde*, 14 avril 1989.
7. MALLET E., « Culture ou barbarie », *Le Monde*, 10 décembre 1994 (rubrique « Espace européen »).

8. Cf. http://www.algeria-watch.org/mrv/2002/bilan_massacres.htm. Tous les articles concernés datent de 1994.
9. ROCHE M., « Communautarisme en Grande-Bretagne » ; TINCQ H., « Trois générations de musulmans en France. Une communauté fragmentée qui a du mal à s'organiser » (in dossier « La France et l'islam. Si proche et si loin... », *Le Monde*, 13 octobre 1994).
10. TINCQ H., *Ibid*, p.II. Notons au passage l'usage essentialiste de la notion d'ethnie, qui opère la liaison avec une conception organique de la dite « communauté », par-delà sa « fragmentation ».
11. Pour les deux extraits précédents : LAURENS A., « Pamphlets dans la mare », *Le Monde*, 18-10 avril 1993 (Rubrique « livres politiques »).
12. GALLO M., « Les masques de la gauche », *Le Monde*, 22 juin 1994 (Rubrique « Présidentielle »).
13. FERENCZI T., « Passage en revues. Histoire, idées, société », *Le Monde*, 10 septembre 1993 (*Le Monde des livres*).
14. A. Cr., « Construire la Méditerranée », *Le Monde*, 27-28 novembre 1994 (Supplément Radio-Télévision).
15. LE BOUCHER E., (Chronique) « La France, l'Allemagne et l'Europe », *Le Monde*, 23 septembre 1997.
16. WALZER M., TOURAINE A., « Un dialogue sur l'avenir de la démocratie », *Le Monde*, 16 décembre 1997. Eu égard d'une part à l'assimilation entre « communautarisme » et critique de la gauche (française) + critique de l'Amérique, et d'autre part à la figure d'« intellectuel médiatique » d'Alain Touraine, omniprésent sur ce thème, la mise en scène du face à face confère au journal la fonction de scène dramatique du « débat » – fonction qu'on retrouve à plusieurs moments dans le corpus. Par ailleurs, le différentiel de qualification qui conduit à gommer l'engagement de « gauche » d'Alain Touraine pour ne retenir qu'une image de « sage engagé dans le siècle » semble marquer un parti pris éditorial.
17. BACQUE R., « M. Chirac exalte "l'espace privilégié de la nation" pour contrer le succès de M. Chevènement à droite », *Le Monde*, 22 novembre 2001.
18. SEGUILLON P.-L., (LCI) in « Dans la presse », *Le Monde*, 21 novembre 2001.
19. AYRAULT J.-M. (« Les interventions des orateurs des groupes représentés à l'Assemblée nationale »), « La crise internationale après le 11 septembre », *Le Monde*, 5 octobre 2001.
20. Max Gallo, appelant de ses vœux un « troisième homme » pour répondre à son angoisse du fait que « la génération Chirac-Jospin (...) ne laisse en cette orée du troisième millénaire que des problèmes » énumère lesdits problèmes, parmi lesquels celui de l'« intégration des minorités extra-européenne (problème du communautarisme) »... GALLO M., « 2002 : à la recherche du troisième homme », *Le Monde*, 23 août 2001. La grille de lecture entre les « vrais étrangers » et les Européens est, on le voit, déjà en place avant le 11 septembre. Mais elle se radicalisera après cette date, autorisant par exemple, en 2005, le ministre de la Culture, R. Donnedieu de Vabres, à affirmer qu'« un Allemand n'est pas un étranger, c'est un Européen » (sur France Culture, le 21/11/05). Cette redéfinition de « l'étranger » sur une base non plus nationale mais ethno-culturelle est précisément celle qui structure la discrimination non légale...
21. COHEN TANUGI, L., « L'Europe du lendemain », *Le Monde*, 6 novembre 2001.
22. BIRNBAUM J., « L'Amérique mal-aimée. Enquête sur une détestation française », *Le Monde*, 25 novembre 2001.
23. Respectivement : DELACAMPAGNE C., *Le Monde*, 30 janvier 2001 ; WEILL N., *Le Monde*, 28 février 2001.
24. Selon l'allusion de Jean-Marc Ayrault (*art. cité*) : « Quoi de plus scandaleux que d'entendre un dirigeant d'un grand pays européen affirmer une prétendue suprématie occidentale. C'est injurier le reste du monde. Et je ne peux qu'approuver votre [à Raymond Forni, président de

l'Assemblée nationale] décision de ne pas recevoir votre homologue du Sénat italien.»

25. On retrouve ici la remarque faite précédemment sur la malléabilité extraordinaire de la notion de «communautarisme», du seul fait qu'elle repose sur une lecture fantasmatique de la réalité sociale. Le terme de «communautarisme» est un opérateur d'unification dans ce contexte de changement de paradigme politique organisé autour de la place de l'islam. Il permet d'agréger des thèmes différents sans souci de leurs contradictions, et sans obliger une lecture réellement problématique de la réalité sociale. Par exemple, on passe du thème de la Nation (française) à celui de l'État-Nation (Occidental), selon le contexte, en assurant une continuité en même temps que des plans possiblement différents.
26. HOLLANDE F., «Ce modèle néoconservateur aura des imitateurs», *Le Monde*, 5 novembre 2004.
27. MONNOT C., «Marie-George Buffet (PCF) peine à faire entendre son “non”», *Le Monde*, 23 novembre 2004.
28. «D'excellentes communautés», in Rubrique «Repères» (courrier de lecteurs), *Le Monde*, 28 juillet 2004.
29. Voir la bibliographie, en annexes. Cela concerne également la tenue de colloques sur le thème des «communautés» ou du «communautarisme», de «l'ethnisation des rapports sociaux», des «frontières», etc.
30. DHUME F., «La représentation de l'Islam dans la presse alsacienne», in *Histoires de mosquées*, éd. Kalima, 2003.
31. MELENCHON J.-L., in «Les débats du Monde. La Gauche face à l'Europe», *Le Monde*, 21 octobre 2004.
32. FERRY L., «Le “non” serait une colossale erreur», *Le Monde*, 22 octobre 2004.
33. Cette question n'est justement pas une simple demande de reconnaissance, mais une politisation féministe de la question du pouvoir. Cf. Joan W. Scott, *Parité! L'universel et la différence des sexes*, Paris, Albin Michel, 2005.

34. Françoise Lorcerie a noté que les médias ont plus ou moins mis en avant ce thème en fonction de la stratégie politique de polémisation ou au contraire de statu quo. Cf. F. LORCERIE, «Laïcité 1996. La République à l'école de l'immigration?», in *Revue française de pédagogie*, n° 117, octobre-novembre-décembre 1996, pp.53-85.

35. Selon la formulation d'Antoine SFEIR et René ANDRAU, *op. cit.*, partie II, chap. 3.

36. Comme le formule justement Eric FASSIN, «l'Amérique est une figure du discours politique français» dont la référence «sert trop souvent à interdire toute réflexion sur les sujets minoritaires.» ; in *Vacarme*, juin 2000, «Notre oncle d'Amérique (Eric Fassin)», consultable sur <http://www.vacarme.eu.org/article31.html>.

PARTIE III

UNE NOUVELLE LECTURE POLITIQUE

UN NÉOCONSERVATISME À LA FRANÇAISE

Comme on l'a vu, le « débat » qui se dessine à travers le prisme du « communautarisme » ne se confond pas entièrement avec une vieille controverse philosophique sur le bon modèle d'État. Même si l'on y oppose modernité et archaïsme, si on rejoue la « résistance gauloise » à « l'invasion américaniste », si la question de la reconnaissance des « communautés » peut rappeler à bien des égards le débat sur le statut des *corps intermédiaires* qui a traversé la constitution du droit républicain, on ne fait pas ici que réitérer des questions du passé ou s'opposer à la colonisation de l'imaginaire par un « modèle anglo-saxon »¹.

La nouveauté de la catégorie « communautarisme » indique moins une situation inédite qu'une redéfinition des « grilles de lecture » en usage. En effet, les différents thèmes que les discours sur le « communautarisme » mobilisent et mettent en scène sont relativement anciens. C'est le cas des mouvements d'individualisation, par exemple, qui travaillent la société dans le sens de l'affirmation et de la demande de reconnaissance. Idem pour les ré-identifications au religieux, qui se produisent dans le monde entier, et pour la plupart des religions. Les processus qualifiés de « mondialisation », qui mettent en question les compétences des États-Nations, ne sont pas, eux non plus, nouveaux. Cela fait plusieurs décen-

nies que le néo-libéralisme travaille à moins d'État, et en même temps à un État recentré sur le sécuritaire, en réorganisant les structures sociales sous l'égide, non plus du marché, mais de la concurrence². Par ailleurs, sur le plan des modes de gestion de l'immigration, la pratique de l'ethnisation dans la légitimation des groupes n'a pas toujours posé problème au cours de l'histoire: « L'immigration a toujours été présente sous une forme communautaire, non seulement parce que les processus migratoires appellent ce mode de structuration (...), mais aussi parce que l'État français s'est très largement accommodé de cette réalité-là. Il l'a même utilisée pour pouvoir sous-traiter tout un ensemble de questions liées à l'arrivée de ces flux successifs, à leur gestion et à toutes sortes de questions triviales que l'État français n'a pas toujours géré de la bonne manière – voire parfois, pas géré du tout. » Ainsi, pour Nacira Guénif, « le communautarisme serait au fond le retour du refoulé: la formulation tardive et, évidemment, un peu excessive, de la prise en compte d'une réalité qui a toujours été là³. »

L'historicisation du terme a montré que son avènement ne coïncide pas avec des phénomènes nouveaux, mais avec des inflexions du référentiel, qui ramènent au centre de la thématique politique la question de l'Islam lue sous un angle sécuritaire. C'est pourquoi on peut se demander ce qui conduit à vouloir effacer les traces de la nouveauté du terme, en donnant à croire que cette perspective est, sinon anhistorique, du moins aussi ancienne que la définition de l'Etat-Nation. Par exemple, qu'est-ce qui conduit à faire de la notion de « communautarisme » une des « notions clés qui fondent l'idée républicaine », au même titre que celle de laïcité, de liberté, etc.⁴ Que signifie que l'on mobilise si activement

les références au passé : aux Lumières, à la Révolution française, aux héros de la Troisième république, etc.? Que signifie, aussi, que l'on rejoue la question de la « laïcité », à travers une mise en scène de la représentation politique par elle-même? Cette réécriture de l'histoire indique bien une réorientation, que l'on cherche à légitimer par une référence à des *origines*. Ce n'est pas seulement un « retour aux sources », comme le donne à croire une littérature récente qui remet en scène les « textes de référence » de la laïcité⁵. C'est autant le signe d'un mouvement actuel de transformation, qui réactualise une mythologie nationale.

Dans le contexte contemporain, la société française est souvent montrée en quête d'identité. Si l'on accepte globalement ce constat, on peut penser que l'idée de « communautarisme » exprime une peur face à l'incertitude et au mouvement. Il est vrai qu'on assiste à une affirmation des singularités et de la « multitude » – la *multitudo* spinozienne – contre une logique hobbesienne de représentation unifiée du Peuple dans l'État-Nation⁶. Cette reformulation politique est prise comme une menace pour le modèle de l'État-Nation, car elle remet en question la définition même de ce qui constitue la démocratie. Car il faut bien voir qu'une grande partie du mouvement qui s'affirme ainsi est mue par un désir de démocratie, et que ce mouvement porte une controverse radicalement politique. On peut donc penser que, dans le contexte de la « mondialisation », le terme de « communautarisme » aurait partie liée avec une forme de réaction. À tout le moins, l'accusation de « communautarisme » est réactionnelle (si ce n'est réactionnaire⁷), dans un contexte caractérisé par le fait que des minorités se ressaisissent de l'histoire, redéfinissent les mouvements

sociaux, exigent de la reconnaissance, et réinterrogent en profondeur les logiques historiques (coloniales, masculines...) de l'État français, etc. En ce sens, la catégorie « communautarisme » tendrait à donner raison à nombre de ses critiques : elle prend le relais idéologique d'un discours général sur « l'intégration », imposant une lecture « nécessairement conservatrice » de la situation politique⁸.

C'est pourquoi il n'est pas très étonnant de constater que la rhétorique sur le « communautarisme » prend son extension maximale au moment de l'arrivée de la Droite au pouvoir. Au sein de la presse, rappelons que le quotidien *Le Figaro* – et certains chroniqueurs en particulier – deviennent le fer de lance de la diffusion de ce terme dès l'année 2001 – supplantant *Le Monde*, jusqu'à présent premier du fait de sa fonction particulière dans l'espace public du « débat ». On en trouve la trace dans les formes de gestion des problèmes publics : pensons par exemple à la mise en place en 2003 d'une « Cellule nationale de prévention des dérives communautaristes » au sein du Ministère de l'éducation nationale⁹. Nous en trouvons également la trace dans la rhétorique gouvernementale : par exemple, dans le discours du Premier ministre lors de la réception du rapport annuel de la CNCDH (Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme). Le thème apparaît subitement, en 2002, dans le discours du Premier ministre Jean-Pierre Raffarin, et il se retrouvera chaque année (discours du 27 mars 2003, du 1^{er} avril 2004 et du 21 mars 2005), alors qu'il n'apparaît pas précédemment, dans les discours du Garde des Sceaux Marylise Lebranchu (2002) et du Premier ministre Lionel Jospin (2001). On en trouve encore la trace dans l'apparition « d'experts en communautarisme », et notamment la création d'un dit « Observatoire

du communautarisme» en 2003¹⁰. Bref, tout porte donc à penser que «communautarisme» traduit en langage néo-conservateur un ensemble de thèmes auparavant tenus pour relativement séparés.

Dans le même sens, mais sous des analyses différentes, plusieurs observateurs ont noté combien «communautarisme» retraduit sur le mode de la menace ce qui peut représenter une perspective de redéfinition de ce qui organise notre commun politique. Ainsi, Alain Renaut, à propos de la Loi sur les signes religieux à l'école : «Au nom d'une référence au principe de laïcité qui m'apparaît avoir été très particulière et en constituer une radicalisation [on a "donné des signes d'intolérance envers la diversité"], en refusant de réfléchir aux conditions d'un multiculturalisme raisonnable : il y avait là, il demeure là une voie dans laquelle on a refusé de s'engager si peu que ce soit, en préférant identifier purement et simplement, de manière abusive, multiculturalisme et communautarisme.¹¹» C'est encore l'analyse que propose Stéphanie Morel, à propos de l'école : «Cette alternative binaire entre universalisme et communautarisme qui caractérise la conception publique de l'intégration, aujourd'hui (...) empêche la distinction de deux questions différentes relatives au traitement de la différence ethnoculturelle ou du multiculturalisme : la question du communautarisme au sens politique d'une part et la question du traitement public de la diversité ethnoculturelle d'autre part. Assimilées, ces deux questions sont pourtant différentes : la première renvoie aux revendications collectives qu'un groupe ethnique peut exprimer et à la place de ces groupes dans l'espace public en termes de reconnaissance et de représentation. La seconde concerne la gestion concrète de

la composition multi-ethnique de la population française et des relations interethniques dans la ville ou au sein d'institutions comme l'école, où se côtoient toutes les composantes de la population française.¹²»

UNE FAÇON DE POSER LE PROBLÈME QUI REND LE DÉBAT IMPOSSIBLE

Que les deux principales dimensions stigmatisées par l'idée de «communautarisme» – la colonisation néolibérale, d'un côté, l'autorisation de la violence au nom de l'Islam de l'autre – correspondent ou non pour partie à une réalité n'est pas ici en question. «Communautarisme» ne parle pas tant de cette réalité factuelle ou processuelle qu'il ne la sur-interprète, à partir d'un registre néo-conservateur qui justifie *in fine* un armement de l'État contre tout ou partie de la «société civile».

De fait, la quasi totalité des prises de parole sur le «communautarisme» recouvre d'abord des points de vue qui ne prennent pas la peine d'expliciter leurs références et leurs présupposés, tant est implicite la réaction de rejet qui les justifie et les organise. La plasticité du terme, et l'amplitude gagnée progressivement par celui-ci, en font un objet qui se prête à toutes les formulations. Ceci, quand bien même des mots-clés apparaissent et circulent d'un discours à l'autre : les oppositions union/juxtaposition, progrès/archaïsme, Lumières/obscurantisme, culture et raison versus nature et passion, etc. (Toutes oppositions très classiques, et très réductrices de la réalité sociale.) L'apparence de polémique que suggère d'une part la violence des propos ou la brutalité des interprétations, et d'autre part la mise en scène

publicitaire qui convoque le débat pour mimer la raison démocratique, déguise mal, en fait, le formidable consensus qu'organise ce « sujet ». Une forme de concurrence structure ledit « débat » : le thème est un passage obligé des discours publics, et suscite une surenchère au cours de laquelle nombre de limites de raison et de morale peuvent être dépassées.

Lorsqu'un point de vue est exprimé, c'est le plus souvent pour en rajouter dans la forme hyper affective, contredisant par les faits l'apparence de raison à laquelle la critique du « communautarisme » se rattache explicitement. Ainsi, les mêmes chroniqueurs qui pourfendent sans relâche le « communautarisme » affirment-ils publiquement leur « horreur du multiculturalisme »¹³. Comme l'ont remarqué de nombreux auteurs au sujet du racisme, de l'antisémitisme, de l'islamophobie, etc. le contexte actuel est celui d'une légitimation accrue de la parole de rejet au nom de la défense identitaire, et ce, bien au-delà de la Nouvelle-Droite. Des auteurs tels que Oriana Fallaci ou encore Guillaume Faye¹⁴ travaillent comme de véritables promoteurs d'un discours de rejet, en plaçant leurs pamphlets sous le signe d'une « libération de la parole ». C'est sans doute aussi cela qui explique un effet d'autorisation dans la spectacularisation du catastrophisme. De ce point de vue, peut-être faut-il rendre « hommage » à Patrick Declerck d'être aussi limpide et explicite dans sa façon de poser le non-débat¹⁵ : « En attendant, en face [du camp de la démocratie] on s'organise. On s'organise et on planifie, on égorge et on décapite... Je hais l'islam... Mais on ne critique pas l'islam. Ou alors seulement avec une très prudente obséquiosité et mille précautions langagières. En s'entortillant, confus, dans la périphrase, le néologisme et la litote : ce n'est pas d'islam, mais d'islamisme dont il

s'agirait. Pas de religion, mais de fanatisme. Pas de contre-racisme, mais de communautarisme... ».

En fait, le débat n'en n'est pas un. Car la perspective morale qui sous-tend le thème même sature l'espace de la parole. Par exemple, les chercheurs rédigeant des essais prennent soin de marquer leur appartenance et leur attachement volontaire aux normes du groupe Majoritaire. Sans aucun doute, ils cherchent ainsi à pallier un possible stigmate d'affilié « communautariste ». Ils attestent en conséquence d'une fidélité à la République et, ce qui va semble-t-il nécessairement de pair, un rejet inconditionnel du « communautarisme », pour s'autoriser à ouvrir la problématique. C'est que, comme le remarque Laurent Lévy : « qui n'adhère pas à la rhétorique républicaine se voit interdire toute légitimité politique¹⁶. » Exemple : « Je regarde tout cela, *je l'avoue*, comme une Juive de France. Une Juive qui n'a jamais nié son appartenance de groupe, mais qui *abhorre tout nationalisme, tout communautarisme*, et que sa connaissance de l'histoire des minorités aussi bien que son expérience propre préservent peut-être de certains excès. Mon itinéraire est celle d'une femme qui a évité, au prix de nombre d'écueils, tout ce qui pouvait s'apparenter à cet entre-soi étouffant et limitateur¹⁷. »

À l'inverse, des auteurs qui font du « communautarisme » un motif explicite de leur combat utilisent la référence à leurs origines et à leur histoire pour légitimer leur parole. Ce faisant, ils concourent à promouvoir l'idéalisation d'un « modèle français » – patrie des progrès et de la liberté –, en même temps qu'ils disposent le débat en termes d'affrontement des cultures et/ou d'invasion d'un modèle rétrograde.

• «J’ai choisi la France pour y vivre, parce qu’elle est la patrie de la liberté de pensée et de l’égalité des chances. Citoyen communautaire malgré moi dans ma patrie d’origine [le Liban], j’avais aspiré à être citoyen d’une France républicaine et laïque. Depuis quelques mois, j’ai l’impression de me retrouver au Liban.¹⁸»

• «Je suis française, née en Tunisie, alors protectorat français. Au “petit lycée français”, (...) j’avais deux livres d’histoire. Dans l’un, mes ancêtres étaient gaulois, francs, dans l’autre, phéniciens, berbères, sans oublier Didon, reine de Carthage. Cela ne me gênait pas du tout. (...) [Je garde] d’autres images : enlèvement du voile des femmes par Bourguiba (...) Bourguiba libère les femmes en leur enlevant le voile, il fait respirer l’être humain étouffé par des millénaires d’archaïsme. Je ne sais pas si mon engagement pour la libération des femmes, l’autonomie des hommes et des femmes, la liberté de conscience, date de cette époque, ou si j’ai toujours pensé que les êtres humains avaient le droit de disposer d’eux-mêmes. Ce n’est pas le problème. Le problème a été l’apparition, en 1989 en France, de trois jeunes filles voilées dans un collège. Fantômes, réincarnations de l’obscurantisme régressif.¹⁹».

Tout se passe donc comme si, du fait d’un rapport affectif totalisant et de l’état d’urgence insidieusement décrété par la catégorie, aucun débat n’était autorisé, à moins de se placer d’emblée sous le signe d’un accord sur le fond. Sous couvert de « débat », de véritables processus de contrôle social de la parole autorisée apparaissent. Un exemple nous en est donné dans la presse locale, à travers un courrier de lecteur qui fustige de la sorte un éditorial du journal *L’Alsace* : « J.S, d’Ottmarsheim, à propos de notre éditorial du 13 décembre : “Vous

vous êtes élevé contre le “débat hystérique” lié à la prochaine naissance d’une loi que vous annoncez déjà comme “prohibitive”. Mais comment osez-vous de surcroît vous réjouir de la disparition d’une certaine identité française ? Et railler ce que vous appelez de manière si abusive un “communautarisme français de souche” ? Modérez votre ardeur dans votre désir de manipulation de l’opinion. Il n’est pas nécessaire de voter à l’extrême-droite pour constatez à quel point vous dépassez les bornes”²⁰. »

On voit comment le dit « débat » est fermé. La qualification de « communautarisme français de souche » du journal est disqualifiée en étant traitée comme « une façon de se réjouir » et, en outre, comme « une manipulation de l’opinion » – deux arguments rédhitoires, en ces temps de catastrophisme et de libéralisme. La notion de « communautarisme » ne souffre nulle symétrisation, parce que ce qui est en jeu est « une certaine identité française ». Et si discussion il y a, ce ne peut être qu’au sein de l’espace circonscrit par l’adhésion de chacun à cette conception – laquelle se dit, elle-même, « conception commune de notre République »²¹. Ces remarques rendent visible un processus de censure et d’autocensure. Au cœur de cette formulation, il y a une dimension qui serait proprement *indiscutable*. La parole sur le « communautarisme » tend à occuper l’espace pour imposer un point de vue. Il y a donc bien, dans cette problématique, une question de parole et d’empêchement du débat : la reconnaissance de la parole autorisée ou non.

UNE LECTURE NATIONAL(IST)E OBLIGÉE

Encore en 2004, dans la presse locale alsacienne²², le thème du «communautarisme» apparaît plus «importé» qu'il n'est utilisé comme descripteur spécifique de la vie locale. Tout se passe comme si le transfert de la problématique maintenait le «problème public» attaché à la dimension nationale. On retrouve ici un constat que j'ai établi dans une enquête sur des «faits» qualifiés par l'institution scolaire de «communautaristes», «racistes» ou «antisémites»²³: ce «concept» n'a pas réellement de validité locale, car il correspond à une nationalisation des enjeux.

Aussi, le terme apparaît-il majoritairement dans des discours d'hommes politiques exerçant des responsabilités nationales, et le plus souvent dans des articles relevant des rubriques nationales: le Garde des Sceaux, Dominique Perben, présentant la «politique de "lutte contre le communautarisme" en milieu pénitentiaire»²⁴; Jacques Chirac affirmant que ne pas promulguer de loi interdisant le port de signes religieux ostensibles «serait laisser ouverte la voie dangereuse du communautarisme»²⁵; Luc Ferry présentant le «guide républicain» destiné aux enseignants «afin d'aider à lutter contre la violence scolaire communautariste»²⁶. Typiques de cette position d'intermédiaire entre une réalité nationale et une représentation (du) local sont les articles consacrés aux positions des députés locaux quant à la Loi «sur le voile»²⁷. De même, le terme apparaît dans une dizaine d'articles ou de brèves consacrés à des conférences autour de la laïcité, dans un contexte de «débat national». Les rares cas où le thème est appliqué à une réalité locale, et prend sa place dans des rubriques cantonales c'est, là encore, fréquemment en liaison

avec une inscription nationale ou internationale du problème public («voile islamique», etc.). Le référent, même implicite, reste national. Plus remarquable encore, pour bien démarquer le niveau local des enjeux nationaux, le Maire de Strasbourg, Fabienne Keller, prend le soin de préciser, lors de ses vœux à la presse pour la nouvelle année 2004: «Mohamed Latrèche, dont le Parti musulman de France est basé dans sa ville [Strasbourg], "est une création médiatique récente au niveau national" (...)»²⁸. Bref, la faiblesse de l'usage de "communautarisme" pour qualifier des faits locaux²⁹ est une indication dont l'importance est cruciale pour comprendre le fonctionnement et le sens de la catégorie. Cette catégorie force à une lecture nationale de la réalité sociale. Elle la force dans deux sens: d'une part, elle situe les questions, même vécues localement, du point de vue de l'Etat (au niveau national); d'autre part, elle impose une lecture d'orientation nationaliste aux questions politiques. Encore une fois, la question du «voile islamique» en est une démonstration exceptionnelle. Le choix d'un «débat national» et d'une «loi» répond en premier lieu à la reprise au niveau national d'une régulation précédemment localisée dans les établissements scolaires, mais qui va être lue sur le mode de la menace sur l'école³⁰. On assiste donc à une forme de confiscation du sens local des faits et des processus locaux de régulations, pour déplacer la régulation à travers des procédures nationales au nom de la menace sur l'Etat. Le Président de la République ne dit pas autre chose lorsqu'il affirme: «Ce texte [de loi] est nécessaire. Il protège notre école contre le communautarisme. (...) Ne rien faire serait irresponsable. Ce serait une faute. Ce serait laisser les enseignants et les chefs d'établissements seuls face à des difficultés croissantes»³¹.

Sur le plan du référentiel de politiques publiques, « communautarisme » justifie un revirement de la politique de localisation des problèmes publics, telle qu'elle a entre autres été organisée par la décentralisation. Si les années 1980 ont correspondu à un « glissement progressif de l'économie-national au social-local »³², force est de constater que cela n'a pas permis l'élaboration d'un compromis durable. La question de l'ethnicité, en particulier, a partout débordé le tabou républicaniste, et met aujourd'hui en crise la position de l'Etat. Mais, plutôt que d'ouvrir cette question de l'ethnicité, et de repenser la façon de faire commun, le thème du « communautarisme » vient rabattre la question sur un enjeu de sécurité de l'Etat, radicaliser le tabou au nom de la protection des « valeurs de la République », et justifier des dispositifs et des procédures de contention normative³³. Le *forçage*³⁴ d'une lecture nationale/nationaliste signifierait cela : un re-basculement du référentiel de politiques publiques du local vers le national, doublé d'une lecture sécuritaire de la situation de l'Etat-Nation.

LE FLOU DE LA NOTION OU L'AUTORISATION DU RACISME

Le référentiel national-politique n'a pas besoin d'être appliqué de façon précise à une situation pour fonctionner. C'est ce qui explique son maintien comme concept flou dans les discours politiques et journalistiques. Sa fonctionnalité tient justement au fait qu'il est général et flou, et autorise donc une lecture nationale – nationaliste, souvent – de réalités de niveaux très divers : du local à l'international, de la Corse au « 11 septembre », de la vie associative immigrée aux manifes-

tations européennes des gays et lesbiennes, des banlieues à la construction européenne, etc. En ce sens, « communautarisme » est un *opérateur d'unification territoriale*, reformulant la question nationale à partir de toute réalité locale – mais sans s'y appliquer pour autant.

On dénonce le « communautarisme » d'abord en général, indépendamment de toute factualité ; et ce n'est que secondairement qu'on en construit éventuellement une représentation ou une incarnation (à des fins de discrédit). Le concept de « communautarisme » n'en n'est donc pas un. Ce n'est pas un outil de *pensée* des faits sociaux, mais un effet de rhétorique, d'autant plus efficace qu'il n'appelle ni définition, ni spécification, ni preuves, en fin de compte. Le terme se prête à toutes les variations, et ceci d'autant mieux qu'il n'est pas défini. Son indéfinition, loin de représenter un obstacle, renforce au contraire son caractère de certitude, voilée de mystère, et elle sert donc un potentiel fantasmatique. C'est bien parce qu'il joue avec les fantasmes de la société française, notamment en matière d'immigration³⁵, que le terme a pu se déployer aussi rapidement et aussi largement, sans rencontrer d'obstacle (intellectuel). L'indéfinition accentue justement le caractère de menace d'un objet diffus, confus, dont la certitude de la présence (et de l'accroissement) n'a d'égale que son insaisissabilité³⁶. « Communautarisme » donne ainsi l'impression de n'être qu'un repoussoir et un réactif, qui évite de réfléchir les situations.

Cela est politiquement et socialement problématique. Et ce d'autant plus que cette catégorie est une façon détournée de parler péjorativement, mais en toute banalité, de l'Islam ou des Juifs, ou des gays, etc. Quel-

les que soient les précautions oratoires prises en la matière (distinguer Islam et islamisme, ou communautés et « communautarisme », etc.) les amalgames fonctionnent, tant le débat est capté et organisé par des référentiels issus de l'extrême-droite et/ou de la droite nationaliste, ainsi que l'avait excellemment montré Simone Bonafous³⁷.

Si « communautarisme » n'est pas nécessairement en soi un argumentaire raciste, force est de constater qu'il conduit toujours à formuler le débat sur le mode de la menace et de l'opposition, en particulier ethnico-raciale. La catégorie conduit toujours à disposer la scène sociale sur le registre de l'affrontement. C'est ainsi qu'on peut comprendre l'effet de dramatisation qui accompagne ce thème. « Communautarisme », formulé comme une menace, d'autant plus pressante qu'elle est diffuse et sourde, sert en quelque sorte à « rassembler les troupes », à préparer un combat. Les discours instaurent un climat d'urgence de la menace. La dénonciation du « communautarisme » accompagne un vocabulaire de « lutte », que l'État développe depuis quelques années, et qui n'est pas sans évoquer l'image de la « mobilisation générale ». Aucune échappatoire ne saurait avoir lieu, du fait que « communautarisme » est montré comme s'opposant au Bien, aux valeurs fondamentales d'humanité universelle et de démocratie – explicitement ou implicitement attribuées à la « République ».

C'est en cela que « communautarisme » est la justification d'une méfiance, et donc l'euphémisation d'une possible « -phobie » (islamophobie, judéophobie, homophobie, etc.). De façon nette, à travers la presse, le thème sert parfois de justification pour la discrimination. Au

nom du « communautarisme », les droits deviennent malléables et les critères ethnico-raciaux plus légitimés que jamais. Par exemple, le député-maire de Saint-Louis, Jean Ueberschlag, justifie la discrimination dans le logement, au nom du refus d'un « communautarisme ». L'auteur de la brève commente : « Intéressant : lorsqu'un logement social se libère, il [le maire de Saint-Louis] se fait communiquer le plan de la cage d'escalier et le nom des locataires pour veiller, lors de la réattribution de l'appartement, à la mixité sociale. Surtout, pas de communautarisme à Saint-Louis³⁸ ! »

Ou encore, à la Préfecture de Seine Saint-Denis, on refuse à des femmes portant le voile d'accéder à la salle d'honneur, dans le cadre de la procédure de remise des décrets de naturalisation aux nouveaux français. « Communautarisme » légitime ici une discrimination d'État : « Devant les protestations, les deux sous-préfets qui présidaient la cérémonie se sont expliqués. “ Cette cérémonie se veut solennelle et conviviale. Il y a des drapeaux, une Marianne, La Marseillaise est entonnée, constate l'un d'eux, Michel Theuil, directeur de cabinet du préfet. Le respect du principe de neutralité est une nécessité pour éviter toute interprétation communautariste, surtout dans ce département sensible où cohabitent harmonieusement de nombreuses communautés. ” »³⁹

Le risque est donc grand que la mise en cause « d'une partie de la population dénoncée comme communautariste »⁴⁰, n'accentue et n'entérine une partition de l'espace social à partir d'une différenciation de la population, déjà en œuvre dans les processus de ségrégation et de discrimination.

LA STRATÉGIE POLITIQUE DE LA STIGMATISATION ET DU DISCRÉDIT

Face à un sentiment de menace en contexte de « globalisation », face à l'émergence de nouvelles formes d'affirmation des luttes, et aussi face à de nouvelles configurations dans la violence dite « terroriste », le terme de « communautarisme » vient donner, au moins implicitement, un visage à l'ennemi. Cette catégorie autorise un basculement dans la mise en scène du problème public, et ce faisant, dans la formulation des réponses que l'on y apporte. On a vu, dans l'analyse de la presse, l'importance du prisme sécuritaire dans la détermination de cette idée, et son rôle dans l'évolution des configurations des thèmes auquel est rattaché le qualificatif de « communautarisme ».

L'analyse de cette notion vient confirmer ce que beaucoup d'autres travaux ont montré, en ce qui concerne l'islam notamment : l'expression de la crainte diffuse exprimée dans le nom de « communautarisme » prend aisément la forme de la stigmatisation de certaines populations. Les traits prêtés au « communautariste » sont en effet en grande partie « le voile et la viande »⁴¹ et « la casquette et la barbe »⁴². Ce sont donc principalement des attributs intégrés au stéréotype de l'Autre (*Alter*) dans un imaginaire social structuré selon un mode racisant. La grille de lecture ethno-culturaliste – dont témoigne le terme de « communautarisme » en imputant à *Alter* une communauté – donne une orientation particulière au « débat » politique. Elle met en scène un rapport de force entre le groupe Majoritaire et des groupes minorisés. Elle organise la réaction à des expressions publiques d'affirmation – et parfois seulement à

des revendications de reconnaissance⁴³ – qui articulent le culturel au social et au politique. (D'où, par exemple, une si forte réaction à l'Islam, sous le prétexte qu'il ne dissocierait pas les sphères politique et religieuse.)

En vérité, cette reformulation du référentiel politique est rivée au culturel, et c'est donc l'étrangeté culturelle (qu'elle soit anglo-saxonne ou musulmane) qui est en ligne de mire. Dans une logique d'ethnisation, la référence au culturel est d'abord une référence *du Majoritaire*, utilisée pour dénier la légitimité de certaines voix dans le processus de reformulation d'un référentiel politique. Cette question est bien entendu aussi sociale, tant il est vrai que « c'est quand les nouveaux mouvements sont investis de fortes dimensions sociales, d'appels à l'égalité et à la justice qu'ils sont perçus comme une menace pour l'unité de la nation, pour ses valeurs ou pour son être collectif. La différence culturelle effraie davantage lorsqu'elle avance portée par des pauvres que par des riches⁴⁴. » Et, pourrai-je ajouter, elle est montrée comme effrayante, à partir du moment où elle commence à signifier quelque chose *du point de vue politique*, et qu'elle cesse donc de se cantonner à une dimension réductible à de l'exotisme ou à de la « différence » valorisable.

En somme, lorsqu'on (en l'occurrence l'Etat) estime ne pas pouvoir « intégrer », on choisit la stigmatisation. Je reviendrai en fin de chapitre sur cet élément qui me semble déterminant des enjeux politiques actuels, en remettant en perspective le référentiel politique de l'intégration qui organise le discours public depuis le début des années 1990. Mais il faut noter, ici, que la stigmatisation ne résulte pas uniquement d'un effet de réaction. Elle n'est pas un « dommage collatéral » éventuel-

lement involontaire de cette guerre qui ne se déclare pas. Dans un certain nombre de cas, « communautarisme » autorise une stratégie délibérée de stigmatisation à des fins de disqualification et de discrédit public. C'est en particulier le cas pour certaines expériences d'affirmation politique portées par des associations de « jeunes issus de l'immigration ». La presse locale, du fait de son positionnement singulier, peut exacerber la visibilité de certaines logiques polémiques. Et c'est ainsi que la reprise de « communautarisme » comme insulte et motif de discrédit donne lieu à des conflits qui terminent parfois en affaires judiciaires. Un exemple remarquable, tiré de *L'Alsace*, est l'affaire qui a opposé deux conseillers généraux du territoire de Belfort à une association « issue de l'immigration » – « affaire » à rebondissement qui mobilise au moins 6 articles, soit 1/6 du corpus de ceux parus dans ce quotidien en 2001.

Exemple: La stigmatisation de l'association « CPE »

Un conflit oppose deux conseillers généraux (RPR) du territoire de Belfort, Cédric Perrin et Damien Melot, à l'association Civisme, Participons Ensemble (CPE). Selon le journal *L'Alsace*, cela a commencé par « l'affaire de Boron », c'est-à-dire: « la fusillade au cours de laquelle le propriétaire d'un bar-tabac de la commune a légèrement blessé un jeune Dellois âgé de 17 ans et les dégradations commises par des jeunes dans la nuit qui a suivi¹ ». Dans ce contexte d'affrontement, l'association CPE a mis en place « comité de vigilance et de suivi de l'affaire », selon les termes du journal. C'est ici que se noue la polémique: « Dans un communiqué, les deux élus se déclarent "extrêmement choqués par l'initiative de l'association CPE de constituer un comité de soutien aux jeunes voyous qui ont attaqué le commerçant de Boron et qui ont essayé d'incendier son établissement avec des cocktails Molotov". Et les deux conseillers de reprocher à l'association "proche des milieux intégristes", selon eux,

de pratiquer le "communautarisme": "Il semble que pour CPE il doit y avoir une différence de traitement entre les citoyens suivant leur origine." »

Cette critique mêle, on le voit, le qualificatif général « communautarisme » à un lexique étendu de péjoration, et à une lecture asymétrique de la situation: « l'affaire » est requalifiée de façon à opposer de « jeunes voyous » à un « commerçant de Boron ». « Communautarisme » est l'outil qui permet de prolonger l'asymétrie en y incluant l'association CPE ; « issue de l'immigration » CPE est renvoyé à une question « d'origine », ce qui rend visible, par la même occasion, l'implicite ethnique du qualificatif « voyou »... L'accusation de « communautarisme » opère ici en reformulant le discrédit sur un mode général, et non plus spécifiquement lié aux événements; elle permet un discrédit non sur des faits, mais précisément sur l'origine. En effet, il est remarquable que l'imposition d'une asymétrie générale soit précisément l'objet de la disqualification, et n'utilise les faits, en les déformant, que pour imposer ce discrédit ethnique. C'est ce que rend visible le journal à travers le commentaire de la rédaction, qui montre que l'accusation est visiblement diffamatoire: « Les deux conseillers, enfin, "s'étonnent qu'une association qui prône le civisme puisse faire l'apologie d'actes de violence (...) NDLR – Rappelons, tout de même, que les représentants de l'association présents lors de la réunion ont souligné que jeter des cocktails Molotov n'était pas "un acte tolérable" (Le Pays du 5 août) et que durant toute la soirée, le trésorier de l'association n'a cessé de répéter qu'il ne s'agissait pas de prendre parti pour l'une ou pour l'autre des personnes impliquées dans cette histoire "mais seulement de rappeler que personne, ni le commerçant, ni les jeunes, ne peut se faire justice soi-même, ou de substituer aux autorités judiciaires." » La rédaction du journal met en lumière l'aspect diffamatoire, mais le discrédit découlant de l'accusation de « communautarisme » n'est pas pour autant affaibli; la diffamation porte sur les faits, alors que la péjoration porte sur les origines. Pour ce qui concerne la diffamation, elle est traitée par la justice². Mais elle donne lieu à un

rapport de force, dans lequel les conseillers généraux prennent à parti «l'opinion» en lançant une pétition de soutien, suite à la plainte dont ils font l'objet³. Dans ce rapport de force, une autre association, Génération Républicaine, a rejoint CPE dans ce combat, et formule clairement les présupposés racistes qu'elle prête à l'accusation des conseillers généraux: «Le mot "intégriste" est le mot moderne de "Bougnoule" et qui est allègrement utilisé en direction des Français de référence maghrébine quand ils dérangent lorsqu'ils s'organisent pour participer à la vie publique.» De son côté, CPE contre-attaque en rappelant que: «le RPR a participé à deux reprises à des réunions impliquant les soi-disant communautaristes. Notre sentiment est que lorsqu'une association tente de pousser une catégorie de population vers le haut de façon à ce que chacun s'identifie comme citoyen à part entière, soit elle suscite un intérêt en période propice, soit elle est discréditée. Ne pouvant utiliser à des fins de profit, on l'assimile à des adjectifs qualificatifs tels que extrémiste ou communautariste, qui ont toujours inspiré la crainte du citoyen.⁴»

L'association CPE a été à plusieurs reprises confrontée à ce type de situations⁵, ce qui laisse penser que le qualificatif de «communautarisme» devient un stigmat fonctionnant indépendamment de faits. On trouve en 2000 un article qui met en scène la différence de vue entre CPE et la CODAC du territoire de Belfort. Ce qui est en jeu, à travers l'accusation de «communautarisme», est un discrédit politique, qui porte sur la définition même de la problématique de la discrimination – donc sur l'objet de la CODAC. «Sur cette association, la Codac est très claire (...) Elle ne voit qu'un "groupe de pression communautariste dont le mode d'action renforce une identité construite sur une base ethnique ou religieuse". La Commission (...) ajoute que CPE, "dont les statuts énoncent des objectifs similaires à la Codac (...) a très vite recueilli une audience forte auprès de la population d'origine maghrébine. Cependant, il est apparu aux membres de la Codac que la revendication religieuse fondée sur des exigences au demeurant légitimes, brouillait tota-

lement le message républicain (...)». Pour la Codac, il n'est pas possible de "mener un combat pour la citoyenneté – qui dans notre conception a pour pierre angulaire la laïcité – en fondant son action principalement sur la reconnaissance de la religion musulmane. (...) Cette façon de faire va à l'encontre des intérêts mêmes de la communauté maghrébine et la Codac ne peut cautionner une telle approche". À la lumière de ces éléments, on comprend mieux les critiques de CPE sur la Codac. "Nous avons autre chose à faire que de nous occuper de la ségrégation à l'entrée des discothèques", indique ainsi le président de CPE. Et Slimane Gharbi d'ajouter: "la Codac devrait plutôt se prononcer sur le racisme institutionnel, tel l'accueil au bureau des étrangers. (...)»⁶.

Cette longue citation rend visible la nature des enjeux: ce qui se joue ici, c'est une question de pouvoir sur l'imaginaire politique: la République se plaçant au-dessus de toute autre représentation, elle s'autorise à juger y compris «des intérêts mêmes de la communauté maghrébine», c'est-à-dire, in fine, de la place faite aux minorités. On mesure donc le caractère de discrédit politique de l'accusation de «communautarisme»: cette accusation conduit à ethniciser la situation, pour forcer le maintien dans un statut de minorité.

1. «Boron: toujours la polémique», L'Alsace (édition de Belfort), 7 août 2001.

Ibid, pour les citations suivantes.

2. Cf. «Plainte contre Damien Meslot et Cédric Perrin», L'Alsace, (rubr. Politique, édition de Belfort) 28 octobre 2001; «Damien Meslot et Cédric Perrin contre-attaquent», L'Alsace, (rubr. Politique, édition de Belfort) 30 octobre 2001.

3. MAZEAU C., «La guerre des plaintes», L'Alsace (édition de Belfort), 31 octobre 2001.

4. «Boron: entre convictions et clientélisme politique», L'Alsace (édition de Belfort), 9 août 2001.

5. CPE milite en particulier pour une représentation politique des minorités maghrébines, et pour une inscription des jeunes sur les listes électorales, ce qui, en fait, est à l'origine de cette stratégie de discrédit. Rencontrée dans le cadre de l'étude sur les discriminations dans le Pays de Montbéliard, elle faisait

déjà l'objet de telles stratégies. Cf. DHUME F., VOLPONI A.-F., MOULIADE R., NOËL O., Les discriminations dans le Pays de Montbéliard, op. cit.

6. BODIN L., « Belfort. L'association CPE sur la sellette », L'Alsace, 13 avril 2000. Cette référence ancienne est ressortie à l'occasion du procès, puisque les conseillers généraux se justifient par le fait que « en avril 2000, la Codac, présidée par le Préfet, avait qualifié l'association de "groupe de pression communautariste" (...) » [MAZEAU C., « La guerre des plaintes », L'Alsace, 31 octobre 2001].

UN ESPACE PUBLIC RÉTRÉCIT PAR UNE LOGIQUE DU SOUPÇON

L'analyse de la presse, avec ses variantes locales, montre bien l'imposition du thème comme reformulation du prisme politique sous le signe de l'affrontement. Du « débat » impossible, on passe quasi tout logiquement à une disposition de « combat ». L'idée de menace, qui est structurante dans la notion de « communautarisme », dispose la réalité selon la formule « pour ou contre l'État républicain ». Le fait qu'une telle idée organise la lecture en des termes guerriers, et justifie cette logique par la défense de « valeurs fondamentales », a un impact général sur le positionnement de tous dans l'espace public du (non-)débat. (Je montrerai ci-après ce qu'il en est des – rares – contre-feux organisés, pour tenter de mettre en débat la catégorie « communautarisme ».)

Cette surdétermination qui conduit à réduire l'espace public fait problème. En effet, l'ensemble de la scène publique est biaisé par une grille de lecture sécuritaire, qui rend excessivement difficile de faire advenir une autre logique de pensée, moins simpliste et binaire. Cela vaut en particulier sur la question de « l'intégration » : du fait que « communautarisme » se réfère majoritairement à l'immigration et aux manifestations visibles des minorités qui en sont « issues », chaque situation

ayant trait à ces minorités doit être « blanchie » ou lavée du soupçon qui pèse *a priori*. On retrouve ainsi dans la presse locale des formules visant clairement à lever le soupçon, pour qualifier moralement les faits relatés. Les journalistes opèrent ce travail de catégorisation, en spécifiant *ce qui n'est pas* « communautariste ». Par de petites opérations de langage, qui paraissent telles des parenthèses dans le propos, ils trient le bon grain de l'ivraie, et mettent en scène la bonne initiative immigrée ou relative à l'immigration.

- « À l'opposé de tout sectarisme et de toute tentative communautariste, cette nouvelle édition du festival [Printemps berbère] multiplie les propositions culturelles capables de séduire le citoyen lambda⁴⁵. »

- « Cette initiative [un "tournoi du fair-play" organisé par l'Amicale maghrébine de la ville d'Erstein] (...) a également pour but de faire connaître l'amicale, qui porte le nom de maghrébine, mais qui rassemble aussi des gens du voyage, des Français et des Portugais, des Italiens ou des Turcs. "Le vivre-ensemble, explique Ali Abid, on le conçoit comme ça. Pas du tout dans le communautarisme".⁴⁶ »

Un autre exemple est significatif de la surdétermination opérée par le terme « communautarisme » sur la notion même de communauté. Des initiatives, qui n'ont rien à voir avec la question immigrée, doivent elles aussi se démarquer de l'amalgame discréditant : « Le Dr Marc Schoene rappelle le sens du terme "santé communautaire", bien souvent mal compris : "Cela n'a rien à voir avec une quelconque revendication identitaire (...)»⁴⁷.

Ce faisant, les journalistes montrent a contrario quelle est la nature du soupçon : la « non-intégration », entendue

comme un désir de rester «entre soi». Ce soupçon se pose a priori, comme en témoigne le vocabulaire («tentation communautariste»): la tentation de «l'entre-soi» serait première (puisqu'il s'agit des «origines»), et on y échapperait par un «effort d'intégration». Les journalistes montrent aussi que le soupçon est premier: celui-ci n'est levé que si l'inverse est expressément formulé. Et encore, cela ne dédouane pas d'un contre-examen, surtout en matière d'islam: car on prête généralement aux leaders musulmans un double-langage, et «l'habileté redoutable d'un manipulateur au double discours»⁴⁸... C'est ainsi que le président du CRIF peut se montrer comme l'homme providentiel, pour construire le dialogue par-delà le «double langage» des musulmans: «Nous devons, nous juifs, parler avec toutes les composantes de la société française. Eux veulent se blanchir et entrer dans la communauté nationale. Sans doute tiennent-ils un double langage, mais si je peux contribuer à la paix civile, ça me paraît essentiel»⁴⁹.

Il ne suffit donc pas de se déclarer non-communautariste ou anti-pour être blanchi de tout soupçon. Tout dépend de qui l'affirme. C'est donc une géographie de la parole autorisée qui se dessine ici, à travers la qualification de «communautariste» (ou non). On connaissait la face positive –le choix des interlocuteurs médiatiques par les journalistes–, en voici la face cachée: le discrédit qui porte, d'emblée et/ou inexorablement, sur certaines paroles publiques. À défaut de faire explicitement taire la parole non-autorisée, le travail se fait en partie après-coup, par une requalification de la parole, par l'attribution d'un statut dégradé.

CONTRE-USAGES ET CONTRE-FEUX

Le caractère asymétrique, partiel et partial, mais aussi péjoratif de la catégorie n'a évidemment pas échappé aux auteurs qui travaillent sur des problématiques relatives aux «minorités». Le terme de «communautarisme» relevant d'une logique du discrédit du Majoritaire à l'égard des minorisés qui se rendent visibles, il suscite logiquement des réactions. Comme l'avait déjà montré Max Weber, dans le cas de l'interaction entre Majoritaire et minorisés, les termes sont imposés par le Majoritaire. Les stratégies de riposte sont donc surdéterminées, et c'est pourquoi elles donnent lieu à des tactiques⁵⁰, à des ruses et des détournements souvent pleins d'humour. Certains auteurs se réapproprient le thème du «communautarisme», pour s'en faire les hérauts, comme pour porter ailleurs le regard, en donnant parallèlement les signes d'une conformation au référentiel normatif dominant. Tariq Ramadan est sans doute l'un des auteurs les plus visibles dans cette stratégie de réappropriation de la catégorie⁵¹. Mais on retrouve, à des degrés divers, des stratégies équivalentes au niveau de représentants des «communautés» (qui se disent telles) juives ou musulmanes. Cette forme de tactique ne représente ni réellement un contre-usage ni un contre-feux à l'égard de l'idée de «communautarisme» et à l'égard des attaques portées aux groupes minorisés (à ceux qui subissent une minorisation par le groupe dominant ou groupe Majoritaire). En s'incluant dans la «meute» qui crie «au loup», et en se faisant éventuellement «plus royaliste que le roi», ces auteurs prolongent et amplifient le sens implicite de «communautarisme», en en radicalisant son caractère accusatoire, fantasmatique et virtuel.

À l'inverse, certains auteurs développent des formes critiques de l'ordre du contre-usage, ou ouvrent des contre-feux qui ont pour effet de redéfinir les limites de pertinence de la catégorie « communautarisme ». Ces réactions ont aussi pour effet de mettre en scène une autre disposition des rapports entre les membres du groupe Majoritaire (dominant) et les membres de groupes minorisés. Ces réactions prennent au moins trois formes distinctes, mais souvent complémentaires : retournement de la critique contre le Majoritaire ; redéfinition des contours de la notion de « communautarisme » ; dénonciation de l'asymétrie impliquée par cette notion et des formes de raisonnement péjoratif ou stigmatisant qui en découlent.

Le retournement de la critique. Une première stratégie consiste dans le retournement de la critique contre un groupe Majoritaire par trop dogmatique. Dans cette tactique, la catégorie « communautarisme » n'est ni discutée ni délégitimée ; elle est retournée pour dénoncer, symétriquement, le « communautarisme républicaniste ». Cette stratégie est généralement au service d'une problématisation de la diversité au sein d'un « idéal républicain », qui conduit à retourner la critique contre ceux qui refusent l'expression des minorités :

- « [Les Alsaciens] Comment intégrer ce qui leur est propre à ce qu'ils partagent avec l'ensemble français ou comment créer les conditions de l'union dans la diversité dans un pays qui s'interdit de reconnaître toute différence, au nom d'un universalisme qui ressemble beaucoup au communautarisme. »

- « De son côté, le caractère communautariste, culturaliste et ethnocentriste du radicalisme démocratique, encore appelé républicanisme, qui repose sur l'utopie d'un bien commun, sur l'unicité culturelle et qui met

le principe de majorité en doute, présente bien des dangers⁵². »

- « [Les Homosexuels] demandent à ce que la loi commune leur soit appliquée ; à ce que soient abrogées les exceptions et dérogations qui les constituent en catégorie spécifique. C'est la situation présente qui constitue un communautarisme de fait ; pas leur fait mais celui de la société qui les traite de façon discriminatoire. Et ils veulent la fin de cette situation⁵³. »

La redéfinition des frontières. Une deuxième stratégie employée est de redéfinir la ligne de partage entre ce qui serait le « communautarisme » et des faits sociaux précis auxquels cette qualification est déniée. Autrement dit, on extrait certains signes ou faits de la catégorie générale et péjorative qu'est le terme de « communautarisme » en montrant ou en démontrant qu'ils ne relèvent pas de cette logique⁵⁴. En fait, on joue du décalage entre la rhétorique générale (dé-réalisée) et une lecture factuelle (réalisée). Certains auteurs plaident par exemple pour une séparation entre la notion de « communautarisme » et la question du « foulard », puisque la visibilité religieuse dans l'espace public ne serait pas antinomique avec le modèle laïc :

- « Nombre de voix s'élèvent pour dénoncer la « dérive communautariste » contenue dans le port de ce signe religieux. Or, dès que l'appartenance religieuse est en jeu, il convient de différencier société laïque et communautarisme. Le second terme désigne un mode d'organisation politique conférant des droits spécifiques à des groupes ou des communautés fondés sur la religion, la culture, la race ou l'ethnicité. Cela est impossible dans le système français, qui repose sur le principe d'égalité individuelle devant la loi. Mettre sur le même plan le

port du foulard et le communautarisme revient à jouer sur une confusion qui permet de rendre illégitime la visibilité de signes religieux portés par des individus dans la sphère publique⁵⁵.»

Même raisonnement concernant les revendications homosexuelles :

- « Le communautarisme, le vrai, c'est la coexistence dans un même État de règles différentes pour des segments différents de la population, qu'on appelle alors des communautés. C'était le cas dans l'ancien Liban, où les Druzes avaient un droit civil différent des Maronites, qui avaient un droit civil différent des Musulmans. C'est toujours le cas en Israël, en Inde (entre autres pays), où des "codes de statut personnel" règlent le mariage, la succession, etc... selon l'appartenance religieuse des gens. Ce n'est pas, à ma connaissance, ce que demandent les mouvements homos, ni ici ni ailleurs⁵⁶. »

La dénonciation d'une lecture asymétrique de la réalité sociale. Une troisième stratégie est la critique du caractère asymétrique du problème public qualifié de « communautarisme ». On montre en l'occurrence que cette catégorie est unilatérale, et que le mode de raisonnement dont elle relève occulte une partie de la réalité (celle qui met justement en cause les pratiques du groupe Majoritaire ou qui met en question les stratégies de gestion de l'Etat). Cette critique peut porter sur des analyses plus larges, qui croisent d'une certaine manière la catégorie « communautarisme », tel que l'ouvrage d'Éric Maurin, *Le ghetto français*.

- « Dans un pays où le discours politique est régulièrement marqué par les incantations sur le thème de l'égalité républicaine et le rejet du "modèle américain" – spontanément associé aux ghettos communautaires –

la réalité et l'étendue de la ségrégation territoriale font figure de mal social inassumé et de démenti cinglant⁵⁷. »

Mais on retrouve aussi une logique de rétablissement de l'équilibre voire de contre-feux s'attachant directement à la notion de « communautarisme ». Dans ce cas, on rend visible qu'elle stigmatise des comportements de certains *Alter*, mais pas de tous ; ou alors, elle stigmatise les comportements d'*Alter* mais fait l'impasse sur la façon d'agir d'*Ego*. On s'attache en l'occurrence à montrer que « communautarisme » est une catégorie « à charge » dans une perspective qui est, de fait, celle d'un procès social.

- « Curieusement, le cas des Asiatiques n'attire ni l'attention du public ni les foudres des censeurs. Ce communautarisme-là, discret et bien "cadre", a pourtant fait son chemin dans la société française, silencieusement mais sûrement, et les groupes qu'il concerne ne semblent pas encore spécialement préoccupés d'un partage des valeurs républicaines. Leur communauté est souvent étanche à l'environnement ; l'entre-soi y est fortement favorisé par la constitution de véritables quartiers, inscrits dans l'espace urbain, avec des idéogrammes repérables au premier coup d'œil. Une telle indifférence n'est pas de mise face aux communautarismes arabo-musulman et juif (...) ⁵⁸. »

- « Les pouvoirs publics eux-mêmes sont susceptibles de contribuer au durcissement des retranchements communautaires, dans la mesure même où ce sont eux qui suscitent la création de tels lobbies, ou légitiment leur prise de pouvoir. À la recherche d'interlocuteurs privilégiés, ce sont les politiques eux-mêmes qui leur ont donné progressivement un poids qu'ils n'avaient pas. (...) La dernière expérience en la matière fut la mise en place du Conseil français du culte musulman ⁵⁹. »

Non sans une certaine dose d'humour et de dérision, certains auteurs mettent en scène l'asymétrie, en s'attaquant à la logique nationaliste qui sous-tend « l'anti-communautarisme ». Les trois types de critiques se rejoignent alors :

- « L'esprit de clocher, regardé avec sympathie par les plus fervents laïques lorsque ce clocher est celui d'une église, cesse de l'être lorsqu'il est celui d'une cathédrale. Le communautarisme municipal a droit de cité, le régional est voué aux gémonies : mais l'esprit de clocher le plus noble, le seul qui soit franchement valorisé, c'est le sentiment cocardier qui manifeste l'attachement à l'hexagone lui-même. Le plus mortifère de tous les communautarismes, le communautarisme patriotique n'est pas combattu : il est même exalté⁶⁰. »

- « Malgré la vigilance de tous ceux qui sont hostiles aux communautarismes, et ils sont nombreux, trois communautés fondamentales échappent à leur critique : celles qui sont liées au travail, à la famille et à la patrie. Cette "triade" rappelle des souvenirs. (...) voilà trois communautés plus que déterminantes, qu'on ne critique jamais. Je ne dis pas qu'il le faudrait. Mais je remarque que toutes les critiques portées contre les communautés en général pourraient s'appliquer tout autant, sinon plus, à ces trois-là⁶¹. »

UN PROCÈS SOCIAL PLUTÔT QU'UNE REDÉFINITION DES NORMES COMMUNES

La plupart de ces critiques ont pour effet de rationaliser la notion de « communautarisme », de l'objectiver en l'extrayant des partis pris trop visibles. Elles montrent une partie de ses soubassements idéologiques, mais elles

prolongent en même temps, à leur insu ou par défaut, la croyance dans la pertinence *en soi* de cette idée, et dans la rationalité possible de cette catégorisation sociale (de cette logique de classement social). Parmi les critiques, il me semble que seules celles qui manient la dérision pointent, en fait la puissance réelle de l'asymétrie entre le groupe Majoritaire et les groupes minorisés. Toutes les autres contribuent, chacune à leur manière, à solidifier la catégorie, en en redéfinissant les contours et les usages pertinents. Cela peut se comprendre si l'on se rappelle que nous avons affaire à une catégorie ethnicisée : cette formulation du groupe Majoritaire impose littéralement les termes du débat. Dans ce contexte, le simple déni viendrait renforcer et justifier la critique. En conséquence, cette situation oblige les *accusés* à construire une défense fondée sur la politisation de la catégorie « communautarisme », et sur une déconstruction radicale de la logique, requalifiée pour la cause, d'« anti-communautariste ».

Mais une question doit retenir notre attention. *Pourquoi le groupe majoritaire se sent-il obligé de dévaloriser explicitement les stratégies de certains groupes minoritaires ? Pourquoi inventer une telle catégorie d'accusation, et construire ce qui revêt les apparences d'un procès social prenant la société entière à témoin ?* Nombre d'auteurs, se référant à l'interactionnisme⁶², ont montré qu'en situation normale d'interaction, la différence de norme (entre Majoritaire et minorisés) s'impose à travers un jeu symbolique intégré et banalisé. L'apparition de formes stratégiquement organisées de discrédit est plutôt l'apanage des *situations d'exception*, celles où les règles normales n'apparaissent plus valables. L'émergence de la catégorie « communautarisme » signifie-t-elle que la norme a changé ? C'est

bien l'interprétation qu'en font la plupart des acteurs de ce non-débat : qui, tenant du groupe Majoritaire, en criant aux loups et en dramatisant la situation ; qui, s'affirmant membre d'un groupe minorisé, en récusant le conservatisme de ceux qui refusent la reconnaissance ; qui, chercheur, en montrant que l'ethnicité est déjà une norme de fait – et je ne déroge pas à ce constat.

Il est en effet intéressant de voir que c'est lorsque les membres des groupes minorisés finissent par se reconnaître et se définir eux-mêmes comme appartenant à une « communauté », à force d'y être renvoyés par le Majoritaire, que l'accusation de « communautarisme » apparaît. Par exemple, on fustige de la sorte ces « jeunes » qui se disent « Arabes » ou « Musulmans » prioritairement à « Français »... Cet usage nous dit une chose importante de ce que « fait » le mot : « communautarisme » intervient lorsque l'ordre est rompu. Il désigne le sentiment du Majoritaire face à une rupture de l'implicite. Ce faisant, il vient dénier aux dominés le droit de se nommer eux-mêmes – même (et surtout) lorsque ce nom reprend la forme ethnique qui leur est imputée. Que le groupe Majoritaire impute à des individus ou des groupes l'étiquette de « musulmans » (par exemple) ne fait pas problème ; cela est considéré comme un problème à partir du moment où ces mêmes individus ou groupes se réapproprient le stigmat dont ils font l'objet, et en retournent la logique en s'affirmant « musulmans ». Là est l'asymétrie, intrinsèque à toute relation de stigmatisation. Le nom de « communautarisme » désigne précisément cela : il fait peser sur les membres des groupes minorisés et dominés une menace qui dit en substance : si vous vous nommez ainsi, si vous prenez cette auto-nomie, cela ne peut être que contre Nous (le

Majoritaire). Soyons attentif, dans cette formule, au double sens du « Nous » : à la fois le groupe (majoritaire) et le seul nom possible du commun (le nom du Majoritaire).

Dans ce contexte, « communautarisme » est à la fois une sorte d'anathème moral et une opération magique de conjuration. Les effets de cette réaction du groupe Majoritaire sont problématiques, dans le sens où ils transforment l'espace public, non pas en espace de débat, mais en espace de l'affrontement. Une catégorie de ce type rétrécit l'espace public, et replie la question politique sur la seule réaction à la menace. Relevant d'une lecture en termes de situation exceptionnelle (de « péril majeur », disent certains), elle justifie l'instauration d'un *état d'urgence*, c'est-à-dire d'une situation d'exception, qui – c'est le risque inhérent à cette logique – peut tendre à devenir permanent⁶³.

Notes

1. Un rapide aperçu de la production universitaire qui utilise «communautarisme» rend problématique l'usage de ce terme pour traduire le *communautarianism* nord-américain. Une recherche par mots-clés sur la base de données «Francis» montre que le terme «communautarisme» (ou ses variantes) fait son apparition essentiellement au début des années 1990. Alors que les périodes 1984-1986 et 1987-1990 ne comptent qu'un article par an, 37 articles sont identifiés entre 1991 et 1994. Entre 1995 et 1997, ce sont 82 articles, puis 116 entre 1998 et novembre 2001, et enfin 72 entre décembre 2001 et août 2004. Cette montée en puissance coïncide avec l'avènement, dans le champ politique, du problème public dit de l'intégration. On peut penser – mais cela resterait à vérifier – que le champ universitaire se saisit ainsi à sa façon de cette «actualité» politique. Seule une partie de ces travaux correspond effectivement à la mise en discussion ou à la comparaison entre les deux courants philosophiques nord-américains que sont le *liberalism* et le *communautarianism*. Sont mis en discussion les travaux de Charles Taylor, John Rawls, Michael Walzer, etc. Mais, la traduction entre *communautarianism* en «communautarisme» n'a rien de systématique. Non seulement, les deux termes peuvent co-exister dans les descripteurs par mots-clés; et d'autre part, «communautarisme» apparaît dans la version française des mots-clés même quand *communautarianism* n'apparaît pas en anglais. À partir de 1995, en même temps que va se développer, dans la littérature comme dans la presse, l'usage de «communautarisme», la fonction qualificative du terme s'élargit: on le retrouve appliqué aux questions ethniques [O. Roy, in *Hommes & Migrations*, 1996], même si ce thème est déjà présent sur la période précédente [Revue *Esprit*, 1991] Il s'applique aussi au thème des «femmes en politique» [Revue *Pouvoirs*, n°82, 1997] ou correspond à une requalification de «bolchevisme et fascisme» (en opposition à un «personnalisme» d'inspiration catholique [E. Chavaz, in *Nova et vetera*, Fribourg, 1997]).
2. Cf. JOBERT B. (dir.), *Le tournant néolibéral en Europe*, Paris, L'Harmattan, 1994; FOUCAULT M., *Naissance de la biopolitique*.

Cours au Collège de France. 1978-1979, Hautes Etudes, Paris, Gallimard/Seuil, 2004.

3. Cf. JOBERT B. (dir.), *Le tournant néolibéral en Europe*, Paris, L'Harmattan, 1994; FOUCAULT M., *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France. 1978-1979*, Hautes Etudes, Paris, Gallimard/Seuil, 2004.
4. La formule est de François FILLON, in «Préface», *Guide républicain. L'idée républicaine aujourd'hui*, Scéren/Delagrave, 2004, p. 20.
5. Notons que, au sein de ce mouvement, la référence à la religion n'est pas stable. Le retour du religieux se fait au sein même des discours politiques, qui redéfinissent les enjeux sous le signe du religieux. Ainsi des propos d'Edouard BALLADUR (dans *La fin de l'illusion jacobine*, op. cit) ou encore de Nicolas SARKOZY (Cf. *La République, les religions, l'espérance*, Paris, éd. du Cerf, 2004) Que les critiques à l'encontre de Nicolas Sarkozy, notamment, fassent de lui un promoteur du «communautarisme», en raison de son travail de re-légitimation de la religion à travers la représentation politique, n'est pas étonnant. Mais il faut remarquer que le nom de «communautarisme» tend lui-même à lire la réalité sous l'angle de la religion, à travers l'imputation de communauté définie implicitement en référence à la religion. La critique est donc circulaire, renvoyant dos à dos les uns et les autres. De fait, elle correspond plus à une stratégie de discrédit politique qu'à une analyse pertinente du positionnement de la droite libérale chrétienne.
6. Cf. VIRNO P., *Grammaires de la multitude. Pour une analyse des formes de vie contemporaines*, éd. Conjonctures & l'Eclat, 2002. Le rapport historique entre les deux concepts est celui d'une alternative entre deux modèles, et le discours qui situe l'un comme supérieur à l'autre est un parti pris dans une question hautement polémique. Ainsi de l'idée que: «le délitement du lien social républicain entraîne une désintégration par laquelle le peuple redevient multitude et où chacun se replie sur ses identités premières», comme mode d'explication du «communautarisme» (HCI, 2005, p.109).

7. Sur une interprétation en ces termes, Cf. BARREAU J.-M., *L'école et les tentations réactionnaires*, op. cit. L'auteur reprend pour le compte de l'école l'analyse de Daniel LINDENBERG [Le rappel à l'ordre. Enquête sur les nouveaux réactionnaires, Paris, Seuil/La république des idées, 2002]. Mais il qualifie de « réactionnaire » et de « communautaristes » les partisans du voile à l'école. Pour ce qui me concerne, je juge plus pertinente la proposition d'Achille Mbembe d'appréhender ce phénomène en termes de processus de « clôture intellectuelle » : MBEMBE A., « La République et l'impensé de la "race" », in Blanchard P., Bancel N., Lemaire S., *La fracture coloniale. La société française au prisme de l'héritage colonial*, Paris, La Découverte, 2005, p.149.
8. Cf. LORCERIE F., « Les sciences sociales au service de l'identité nationale. Le débat sur l'intégration en France au début des années 1990 », in Martin D.-C. (dir.), *Cartes d'identité. Comment dit-on « nous » en politique ?*, Presses de la Fnsp, 1992, pp.245-281.
9. Cf. FERRY L., DARCOS X., « Contre les dérives communautaristes, réaffirmer les principes de la laïcité républicaine », Conférence de presse du 27 février 2003.
10. Outre les classiques experts en géopolitique, tels que les décrits Vincent Geisser (op. cit.), il faut noter des formes déguisées de think tank tels que l'« Observatoire du communautarisme », en 2003, qui se définit comme « Observatoire indépendant d'information et de réflexion sur le communautarisme, la laïcité, les discriminations et le racisme ». (www.communautarisme.net)
11. Cf. RENAULT A., TOURAINE A., *Un débat sur la laïcité*, Stock, 2005, p.93.
12. MOREL S., *Ecole, territoires et identités. Les politiques publiques françaises à l'épreuve de l'ethnicité*, Paris, L'Harmattan, 2002, p.90.
13. Propos d'Alain-Gérard Slama sur les ondes de France Culture dans sa chronique du 30 mars 2005 (à 7h55).
14. Guillaume Faye a été condamné pour incitation à la haine raciale pour son ouvrage : *La colonisation de l'Europe. Discours vrai sur l'immigration et l'islam* [éd. L'Aencre, 2000]. Le thème de la « colonisation » tout à la fois par le « communautarisme africain » et par l'imaginaire étatsunien du « communautarisme » de « ghetto » est un motif central de ce texte.
15. DECLERCK P., « Je hais l'islam, entre autres... », *Le Monde*, 12 août 2004. L'auteur fait lui-même le lien avec Kant, qui « rendait hommage à Hume pour l'avoir réveillé de ses années de somnolence dogmatique »...
16. LEVY L., *Le spectre du communautarisme*, op. cit., p.14.
17. BENBASSA E., *La République face à ses minorités*, op. cit., p.12. Souligné par l'auteur.
18. SFEIR A., ANDRAU R., *Liberté Egalité Islam*, op. cit., 4^e de couverture. Antoine Sfeir est rédacteur en chef de la revue Les cahiers de l'Orient. Il fait partie de ceux que Vincent Geisser nomme ces « nouveaux experts de la peur », dont les sources d'information et les interprétations légitiment celles du renseignement. (in *La nouvelle islamophobie*, op. cit., chap. 2).
19. VIANES M., *Un voile sur la République*, Paris, Stock, 2004, Avant-propos (pp.13-14-15). La 4^e de couverture précise : « Michèle Vianès, née en Tunisie en 1946, a été enseignante. Elle est conseillère municipale à l'égalité hommes-femmes à Caluire (Grand-Lyon). »
20. « Critique » (rubr. « Un avis vite dit », courrier des lecteurs), *L'Alsace*, 11 janvier 2004.
21. La formule, déjà citée, est de Jacques Chirac.
22. La presse quotidienne alsacienne comprend deux titres, les *Dernières nouvelles d'Alsace (DNA)* et *L'Alsace*. Je travaille ici à partir d'un sous-corpus issu de ces deux titres, soit les 159 articles publiés au cours des années 1997, 2001 et 2004 comprenant la base-clé communautar-. Pour rappel, on trouvera en annexes les précisions méthodologiques nécessaires.
23. DHUME F., *Racisme, antisémitisme et « communautarisme »*, op. cit.
24. « Antisémitisme : un fonds pour la sécurité des sites sensibles », *L'Alsace*, 28 janvier 2004.

25. «Loi contre le communautarisme», *L'Alsace*, 29 janvier 2004.
26. «Le “guide républicain” des profs», *L'Alsace*, 11 mars 2004.
27. Y. B., «Députés alsaciens. Un vote quasi unanime», *L'Alsace*, 10 février 2004; J. B., «Députés Francs-comtois. Sur la même longueur d’onde», *L'Alsace*, 10 février 2004.
28. «Keller dénonce une manipulation», *L'Alsace*, 24 janvier 2004.
29. En fin de compte, dans le quotidien *L'Alsace*, en 2001 et 2004, seuls 20% des articles du corpus final portent spécifiquement sur une situation locale. La plupart de ceux-ci font apparaître le terme principalement à propos de tags racistes à l’école. Deux articles mentionnent le terme par la négative, sous la forme: «ce n’est pas du communautarisme». Enfin, 1/5^e sont liés au vocable «communautarisation», et n’ont pas de valeur péjorative dans la mesure où ils sont appliqués au développement de services intercommunaux. Les différences de traitement observées dans les deux journaux alsaciens semblent plus tenir à leur position éditoriale dans l’espace de la presse qu’au thème lui-même du «communautarisme». Journal local, qui laisse une place très conséquente à l’information cantonale et villageoise, *L'Alsace* transfère des questions nationales, qui sont le plus souvent reprises directement au niveau d’informations classées nationales (rubriques et traitement). Pour leur part, les *Dernières nouvelles d'Alsace* organisent l’information du journal en quatre feuillets distincts: France/International; Sport; Région; Pages locales. Cela permet à ce quotidien de combiner des niveaux de lecture différents. Du coup, sa position se rapproche un peu plus des constats établis pour *Le Monde*, du moins dans les pages nationales. Les variations de rubriques et de thèmes ne coïncident pas avec un traitement différent de la catégorie «communautarisme». Bien au contraire, les constats faits dans l’analyse du quotidien national sont confirmés, et parfois renforcés ou rendus plus visibles encore, dans le traitement des deux journaux alsaciens.
30. «Communautarisme. Menace sur l’école» est le titre d’un dossier du *Monde de l’éducation* (n° 314, mai 2003).
31. CHIRAC J., «Principe de laïcité dans la République. Intervention du Président de la République en Conseil des ministres», Paris, 28 janvier 2004.
32. BERTHET T., «Doit-on parler de politiques locales de l’ethnicité?», in Balme R., Faure A., Mabileau A., *Les nouvelles politiques locales. Dynamiques de l’action publique*, Paris, Presses de la FNSP, 1999, p. 308.
33. Je pense en particulier à la mise en place, au sein de la Direction de l’enseignement du Ministère de l’Éducation nationale, d’une «cellule nationale de prévention des dérives communautaristes» en 2003; c’est aussi la fonction du travail de la Commission Stasi qui a abouti à la «loi sur le voile à l’école» en 2004-2005. Ce mouvement, initié avec la lecture sécuritaire liée à l’Islam, rejoint la légitimation du contrôle policier au nom de la «lutte contre le terrorisme».
34. J’emprunte à Alain Badiou l’idée de *forçage* de la réalité. Cf. notamment BADIOU A., *Le siècle*, Paris, Seuil, 2005.
35. Alain Duhamel, commentant la nomination d’un «préfet d’origine algérienne», explique que «Aïssa Dermouche représente en quelque sorte l’immigration idéale, voire l’immigration rêvée». Cette phrase est mise en exergue par la rédaction, dans sa reprise comme commentaire d’une photo montrant le préfet habillé d’un costume-cravate devant une bibliothèque. L’imaginaire fait le reste, pour comprendre quel est l’opposé de cet «idéal», «rêvé» de l’immigration. (cf. DUHAMEL A., «Vive la discrimination positive», *DNA*, 18 janvier 2004.
36. Christine Delphy, note que «c’est la fonction du mot politique que d’être flou et plein de menaces d’autant plus terribles qu’elles sont moins précises.» In «L’humanitarisme républicain contre les mouvements homo. Réflexions sur la “solidarité”, le refus de l’égalité et la haine des “communautés”», consulté sur http://lmsi.net/article.php3?id_article=258.
37. BONNAFOUS S., *L’immigration prise aux mots*, Paris, éd. Kimé, 1991.
38. «Jean Ueberschlag. Le souci de la mixité», *DNA*, 28 janvier 2004.

39. BERNARD P., « La préfecture de Saine Saint-denis interdit à des femmes voilées l'accès à son salon d'honneur », *Le Monde*, 24 décembre 2004.
40. BORRILLO D., « Pourquoi le mariage homosexuel », *Le Monde*, 3 mai 2004.
41. L'expression est de COLLIN F., « Le comme un », in *Mouvements* n° 38, mars-avril 2005, pp.8-13.
42. RIGOUSTE M., " Les représentations de l'autre. La casquette et la barbe ", in *Migrations société*, vol.16, n°93-94, mai-août 2004, pp.77-89.
43. TAYLOR C., *Multiculturalisme. Différence et démocratie*, Paris, Flammarion, Champs, 1997.
44. WIEVIORKA M., *La différence. Identités culturelles: enjeux, débats et politiques*, éd. De l'Aube, 2005, p.36.
45. VALLORI M.-A., « Printemps au rythme berbère », *L'Alsace*, 18 mai 2004.
46. DORN C., « Du fair-play pour bien commencer l'année », *DNA*, 5 janvier 2004.
47. MEICHLER F., « Santé communautaire: habitants impliqués », *L'Alsace*, 12 juin 2004.
48. BEAUGE F., CHAMBON F., « L'énigme de l'Islam de Vénissieux », *Le Monde*, 21 mai 2004.
49. TERNISIEN X., « Le tournant réaliste du CRIF », *Le Monde*, 24 septembre 2004.
50. Au sens que donne à ce mot Michel de Certeau: soit « un calcul qui ne peut pas compter sur un propre, ni donc sur une frontière qui distingue l'autre comme une totalité visible. La tactique n'a pour lieu que celui de l'autre. (...) » DE CERTEAU M., *L'invention du quotidien. 1. arts de faire*, Gallimard, Folio, 1990, p. XLVI.
51. Voir ses articles: « Antisémitisme et communautarisme: des abcès à crever », 29 octobre 2003, Oumma.com; « Le piège du communautarisme », in *Libération*, 14 janvier 2004; ou encore « Le communautarisme est en train de gangrener la France »...
52. KLEIN P., *L'Alsace inachevée*, Colmar, Jérôme Do Bentzinger éditeur, 2004, respectivement p.14 et p.36.
53. DELPHY C., « L'humanitarisme républicain contre les mouvements homo », *op. cit.*
54. Loin d'une stratégie de contre-feux, on retrouve plus généralement dans le champ politique quelques discours qui visent à « faire la part des choses », en particulier en matière d'islam. « [Il faut] faciliter l'organisation des cultes musulmans en Europe (...) sans pour autant céder au communautarisme. » (JOSPIN L., *Le monde comme je le vois*, Gallimard, 2005, p.21.).
55. CÉSARI J., BAUBÉROT J., « Laïcité, communautarisme et foulard : varis et faux débats », Consulté sur http://lmsi.net/article.php3?id_article=143.
56. DELPHY C., « L'humanitarisme républicain contre les mouvements homo », *op. cit.*
57. MAURIN E., *Le ghetto français. Enquête sur le séparatisme social*, La République des idées/Seuil, 2004, p.7.
58. BENBASSA E., *op. cit.* p.20. Jean-Michel Belorgey fait une critique équivalente, dans « De l'usage politique du "communautarisme" », in *Mouvements* n°38, mars-avril 2005.
59. Ibid, p.41. On retrouve une critique implicite du CFCM de même nature chez BABÈS L., *Le voile démythifié*, éd. Bayard, 2004 – en particulier note 2, p.6.
60. LEVY L., *Le spectre du communautarisme*, *op. cit.*, p.80.
61. TIN L.-G., « Êtes-vous communautariste? Quelques réflexions sur la rhétorique anti-communautariste », consultable sur le site du collectif *Les mots sont importants*, http://lmsi.net/article.php3?id_article=369.
62. En particulier les travaux d'Erving Goffman, d'Howard Becker. Voir, sur la question de l'ethnicité, les travaux déjà cités de Philippe Poutignat et Jocelyne Streiff-Fénart, et ceux de Françoise Lorcerie pour ce qui concerne l'école.

63. De multiples applications de cette doctrine sont aujourd'hui au cœur des questions politiques, que ce soit la guerre « contre le terrorisme » ou « l'état d'urgence » décrétée pour les « banlieues ». Sur ce point, voir les analyses de Giorgio Agamben.

CONCLUSION

...LA RAISON DU MAJORITAIRE

L'IMPOSITION progressive de l'idée de « communautarisme », formulée telle une évidence, va de pair avec la naturalisation de la formule politique qui prétend lui opposer le « modèle français ». « Communautarisme » se construit tel un contrepoint forcé, pour justifier une orientation politique réactionnelle. Cette notion autorise ainsi une relecture de l'histoire visant à remettre en scène, comme sous le joug d'une menace, le référentiel de « l'intégration à la française ». On fait rétrospectivement de « communautarisme » la figure responsable de « l'échec de l'intégration ». Le schéma est assez simple : plus la menace est montrée imminente, et plus cela justifie l'usage de la force. « Communautarisme » est ainsi construit comme le nom d'un « mal qui doit être combattu à la racine¹ », et qui est donc le revers d'un « bien » menacé (« On ne peut pas à la fois être contre le communautarisme et ne pas faire ce qu'il faut pour que l'intégration fonctionne². ») Car c'est bien vers cela que tend toute la lecture en termes de « spécificité française » : le maintien à toute force et à tout prix du référentiel de « l'intégration », ainsi qu'il a été forgé au début des années 1990.

Cette histoire est relativement bien connue : à cette époque, la « question de l'immigration » s'est reformulée du point de vue de la gestion intérieure de la « cohésion nationale ». Des outils tels que le Haut Conseil à l'Intégration (HCI) ont été initiés, pour tenter d'élaborer un

consensus sociopolitique et pacifier un problème public à haute tension. De nombreux chercheurs ont contribué à produire, légitimer et imposer cette reformulation idéologique de l'Etat-nation « intégrateur³ ». Ceci s'est fait dans un contexte structuré par diverses tendances qui ont contribué à en radicaliser les logiques. Par exemple : le déclin de la société industrielle avec l'affaiblissement des modes de régulation institutionnel d'Etat, initiant un mouvement de désinstitutionnalisation et suscitant un sentiment de « désintégration » ; la forte et constante présence politique de l'extrême-droite raciste depuis le début des années 1980 et la fuite d'une partie de l'électorat des partis de gouvernement ; la « réussite » politique relative du programme de l'extrême-droite qui a diffusé une lecture de la question migratoire comme problème public majeur et selon une approche policière et sécuritaire⁴ ; une accentuation des processus d'ethnisation en général, ayant pour conséquence en particulier la plus forte visibilité et l'expression des revendications minoritaires ; une tension croissante autour de la question de l'emploi avec la libéralisation économique, déjà depuis les années 1970, justifiant une focalisation progressive des politiques sociales sur l'inadaptation supposée du public sous couvert d'*insertion* ; un affaiblissement de l'État dans sa capacité à représenter une synthèse politique, en même temps que croissait la défiance à l'égard de la représentation politique en général ; etc.

L'idée de « d'intégration » est au carrefour de ces diverses questions ; elle a tenté de saisir d'un mot cette multiplicité complexe. Ce prisme réducteur rabat en conséquence une pluralité de questions politiques sur l'idée de *nationalisation des immigrés*, entérinant dans les faits

la rhétorique de la Nouvelle-Droite qui exige la défense de l'identité nationale. L'État français a cherché à imposer une nouvelle lecture du « tous ensemble⁵ », pour organiser la communion face à ce qui a été perçu comme un risque de désunion. C'est ainsi que s'est développé un discours, devenu depuis récurrent, qui stigmatise d'un côté la « fracture sociale », et exhorte de l'autre à l'union. Il faudrait refaire l'unité de la « Nation » ou autrement dit « retisser le lien social⁶ ». Mais voilà : en raison de l'impuissance de l'État à se maintenir au niveau idéal du républicanisme⁷, la chose paraît en partie compromise (sans que cela ne soit nécessairement une catastrophe, notons-le bien).

C'est ici que l'accusation de « communautarisme » vient sauver la face du républicanisme. La notion est à l'évidence performative : elle fonde un ennemi, à travers la double figure imbriquée de l'immigration et du « modèle américain » de gestion de la « diversité ethnique ». En figurant ainsi l'ennemi, on pense pouvoir imposer – fût-ce par la force et l'état d'urgence – un certain rapport à l'État. Il n'est pas très difficile de mesurer quelles conséquences cela peut avoir sur la possibilité de démocratie⁸, mais aussi sur les conditions d'acceptabilité du vivre-ensemble⁹.

La dénonciation passionnée du « communautarisme » vient radicaliser la situation en forçant le maintien du référentiel de l'intégration. Ceci, alors même qu'il a perdu en pertinence et qu'il se révèle en incapacité de penser par exemple les questions de mémoire coloniale¹⁰, la réalité de l'ethnisation en général, ou la problématique de la discrimination en particulier, autrement que comme des « accidents » ou des « menaces ». La pres-

sion qui force la réalité à rentrer dans ce cadre idéologique (à force de récurrence et de dissémination du vocabulaire lié au « communautarisme ») se fait aussi au moment même où le référentiel d'intégration perd de fait en crédibilité, et où d'autres formes d'affirmation autonomes se font progressivement valoir. C'est précisément cette stratégie « politique » qui conduit à instaurer le rapport de force – à légitimer la guerre, en somme –, dans la mesure où elle dénie l'évolution du contexte d'acceptabilité de ce référentiel. Autrement dit, la violence – qui se manifeste dans l'accusation de « communautarisme », mais aussi qui se donne à voir dans les moyens auxquels cette logique de guerre autorise de recourir – vise à maintenir et imposer un ordre dépassé.

On comprend ainsi que ce n'est pas un hasard si l'histoire du terme « communautarisme » coïncide, avec un léger effet de décalage dans le temps, avec l'histoire du référentiel de l'intégration. « Communautarisme » est en quelque sorte l'écho sordide, la contre-face de la fiction unifiante de l'intégration. Non pas son contre-modèle, comme l'affirme la rhétorique républicaniste, mais bien sa face sombre, dont le nom est produit au nom de l'intégration. Quand bien même, à l'heure actuelle, personne ou presque ne revendique l'étiquette de « communautariste », on peut penser que cela peut advenir, la dénonciation engendrant l'objet qu'elle prétend combattre.

A travers la notion de « communautarisme », c'est le référentiel de l'intégration que l'on cherche à maintenir à toute force (c'est-à-dire cette « grille de lecture » qui veut résoudre la question du lien social en obligeant l'adaptation du public « immigré »). Au moment où il devient visible et dicible que ce référentiel de l'intégration a

joué tout à la fois comme accélérateur et comme « paravent » à l'égard de logiques de discrimination¹¹, on peut penser qu'il est temps de sortir d'une définition du problème public qui replie celui-ci sur un présumé problème *du* public. Car, en focalisant sur l'inadaptation supposée du public – jamais assez intégré –, la logique d'assimilation déguisée dans le discours sur l'intégration a accentué l'effet de stigmatisation, justifiant la discrimination. Et, ainsi qu'on l'a vu dans l'analyse de la presse : au nom de la « menace communautariste », on s'autorise à légitimer certaines pratiques officielles de discrimination ou certains discours de « haine de l'islam », etc. Autrement dit, du point de vue du référentiel de politique publique (cette grille de lecture qui définit le point de vue général de l'État), la question du « communautarisme » a partie liée avec la question soulevée par la *problématique* de la discrimination. « Communautarisme » permet de dénier, non pas (plus) l'existence d'actes de discriminations, mais ce qu'implique la formulation sociologique en termes de discrimination systémique, notamment. Pour ainsi dire : la reconnaissance des discriminations ne suppose pas la reconnaissance de la discrimination, en tant que processus social systémique.

En mettant l'accent sur la symbolique de l'État rassembleur, les politiques publiques ont occulté leur propre contribution aux inégalités sociales et aux discriminations ethno-raciales¹². Sur ce plan, la formulation en termes de « communautarisme » prolonge et amplifie cette logique. Malgré une reconnaissance (tardive) de l'existence de pratiques discriminatoires – et donc de la banalité d'usage des catégories ethno-raciales –, l'État français n'a pas pour autant intégré dans l'action publique la problématique de la discrimination, laquelle

met en question les modalités mêmes de production de cette action¹³. D'autre part, l'État n'a pas pour autant abandonné ni la rhétorique ni la pratique assimilatrices, ce dont l'accusation de « communautarisme » témoigne *a contrario*. Les discours des plus hauts représentants de l'État sont significatifs de la coexistence, sous une exigence maintenue d'intégration, de la stigmatisation équivalente des discriminations et du « communautarisme ». De la sorte, ces discours maintiennent l'illusion d'une position médiane (ni communautarisme ni discrimination), comme si l'entre-deux était la marque de la « spécificité française »... soit la marque de Raison dépassant les passions. Il est clair que le retour de gouvernements de Droite a ramené au premier plan la problématique de l'intégration, allant jusqu'à nier la pertinence de la question de la discrimination et son effet supposé de « culpabilisation de la société française »¹⁴. Avec la mise en scène dudit « communautarisme », on assiste donc à un aller-retour dont les catégorisations apparaissent significatives. Ce retournement rhétorique conduit à dénier la pertinence de la question de l'ethnicité dans la société française (comme on l'a vu dans le traitement du « voile » à l'école)¹⁵.

Le retour en force de la question de « l'intégration », couplée avec le soupçon de « communautarisme », justifie une normativisation sociale de plus en plus intégrée, aiguë et structurée sur un mode policier¹⁶. Le nom de « communautarisme », qui a pour fonction de stigmatiser l'expression publique de l'ethnicité et les formes politiques de sa reconnaissance, peut ainsi apparaître comme la justification du passage à une logique de l'affrontement entre les pouvoirs publics et une partie de leur « public ».

Avec l'analyse de la littérature et de la presse, on voit plus nettement comment cette formulation particulière des problèmes publics dénie les enjeux de régulation locale. Elle oppose aux régulations et aux bricolages locaux de solutions viables une rhétorique générale-nationale, organisant une logique nationaliste de l'affrontement. «Communautarisme» n'a pas de pertinence comme descripteur des faits sociaux, car il dénie tout simplement les faits qu'il met en scène. Il capte des images pour n'alimenter en fin de compte qu'une logique creuse, qui peut ainsi s'affranchir sans trop de difficulté des limites éthiques de l'action publique. La dé-situation des faits, leur virtualisation pour ainsi dire, autorise n'importe quel discours sur leurs supposées significations. Les significations sociales de la catégorie n'ont, de ce fait, que peu de choses à voir avec les manifestations sociales de l'ethnicité. Il est assez clair que lorsque la catégorie s'applique à des faits et processus précis, c'est pour les requalifier sous un jour sécuritaire, dans un contexte de mutation politique pensé sous l'angle de la menace sur l'État-Nation. Ce faisant, elle conduit bien souvent à faire disparaître ou à minorer par exemple la dimension raciste ou discriminatoire des situations, pour ne retenir de façon ultime qu'une seule dimension du processus d'ethnisation : celle qui correspond aux réactions des minorisés – réactions justement contraintes par les logiques du Majoritaire¹⁷.

Cette façon stigmatisante de définir le problème public a donc pour effet de produire une double violence supplémentaire. D'abord, elle conforte l'ethnisation ou des logiques racistes, en imputant une «communauté» aux populations qu'elle vise, et en justifiant ainsi un discours sur leur «inintégrabilité» définitive. Ensuite,

elle dénie la réalité raciste et retourne l'accusation de ségrégation sur ceux qui subissent ce racisme et cette ségrégation, en présumant qu'il s'agit d'une ségrégation volontaire. Ceci conduit à incarner le danger *dans le corps de l'Autre*. La construction de l'idée de «communautarisme» participe donc d'une politique des corps, dans laquelle le corps de l'Autre devient un lieu de la politique (ce qu'on voit par ailleurs avec la politique dite de «contrôle de l'immigration», à travers laquelle s'expérimentent des logiques singulières de contention). Le nom même de «communautarisme» indique que la lecture des questions sociales est prise dans une logique de peur. Cette logique rend en conséquence possible une organisation institutionnelle de la stigmatisation (une organisation par l'État), au nom de l'urgence et du risque.

Face à cette situation, cèdera-t-on à l'instauration, insidieuse ou explicite, d'un état d'urgence, comme cela a été testé pratiquement dans les «banlieues» à la fin de l'année 2005? Ou sera-t-on capable de reformuler une perspective démocratique, dans laquelle la fabrication du commun peut s'appuyer sur la reconnaissance de l'Autre, à travers même son affirmation identitaire singulière?

Neuville-la-Roche, le 7 septembre 2006

Notes

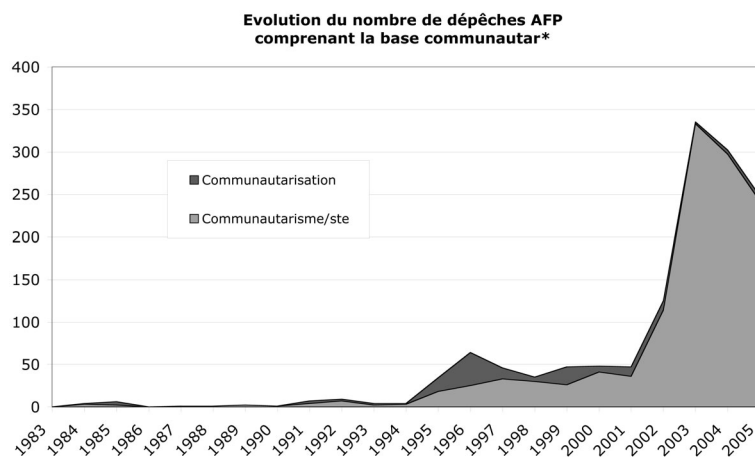
1. CHIRAC J., «Discours du président de la République. Assemblée générale de l'Union nationale des Associations familiales (Perpignan)», 20 juin 1998. Pour être précis, le discours –portant sur la responsabilité des parents dans l'éducation de leurs enfants-mentionne le «communautarisme» parmi d'autres «symptômes de ce mal». Mais la catégorie se caractérise plus généralement par son instabilité d'usage, et ce qui est dit comme le symptôme dans un contexte donné est nommé comme le mal dans un autre.
2. CHIRAC J., Interview télévisée du Président de la République à l'occasion de la fête nationale, Paris, 14 juillet 2004.
3. LORCERIE F., «Les sciences sociales au service de l'identité nationale.», *op. cit.*.
4. BONNAFOUS S., *L'immigration prise aux mots*, *op. cit.*
5. Cf. sur un autre plan, DHUME F., *Du travail social au travail ensemble. Le partenariat dans le champs des politiques sociales*, Paris, éd. ASH, 2001.
6. Cf. DHUME F., «Partenariat, lien social... une société du consensus virtuel», Montpellier, ISCRA-Méditerranée, 2003. Consultable sur le site www.iscra.org.
7. J'entends par là l'idéalisation de l'histoire politique républicaine nationale. Cela prend des formes différentes : l'idéal d'une France éclairée, «phare du monde», et, inversement, la déploration de la «grandeur perdue de la France» –dont a vu les avatars dans la gestion de la mémoire coloniale, par exemple ; la captation de la mémoire révolutionnaire réinterprétée dans l'idée de République ; la crispation sur des «valeurs universelles» dont l'abstraction évite d'interroger l'effet de vérité ; la passion des majuscules ou la réappropriation du religieux dans la représentation étatique (l'Etat, la Nation, la République,...) ; etc.
8. RANCIERE J., *La haine de la démocratie*, Paris, éd. La Fabrique, 2005.
9. Les sondages de la CNC DH, par exemple, tendent à montrer que la croyance dans le développement du «communautarisme» va de pair avec l'acceptabilité de l'idéologie raciste.
10. BLANCHARD P., BANCEL N., LEMAIRE S. (dir.), *La fracture coloniale. La société française au prisme de l'héritage colonial*, Paris, La Découverte, 2005.
11. NOEL O., «La face cachée de l'intégration : la discrimination institutionnelle à l'embauche des jeunes issus de familles immigrées», in *VEI-Enjeux*, n° 121, juin 2000, p. 106-116 ; NOËL O., «Lorsque la discrimination se cachait derrière l'intégration : la lente émergence des discriminations à l'embauche des jeunes issus de familles immigrées», in Boucher M. (dir.), *De l'égalité formelle à l'égalité réelle : la question de l'ethnicité dans les sociétés européennes*, Paris, L'Harmattan, 2001.
12. Mais aussi, en promouvant le modèle de l'entreprise libre et de l'entrepreneur autonome, les politiques publiques libérales ont contribué à faire disparaître les questions sociales dans des logiques de responsabilité individuelle –d'où, par exemple, la confusion entre discrimination et racisme, qui sert à moraliser et à disqualifier le référentiel de la discrimination.
13. DHUME F., «De la discrimination du marché au marché de la discrimination», article à paraître.
14. Blandine Kriegel, Présidente du Haut Conseil à l'Intégration, affirme ainsi qu'«une des pistes de principes que le Haut Conseil à l'Intégration a tracée est de ne pas prendre le problème de l'intégration par les problèmes de la discrimination, qui me semblent constituer une impasse» In *VEI Enjeux* n° 135, décembre 2003, p.181.
15. DHUME F., SAGNARD-HADDAOUI N., «Les discriminations raciales à l'emploi. Une synthèse problématique des travaux», ISCRA, Neuville-la-Roche, avril 2006.
16. Les exemples abondent, du rapport dit Benisti au contrat d'accueil et d'intégration...
17. DHUME F., *Racisme, antisémitisme et «communautarisme»*, *op. cit.*.

ANNEXES

ANNEXE 1

**EVOLUTION DU NOMBRE DE DÉPÊCHES AFP
COMPRENANT LA BASE «COMMUNAUTAR-»**

LES DÉPÊCHES de l'Agence France Presse (AFP) sont consultables numériquement depuis 1983.¹ Comme le montre le graphique suivant, le recensement des dépêches mentionnant la base communautar- indique nettement que le terme est quasiment absent jusqu'en 1995, date jusqu'à laquelle «communautarisation» domine. À partir de cette date, «communautarisme» et ses variantes vont s'imposer, en deux grandes phases. L'approche par les dépêches de l'AFP tend à exacerber les fluctuations tendanciennes, en indiquant plus nettement deux périodes de franche rupture de la courbe : 1994-1995 d'une part, et 2001-2002 d'autre part. Notons également qu'entre 1995 et 2000, «communautarisation» connaît une augmentation, mais dans des applications qui restent majoritairement (si ce n'est exclusivement, jusqu'en 1999) attribuées au thème de la construction européenne (traité d'Amsterdam...).



Une attention plus particulière portée au titre des dépêches précise et confirme la nature de l'évolution en jeu. On observe, à partir de l'année 2002, que le terme «communautarisation» ne concerne plus du tout des dépêches relatives à la construction européenne, contrairement aux phases précédentes. Dès l'année 2002, le terme a complètement migré, et n'est, dès lors, plus appliqué qu'à des thèmes comme l'islam (supermarché hallal, «voile islamique»), les banlieues, le racisme ou la guerre en Irak. D'un côté, cette migration a été anticipée, puisque le double sens de «communautarisation» est perceptible dès la toute fin des années 1990. En 1999, par exemple, un article (sur 21...) concerne les débats sur la parité hommes-femmes. Mais en même temps, cette mutation sémantique apparaît relativement radicale après 2001, puisque le terme devient un qualificatif de thèmes exclusivement rattachés à l'islam.

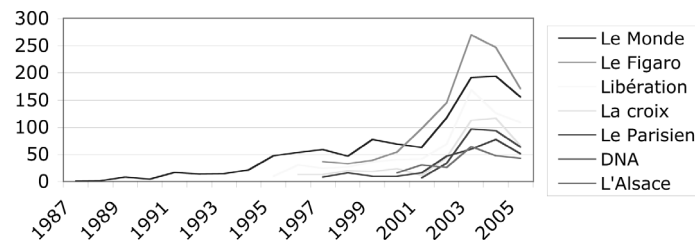
1. La recherche est effectuée sur le site www.pressedd.com. Elle porte sur l'ensemble des fils («général», «international», «sport», «documentaire», «économie»). En conséquence, il peut y avoir de nombreux doublons – presque systématiques par exemple sur la question européenne. Le traitement séparé n'évite pas les doublons, qui dépendent de l'heure de mise en ligne de l'information (ex : le fil International compte quatre fois le même article, en 2000, mais avec des horaires de sortie différents). Cette méthode étant appliquée de façon constante, elle n'empêche pas l'intérêt indicatif des tendances observées.

ANNEXE 2

EVOLUTION DU NOMBRE D'ARTICLES COMPRENANT LA BASE «COMMUNAUTAR-» DANS LA PRESSE QUOTIDIENNE

LE GRAPHIQUE suivant reprend le constat établi avec les dépêches de l'AFP; mais il en permet la généralisation en rendant possible la comparaison des courbes de fréquence d'emploi¹ de la base *communautar-* dans les articles des différents quotidiens nationaux.

**Evolution du nombre d'articles de la presse
quotidienne comprenant la base
*communautar****



1) On observe une progression très nette. La fréquence d'emploi est très faible, voire inexistante jusqu'en 1994-1995. Elle va ensuite connaître une croissance quasi continue et de plus en plus rapide jusqu'au moins en 2003-2004. Le passage de la période 1995-2001 à la suivante correspond à une multiplication variant de 2,8 (*Le Monde*) à 5,7 (*La Croix*). À partir de cette date, la courbe baisse sensiblement, tout en restant, du moins encore en 2005, à un niveau supérieur à toutes les années antérieures à 2002.

2) Cette courbe apparaît relativement commune à tous les quotidiens observés – dans la mesure de la comparabilité, qui n'est valable qu'à partir de 1995 à 2001

selon les journaux. On peut supposer un effet d'entraînement, analysable dans le fonctionnement des médias en général. Il faut cependant noter des variations, en particulier en fin de courbe, entre 2003 et 2004: alors que la fréquence baisse dans certains journaux (*Le Monde*, *Libération*, *Le Parisien* et *L'Alsace*), elle se stabilise ou continue à croître légèrement pour les trois autres.

3) Il faut évidemment noter des différences significatives en volume: chaque journal donnant une place d'une importance variable à ces termes. La courbe du *Figaro*, en particulier, attire l'attention dans la mesure où, dès 2001, l'usage du terme dépasse en nombre celle du *Monde*, pourtant supérieure à tous les autres quotidiens. Au-delà de ce constat général d'un traitement différencié, attribuable en partie à une orientation idéologique², nous ne nous intéresserons pas, ici, à la comparaison systématique des journaux.

4) On peut identifier différentes périodes de ces courbes, en prenant pour repère celle du journal *Le Monde* (les autres courbes ne la contredisant pas). En volume, après une période de quasi inexistence de la catégorie jusqu'en 1990-1991 (moy: 4,3 occurrences annuelles dans *Le Monde*), *communautar-* apparaît en moyenne une fois par mois (moy: 16/an); puis, une augmentation sensible fait passer la moyenne de la période 1995-2001 à près de 5 par mois (moy: 58,7/an). À partir de là, ce sont en moyenne 14 articles par mois (moy: 167/an) utilisant cette catégorie. Pour la dernière période, cela va jusqu'à une moyenne de 219,7 articles par an pour *Le Figaro* (18,3 mensuels), alors que les autres journaux restent à 120 annuels pour *Libération*, 90 pour *La Croix* et 60 pour les *DNA* (de 10 à 5 articles mensuels en moyenne).³

1. Je parle de fréquence d'emploi et non d'occurrence, car je comptabilise ici le nombre d'articles comprenant ce terme. Même si un article comprend plusieurs fois le mot, il n'est enregistré qu'une seule fois.)
2. Il faut lier cette observation en partie au constat d'un travail très constant et volumineux de contribution de certains chroniqueurs, dont l'orientation idéologique conduit à faire de ce terme un visible « cheval de bataille ». Par exemple, 18,8 % des 425 articles d'Alain-Gérard Slama et 12,3 % des 470 articles d'Ivan Rioufol font apparaître ce thème. Ces deux auteurs représentent 15 % de l'ensemble des articles du Figaro faisant apparaître ce mot-clé. Le survol des articles montre que l'orientation majeure du propos construit une image de la France en « citadelle assiégée ». Cf. AUBENAS F., BENASAYAG M., *La fabrication de l'information. Les journalistes et l'idéologie de la communication*, La Découverte, 1999, chap.2.
3. Encore faut-il s'assurer que l'interprétation n'est pas faussée par l'absence de spécification de la base retenue. En distinguant « communautarisation » des autres termes, on constate que, de même qu'avec les dépêches AFP, la fréquence d'apparition de « communautarisation » reste globalement stable et faible pendant toute la période observée. De même, son double sens reste constant, avec une affectation majoritaire à la question européenne. C'est donc bien le second sens, représenté par « communautarisme », qui cristallise l'évolution constatée.

ANNEXE 3

NOTE MÉTHODOLOGIQUE :

LE DÉNOMBREMENT DANS LA PRESSE

AU NIVEAU DE LA PRESSE, j'ai travaillé *a priori* à partir de l'ensemble des quotidiens nationaux politiques et généralistes, ainsi que les deux titres de la Presse quotidienne régionale alsacienne. Cependant, la recherche par mot-clé est tributaire de l'informatisation systématique du corpus. La date d'archivage automatique en ligne varie selon les journaux; cela va de 1987 pour *Le Monde*, à 1995 pour *Libération*, 1996 pour *La Croix* et les *dernières Nouvelles d'Alsace (DNA)* – septembre –, 1997 pour *Le Figaro*, 2000 pour *L'Alsace* et même 2001 pour *Le Parisien*. Cette approche n'est pas possible pour le journal *L'Humanité*.

Les rédactions disposent, en interne (services documentation), d'un archivage informatique antérieur. Mais celui-ci n'est pas forcément exploitable pour un tel travail, dans la mesure où il est dépendant des catégorisations fabriquées par les rédactions pour leur activité – comme pour tout travail de documentation, les articles sont codifiés par mots-clés pour leur archivage. À titre d'exemple, la recherche informatique sur le fond des *DNA* depuis 1981 donne « 0 article » pour le mot-clé « communautarisme ». Cela signifie que ce terme n'est pas (encore ?) reconnu comme catégorie structurante de l'information du point de vue rédactionnel. Le mot-clé « communauté », lui, ne génère que quelques 200 articles (depuis 1981), dont seuls 2 sont communs (en 2002) avec ma recherche sur le mot-clé « communautarisme » sur la période 1996-2004.

La comparabilité à moyen terme est donc limitée et seul le fond du journal *Le Monde* permet un travail rétrospectif conséquent. Cependant, comme l'ont montré les résultats, d'une part les différentes courbes suivent un mouvement quasi identique qui laisse supposer que la courbe donnée par les archives du *Monde* reflète globalement la tendance générale, et d'autre part, le terme est peu présent en général jusqu'aux alentours de 2000-2001, date à partir de laquelle il va devenir massivement et constamment présent dans tous les journaux. Un point particulier concerne *Le Figaro* : l'archivage concerne également *Le Figaro magazine* et *Le Figaro Littéraire*, ce qui diffère des autres. Un sondage test montre que peu d'articles recensés sont issus de ces deux hebdomadaires et que cela ne modifie vraisemblablement pas la pertinence globale de la méthode.

Le fonds mis en ligne se fait sur la base d'un archivage automatique du contenu du site Internet (qui peut en cela différer quelque peu du « format papier » du journal). Selon la journaliste qui suit cela au niveau de la rédaction des *DNA* (entretien téléphonique du 10/05/05), « il arrive que des fichiers échappent à cet archivage automatique, mais là on rentre dans les mystères insondables de la technique ». SDV Plurimédia, à qui est sous-traité le travail de gestion du site des *DNA*, estime que les articles en ligne représentent 90 à 92 % du contenu global transmis par le journal (entretien téléphonique du 13/05/05) – transmis, car le journal ne met pas tout en ligne, et par exemple pas les « mortuaires », pour des raisons commerciales. Si le sous-traitant n'a pas de visibilité de ce qui est effectivement transmis, on peut considérer qu'il y a une certaine unité de la base dans le temps. Les presque 10 % de matériau qui ne sont pas mis en ligne sont issus d'une sélection liée aux difficultés de traduc-

tion entre le système de représentation journalistique et celui des informaticiens et documentalistes.

« Ce que nous récupérerons est tout sauf exhaustif » estime l'informaticien, du fait que les textes transmis le sont parfois dans des formats non standardisés – « des textes qui sortent des cartons », du fait de bricolages dans la mise en forme, de possibilités techniques diverses selon l'ancienneté du matériel informatique, de remplissage exhaustif ou non des rubriques, etc. Cela pose : 1) des difficultés techniques importantes pour le traitement, 2) justifiant de ne pas les traiter pour des raisons de coût.

D'autres situations de sélection existent, et notamment les textes de taille inférieure à environ 180 caractères. Cette question de la traduction entre des systèmes différents de représentation, qui conduit à minorer le contenu global de 8 à 10 %, montre bien le non-systématisme et la non-exhaustivité. Mais en même temps, la nature de l'écart souligne que ce travail peut être considéré fiable pour environ 9/10 du corpus de base.

Outre ces questions techniques, certaines rubriques dites « extérieures » (dont la réalisation en particulier technique diffère du travail informationnel général des rédactions) ne sont pas archivées en ligne : il s'agit notamment des rubriques nécrologie, hippisme, annonces légales, sorties (culturelles), résultats sportifs... Rubriques dont on peut supposer qu'elles ont peu d'incidence sur le thème de cette recherche et en tous les cas sur l'exhaustivité du corpus constitué par mot-clé. Inversement, il peut exister quelques doublons. Les cas apparaissent cependant relativement rares et le sondage effectué sur quelques années (comparaison entre le chiffre global du moteur de recherche et les articles enregistrés par titre/date/auteur – et nombre de signes pour Le

Monde) donnent une variation toujours inférieure à 1 %. La surestimation est donc moins probable que la sous-estimation en raison des modalités d'archivage.

Dans tous les cas, ce n'est pas le nombre exact des articles qui m'intéresse ici ; c'est bien plutôt l'évolution générale du volume. En conséquence, compte tenu de la forte homogénéité de la tendance observée selon les quotidiens, dans leur diversité (relative), ce corpus apparaît suffisamment pertinent pour donner une première lecture indicative du phénomène et de sa construction à travers la presse. Il autorise donc de partir de cette base pour élaborer une méthodologie générale.

ANNEXE 4

NOTE MÉTHODOLOGIQUE : LA CONSTITUTION DU CORPUS DE PRESSE

LE PREMIER NIVEAU de corpus, dit exhaustif, est constitué d'abord en fonction du *formalisme linguistique*, autrement dit de la présence du mot-clé ou de sa base : *communautar-* dans les articles. Cette approche a le défaut, si l'on cherche à appréhender la représentation générale d'un phénomène, d'occulter tous les discours qui traitent de la catégorie sans la nommer, et/ou qui utilisent des syntagmes traités comme équivalents : « phénomène communautaire », « repli communautaire », voire même des périphrases plus éloignées encore, telles que « égoïsme identitaire »¹, etc. Cependant, ce travail ne porte pas directement sur la représentation du phénomène qualifié comme tel. En effet, cela supposerait de se référer, au moins implicitement, à une définition préalable. Mon approche s'attache plutôt à retracer la construction de la catégorie et l'évolution de son usage. En deçà de la représentation qui se structure autour de la catégorie « communautarisme », et que le terme en vient à symboliser, j'ai souhaité cerner l'apparition de cette notion, son historicité, et le travail d'élaboration des significations qui s'opère dans son environnement immédiat. Bien sûr, on peut supposer que le terme « naît » dans un contexte qui a déjà, en partie, élaboré le sens social/politique et qu'il va alors « incarner ». Mais je postule que les usages de ce terme sont significatifs de la construction sociale/politique/idéologique d'une période, qui en vient à élaborer et fixer un rapport à la réalité à travers la généralisation et la systématisation de cette catégorie. C'est ce contexte qu'il s'agissait donc d'appréhender en lien avec le « concept ».

Mon objectif n'étant pas un travail systématique, je n'ai pas gardé l'ensemble des articles parus dans lesquels la base *communautar* apparaît. Le corpus initial est très important : par exemple, 1144 articles parus dans *Le Monde* entre 1987 et 2005 contiennent ce mot-clé. L'objectif est de retracer l'évolution et de comprendre les infléchissements quantitatifs. Je présume ici un lien d'ordre qualitatif, et donc des inflexions possibles du sens et des usages – le « communautarisme » comme requalification de questions sociales ou autrement dit, comme *catégorie de substitution*. En conséquence, j'ai constitué un second niveau de corpus (Corpus 2) sur lequel s'est faite l'analyse longitudinale qualitative, en traitant cette fois le contenu et la forme des articles. M'appuyant sur le travail quantitatif déjà établi, j'ai retenu cinq périodes – la dernière étant en cours au moment de l'enquête – correspondant à des niveaux quantitatifs différents d'apparition de la base *communautar*. Pour voir si ces discontinuités quantitatives correspondent à des évolutions de l'usage, des contextes, des significations de ce mot-clé, j'ai défini des années de référence, au sein des cinq périodes identifiées *a priori*.²

Corpus 2.1 : « Le Monde »

Périodes	Nb articles/ période	Années de référence	Nb articles retenus	Nb articles final ³
1987-1990	13	1987-1990	13	13
1991-1994	64	1993-1994	35	35
1995-1998	204	1997	58	53
1999-2002	324	2001	62	58
2003-2005	539	2004	193	84
TOTAL ARTICLES CORPUS 2.1			538	520

Corpus 2.2 : Presse locale alsacienne

Périodes	Nb articles/ période	Années de référence	Nb articles retenus	Nb articles final
1995-1998	Les DNA: 23 L'Alsace: /	1997	DNA: 8 Als: /	8 /
1999-2002	Les DNA: 79 L'Alsace: 70	2001	DNA: 15 Als: 30	14 20
2003-2005	Les DNA: 136 L'Alsace: 111	2004	DNA: 77 Als: 47	72 45
TOTAL ARTICLES CORPUS 2.2			177	159

Le choix des années, au sein des périodes de 1991 à 2004, correspond aux « pics » de fréquence, de façon généralement convergente pour les trois journaux. Seule 2001 se détache : la surreprésentation ne vaut que pour *L'Alsace*, mais de façon sensible (x2 par rapport à l'année précédente). 2002 est, pour les autres journaux, l'année la plus représentée, mais elle signale en fait déjà la forte croissance de la période 2003-2005 ; c'est une période intermédiaire, donc peu conforme au niveau moyen de la période.

1. La formule est de François FILLON, Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, in « Préface », *L'idée républicaine aujourd'hui. Guide républicain*, Paris, éd. SCEREN/Delagrave, 2004, p.19.
2. Pour des raisons de seuil quantitatif, j'ai retenu plusieurs années sur les deux premières périodes ; il fallait en effet étoffer le sous-corpus car le traitement d'une seule année n'aurait pas été significatif.
3. La légère différence avec le nombre d'articles retenus tient à différents facteurs : retrait des doublons ; différence entre les bases de données de la source (site du Monde) et du stock (CD-Rom et microfilms archivés en bibliothèque). La raison qui m'a fait préféré la récupération des données en bibliothèque concerne les informations périphériques aux articles eux-mêmes (contexte, rubriques, etc.) qui ne sont pas accessibles via les sites Internet des journaux.

ANNEXE 5

LE DISTRIBUTION DES ARTICLES
DU CORPUS SELON LES RUBRIQUES

LES RUBRIQUES définissent la place de l'information dans le journal. Le choix d'une rubrique confère à un article, d'une part une place dans la hiérarchie symbolique de l'information (la première page étant la plus visible), et d'autre part une portée thématique, en classant l'information dans des ensembles qui font sens pour le journal. Ces rubriques traduisent donc avant toute chose le travail éditorial de sélection et de fabrication de l'information. C'est ici l'évolution du classement des articles comprenant la base *communautar*, qui m'intéresse. Outre des évolutions éditoriales générales, qui conduisent au reformatage de l'architecture du journal *Le Monde*, en particulier lorsqu'il fait « peau neuve », on constate des évolutions propres à un déplacement d'usage de la racine *communautar*.

* En 1997, 4 articles ne sont pas rubriqués. 3 portent sur des questions intérieures (intégration, gays, FN) et 1 sur la politique en Grande-Bretagne. En 2001, 10 articles ne sont pas rubriqués, sur les 58 du sous-corpus 2001 ; la moitié sont liés au thème de l'Europe (correspondants à Strasbourg ou Berlin...); les autres portent sur la nomination de D. Schnapper au Conseil constitutionnel ; sur les gays ; sur la politique du gouvernement à l'égard du collectif judéo-arabe ; enfin, sur un journal qualifié de « communautaire ».

PÉRIODES	1988-1990	1993-1994	1997	2001	2004
Rubriques (ou place dans le journal)	Débats (4) 1 ^{re} page (2) Economie (2) Diplomatie Europe 1993 Environnement L'islam en fièvre Kaliéscope wallon Politique Société	Débats (7) Monde livres (6) 1 ^{re} page (5) International (4) Dossier Islam (3) Economie (3) Société (2) Anvers Construction europ. Culture	Débats (14) 1 ^{re} page (4) International (8) Société (8) Editorial (3) Culture (3) France (2) Elections légis. (2) Monde livres (2) Déclaration polit gén Essais Analyses Belgique côté franç. Entretiens Histoire Monde économie	Débats (10) Analyses (7) Monde livres (6) Kiosque (4) France (3) Municipales (3) Suppl. Télévision (2) Portrait Reportage Société Spécial style Monde économie Langue régionale Dossier spécial États-Unis Décentralisation Dernière page Culture/Cinéma	Société (38) Débats (31) France (23) Analyses (15) Monde livres (13) Repères (11) 1 ^{re} page (10) Horizons (7) Suppl. Télévision (7) Culture (6) International (5) Entreprises/Médias (5) Communication (3) Suppl. Economie (2) Suppl. Argent (2) Carnet (2) Editorial (2) Spécial Campus (2) Dossier spécial (2) Dernière heure Spécial Débats Spécial festival Dossier spécial 2004 Spécial France-Algérie
Nb article période *	13	35	53	58	184

ANNEXE 6

TRAITEMENT QUALITATIF DE L'INFORMATION DU CORPUS DE PRESSE ET CHOIX DE REPRÉSENTATION

AFIN DE VISUALISER l'information tirée de ce traitement, je représente, au sein du cadre de chaque période, chaque thème sous la forme d'un cercle. Le diamètre varie en fonction du nombre d'articles concernés, ce qui montre à la fois les variations quantitatives de chaque thème et leur poids respectif dans l'ensemble du sous-corpus de la période observée (voir ci-dessous).

○ : 1-2 articles ○ : 3-4 articles ○ : 5-6 articles (etc.)

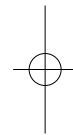
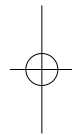
Les thèmes sont distribués dans l'espace par proximité thématique. Ce classement est effectué en premier lieu selon des choix arbitraires, mais qui montrent des « régions » problématiques différentes ainsi que leurs articulations éventuellement variables.

1) Apparaissent ainsi des espaces à la fois géopolitiques et de contenus thématiques différents, que je classe en tenant compte du prisme national induit par le « concept » analysé. Dans la partie haute des schémas sont regroupés des thèmes liés à la France et à la vie politique nationale (nation, république, politique, école, etc.) ; Les thèmes liés à la construction européenne sont toujours situés à gauche du schéma ; Des thèmes liés au reste du monde, soit sur le plan géopolitique concret (exemples d'autres pays tels que la Belgique, les États-Unis,...), soit sur le plan de l'imaginaire et de la construction intellectuelle (débat sur la philosophie communautarienne, symboles tels que le 11-septembre, etc.) sont situés dans le bas du schéma. Vont apparaître,

au fur et à mesure du temps, de nouveaux espaces qui vont, éventuellement, s'articuler à ces premiers. La place de chaque thème (chaque cercle) peut évoluer selon le réagencement à chaque période (rapprochements thématiques, déplacements, nouveaux « centres de gravité », etc.).

2) Lorsque ces zones forment des entités dont le contenu et le type de traitement sont proches et/ou s'articulent, nous représentons cela par une zone grisée (d'une intensité ou d'une trame propre à chaque zone). Une zone est dessinée dès que plusieurs thèmes proches existent ; elle disparaît dès lors que ce n'est plus le cas (monothématique ou disparition d'un espace thématique). Il se peut qu'il y ait des thèmes qui ne soient pas (ou pas en totalité) rattachés à ces zones. Ils sont alors situés à l'interface entre deux zones, traduisant des glissements, et formant parfois, progressivement des jonctions thématiques.

3) Lorsque des zones thématiques (grisées) « communiquent », et que l'on peut ainsi établir des passerelles thématiques, sont représentées des flèches.



Dépôt légal 1^{er} trimestre 2007
ISBN 2-915129-17-7
Imprimerie Jouve
11, boulevard de Sébastopol
75011 Paris
Editions Homnisphères 2007

